

Les étudiants se rendent maîtres d'un bâtiment à l'un. de Belgrade

(D'après l'AFP et l'AP) — L'agitation étudiante, qui fut à l'origine de la crise politique et sociale en France, a gagné la Yougoslavie et se poursuit en Italie et en Argentine notamment.

A Rome, les policiers ont réussi à pénétrer de force dans l'université et à en déloger les quelque 2.000 étudiants de gauche qui occupaient la place depuis quatre jours, réclament une réforme de l'université et appuyant les revendications de leurs camarades français.

A Buenos Aires des milliers d'étudiants ont commencé en soirée hier une grève des cours en signe de protestation contre l'arrestation d'un de leurs dirigeants.

Mais c'est à Belgrade que les événements ont pris un tour d'autant plus spectaculaire qu'ils se déroulent en régime communiste. Hier soir, avec l'appui de beaucoup de leurs professeurs, les étudiants des facultés de philosophie, de philologie et des sciences naturelles ont occupé le bâtiment de la faculté des lettres qui abrite également le rectorat. Sur la façade du bâtiment flottent le drapeau rouge et les banderoles revendicatives.

De leur côté, les étudiants et les professeurs de la faculté technique ont condamné la façon dont la milice a réprimé les manifestations étudiantes de la nuit de dimanche à lundi et de hier matin. Essentiellement les étudiants demandent une démocratisation de l'université et leur participation à la gestion. On signalait en soirée de Belgrade qu'une soixantaine d'étudiants et de militants avaient été blessés dans les heurts de ces dernières heures.

Le conseil de l'université de Belgrade a proposé à toutes les facultés d'arrêter leur travail pendant sept jours.

Il a, d'autre part, exprimé sa solidarité complète avec les revendications étudiantes qui, estime-t-il, doivent trouver la solution la plus rapide possible, pour éviter la poursuite des troubles.

Un meeting réunissant de 7 à 8.000 étudiants s'était tenu hier après-midi à la Cité universitaire de Novi Beograd (nouveau Belgrade).

Plusieurs étudiants ont pris la parole attaquant violemment la milice pour son intervention brutale à l'égard de leurs camarades les empêchant, ce matin, de se rendre au centre de la ville, les dispersant à coup de matraques.

La presse, la radio et la télévision ont été violemment prises à partie et accusées "d'avoir informé l'opinion du pays d'une façon inexacte sur les manifestations de dimanche et d'hier matin". Ils ont exigé explicitement la révocation de tous les rédacteurs de ces moyens d'information.

La police yougoslave avait dispersé en fin de matinée à coups de matraque et de bombes lacrymogènes des manifestants étudiants qui tentaient de forcer un barrage de militaires, leur interdisant l'accès du centre de la ville et, installé dans le quartier de Novi Beograd. Les étudiants se sont ensuite regroupés et ont lapidé le service d'ordre. En début d'après-midi, les troubles semblaient apaisés et la circulation était rétablie entre le centre de la ville et le quartier de Novi Beograd.

Ces heurts avec la police ont pour origine un incident assez banal: dimanche soir dans un bal, une bagarre a opposé des jeunes des "brigades de travail" à des étudiants qui voulaient pénétrer dans la salle. La police a été appelée. Des voitures ont été incendiées et il y a eu des blessés parmi les étudiants et les policiers — 59, croit-on savoir — et plusieurs arrestations, qui indiquent-elles de source officielle, n'ont pas été maintenues.

Après une nuit de négociations fiévreuses entre les leaders étudiants et les doyens des diverses facultés, un meeting houleux avait lieu hier matin à l'université. Le professeur T. B. Nuchevatz, annonçait que les autorités universitaires se solidarisent avec les revendications de leurs élèves qui réclamaient notamment la libération des étudiants arrêtés dans la nuit, des sanctions contre les responsables, la démission du chef de la police, M. Nivolos Bougatchitch et le retrait d'un communiqué attribuant aux manifestants la responsabilité des coups de feu ainsi que la démocratisation d'une université plus ouverte aux fils de paysans et ouvriers et à une véritable "autogestion".

A l'issue du meeting, un cortège se formait en direction de la place Marx et Engels, au centre de la capitale. La Yougoslavie compte 120.000 étudiants et 10.500 professeurs d'université.



Tandis qu'à Belgrade des milliers d'étudiants livraient un combat de rue acharné aux policiers qui tentaient d'empêcher leur manifestation, l'université de Rome a été le théâtre hier d'un affrontement sauvage entre 2.000 étudiants pro-Chinois, qui occupent l'université depuis trois jours, et des groupes d'étudiants qui tentaient de les en déloger. Les belligérants se sont lancés des pavés et des torches enflammées: dix blessés. La police a finalement fait évacuer les bâtiments. (Téléphoto Associated Press)

Trudeau à Stanfield: il n'est pas question de modifier la loi de l'assurance-maladie

Arrivé hier dans les provinces maritimes, le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield, a lancé une vigoureuse attaque contre le parti libéral qu'il a accusé d'avoir, par ses politiques économiques et financières, causé un ralentissement de l'économie particulièrement difficile à supporter par les populations pauvres de l'est du pays.

M. Stanfield a tenu ces propos à Summerside dans l'Île-du-Prince-Édouard où il a commencé hier une tournée de quatre comtés, tous conservateurs, avant de se rendre au Nouveau-Brunswick puis au Québec plus tard cette semaine.

Hier soir dans la capitale de l'île, Charlottetown, M. Stanfield devait révéler certains aspects nouveaux de la politique agricole de son parti.

Dimanche, à la télévision d'Etat, M. Stanfield avait re-

novélé ses objections à la mise en œuvre en juillet du programme d'assurance-maladie.

"J'ai rarement éprouvé dans ma vie un sentiment aussi fort que celui que m'inspire la vue d'un gouvernement fédéral qui tente d'imposer sa volonté aux provinces en cette matière".

Il a établi ainsi ses objections à la mise en œuvre du programme:

- les provinces les plus pauvres, qui en ont le plus besoin, ne pourront s'en payer le luxe;

- le gouvernement fédéral ignore les provinces en élaborant ce projet et a fait pression sur elles pour qu'elles y adhèrent;

- ce programme transforme en "farce" la politique de restrictions annoncée par le gouvernement;

- il ne fera qu'accroître les difficultés du pays.

Pendant ce temps, à l'autre bout du pays, M. Pierre Elliott Trudeau, après avoir fait connaître à Winnipeg certains aspects de son programme agricole, discutait de l'aide du gouvernement aux sports, répliquait à M. Stanfield qu'il n'est pas question d'amender la loi sur l'assurance-maladie, et que ce n'est pas Ottawa qui dicte aux provinces les changements à apporter à la constitution.

M. Trudeau a été amené à aborder ce point par des étudiants qui le questionnaient sur la gratuité scolaire au niveau universitaire, et M. Trudeau a dû leur rappeler que pour l'instant, l'éducation relève de la juridiction des provinces.

M. Trudeau a tenu ces propos à Castelnau en Colombie-Britannique où il a également signalé que son parti faisait preuve de responsabilité sur le plan fiscal aussi bien que constitutionnel.

La veille, au cours d'une brève escale à Winnipeg, M. Trudeau et Greene avaient dévoilé la politique agricole du parti.

M. Trudeau a proposé à cet égard qu'à la suite de consultations avec les provinces, Ottawa assure l'autorité complète en matière de mise en marché des produits agricoles.

La semaine dernière les conservateurs avaient proposé la création d'agences gouvernementales de mise en marché pour chacun des grands produits agricoles, agences dans lesquelles seraient représentés le gouvernement et les producteurs.

Le programme libéral comprend aussi l'établissement d'un revenu minimum pour les récoltes de blé et des garanties contre les baisses de prix ou les défauts de la mise en marché.

De son côté, le chef néo-démocrate M. Tommy Douglas est arrivé hier à Moncton au Nouveau-Brunswick et il a déclaré que son parti préfère avoir un programme politique qui s'appliquerait dans le Québec et un autre dans le reste du pays, plutôt que de n'en avoir aucun.

Voir page 6: France

Voir page 6: Trudeau

France: journée décisive pour le retour au travail

PARIS (d'après l'AFP) — Au terme de la longue fin de semaine de la Pentecôte, la France va connaître aujourd'hui une journée décisive sur le plan social: les deux tiers des grévistes vont en effet se prononcer pour ou contre un retour au travail. La situation ne s'est pas sensiblement modifiée hier et si, dans le secteur privé, on notait une nette tendance au retour au travail,

dans le secteur public au contraire un certain durcissement était de nouveau perceptible.

Sur le plan politique, par contre, la situation revient à la normale avec la préparation de la campagne électorale. Toutes les formations politiques ont défini leur tactique pour une campagne qui sera particulièrement courte (du 10 au 22 juin) mais qui s'an-

nonce aussi comme devant être très passionnée.

Le thème de cette campagne, qui s'ouvrira officiellement lundi prochain 10 juin, a été fixé hier par M. Georges Pompidou pour les gaullistes. "C'est extrêmement simple, a-t-il dit. Il s'agit de savoir si on est pour ou contre le communisme totalitaire". "Nos investitures, a précisé le ministre, iront à des hommes qui sont

prêts à défendre avec nous la République et les libertés". "Pourtant, a-t-il ajouté, il y a des hommes qui sont pour l'ordre et la république, sans être encore mûrs pour des reconversions". A ceux-là (qui sont de toute évidence les centristes de MM. Lecanuet et Duhamel) M. Pompidou a dit que "l'avenir n'était pas bouché" et qu'après les élections il verrait avec qui il pourrait travailler.

Comme le chef de la majorité, l'opposition a également lancé hier sa campagne électorale. Aussitôt après la fin du conseil national du parti socialiste, les deux autres "familles" de la Fédération Mitterrand (gauche non communiste) — radicaux et représentants des clubs — sont venues se joindre aux socialistes.

Pour lutter contre le gaullisme, ont-ils dit, il faut "offrir à l'opinion un contrat de législature". Mais il leur a bien fallu constater que les forces de gauche iront aux urnes en ordre dispersé — puisque les communistes ont refusé l'offre faite par la Fédération Mitterrand d'une candidature unique dès le premier tour. En revanche, pour le second tour, on se désistait réciproquement en faveur du candidat de gauche le mieux placé par le suffrage universel.

A noter que la Fédération a marqué son désir de voir les désistements largement étendus aux "bons Républicains" du centre, en l'occurrence ceux qui ont voté les motions de censure présentées par la gauche. Cette prise de position pourrait provoquer un certain mécontentement du côté des communistes qui ont toujours considéré les centristes comme des éléments "réactionnaires".

Voir page 6: France

Voir page 6: Trudeau

Cinq millions d'électeurs aux urnes

Les primaires de Californie, un test décisif pour Kennedy

par Bernard Ullmann, de l'AFP

LOS ANGELES — Deux des candidats à la présidence le sénateur Robert Kennedy et le sénateur Eugene McCarthy affrontent aujourd'hui les électeurs démocrates de Californie dans ce qui constitue le dernier grand test public avant la convention de Chicago. Mais c'est le vice-président Hubert Humphrey, entré trop tard dans la compétition pour se présenter dans aucune des élections primaires de l'année présidentielle, qui apparaît quel que soit le résultat de Californie, comme le plus proche de l'investiture.

Un sondage d'opinion effectué au cours du week-end en Californie indique que 36 pour cent des électeurs démocrates interrogés donnent la préférence à M. Kennedy contre 31 pour cent à M. McCarthy. 15 pour cent se prononcent pour

M. Thomas Lynch, Attorney General de Californie, qui préside une liste "non-engagée" mais généralement considérée favorable à M. Humphrey et 15 pour cent restent indécis. D'après ce même sondage d'opinion au "scrutin secret", la liste de M. Kennedy obtenait 46 pour cent des suffrages, celle de M. McCarthy 36 pour cent et celle de M. Lynch 19 pour cent.

La Californie avec un échantillonnage politique très varié allant des fanatiques d'extrême-droite aux "hippies" de Beverly Hills, est l'un des Etats où les prévisions politiques ont été le plus souvent démenties.

Ainsi alors que le nombre des démocrates inscrits dans cet Etat est supérieur à celui des Républicains dans la proportion de trois contre deux,

c'est M. Ronald Reagan, républicain de nuance conservatrice, qui fut élu gouverneur à une large majorité en 1966 et qui aujourd'hui sera présenté comme "fils favori" de la Californie pour la nomination présidentielle.

M. Kennedy, distancé par son rival en Oregon, a indiqué à son arrivée en Californie, qu'il accepterait le verdict des électeurs de cet Etat, en d'autres termes qu'il renoncerait à sa candidature s'il essuyait un nouvel échec. Dans la perspective de la victoire qu'il escompte cependant il a invité M. McCarthy après les élections à joindre ses forces aux siennes pour barrer la route à M. Humphrey. Mais M. McCarthy a refusé catégoriquement ces ouvertures et a renouvelé avec une vigueur accrue son attaque contre son rival.

Soupçonnant Québec d'agir en sous-main

Les catholiques anglophones interviennent dans le conflit ethnique de Saint-Léonard

par Jean-Claude Leclerc

Le conflit ethnique de Saint-Léonard vient d'entrer dans une phase cruciale. Une semaine avant les élections scolaires et le référendum décre-

té par les commissaires, un "comité extraordinaire" d'envergure provinciale, constitué d'associations de parents et d'éducateurs catholiques de langue anglaise, vient de passer à l'action.

Sollicitant l'appui du conseil provincial des fédérations d'associations de parents, ce comité extraordinaire des catholiques anglophones a convoqué les personnalités politiques fédérales, provinciales et locales à une assemblée publique qui aura lieu demain soir à l'aréna de Saint-Léonard: donné son appui aux candidats scolaires épousant son point de vue et décidé de bloquer par une injonction le référendum qui doit avoir lieu

lundi prochain auprès des contribuables résidents de Saint-Léonard sur le type d'écoles qu'ils désirent.

Ce plan d'action des catholiques anglophones a été rendu public hier midi lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel Reine Elizabeth, sous la présidence du révérend père Patrick G. Malone, s.j., recteur du "Loyola College of Montreal".

Plusieurs personnalités appuient cette action des associations, notamment MM. R. Burns et L. Crowley, membres du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, P. Gallagher, membre de ce conseil, ainsi que le docteur J.T. McElhone, fonctionnaire supérieur de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Le comité regroupe les organismes suivants: la PACE

("Parents Associations for Catholic Education of Quebec"), le "Montreal Council of Parent Teacher Association", le "Lakeshore Council of Parent Teacher Association", la "Provincial Association of Catholic Teachers" (PACT), la "Federation of English Speaking Catholic Teachers of Montreal", la "Dorval Association of Catholic Teachers", la "Federation of English Speaking Catholic Teachers of Pointe Claire and Beaconsfield", la "Provincial Association of Catholic Principals", l'"Association of Catholic Principals of Montreal" et l'"Association of Directors-General".

Ce comité, qui est d'accord avec la position de la commission Parent sur un système de commissions scolaires neutres offrant aux parents

des écoles suivant leurs confessions, estime qu'à Saint-Léonard les commissaires tentent "de renforcer la politique qui consiste à priver un grand nombre de parents de leur liberté de choix". Cette politique, affirme-t-il, est injuste, inconvenante et probablement illégale. Se basant sur le préambule de la loi créant le ministère de l'éducation et le conseil supérieur de l'éducation, les protestataires contestent le droit de la commission à soumettre à un référendum (ou consultation populaire) un droit qu'ils considèrent comme "acquis".

La responsabilité de Québec

Mais pour les protestants, il y a plus grave que l'attitude de la commission scolaire de Saint-Léonard. Se basant sur

une déclaration du ministre Marcel Masse, le comité des catholiques anglophones estime que Québec a adopté une politique qui leur est défavorable.

Au fond, et c'est là la grande crainte des protestataires, "Saint-Léonard est utilisé comme un exemple avec le plein consentement et l'appui du ministère de l'éducation. Une autre interprétation de cette attitude n'aurait aucun sens, disent-ils. Une école locale ne se lancerait pas dans une telle aventure sans l'accord tacite du ministère".

Il veut donc que non seulement la commission reconnaisse le "droit des parents de choisir le genre d'écoles où ils voudraient éduquer leurs enfants", mais aussi que le gouvernement provincial fasse

Voir page 6: Saint-Léonard

Chronique d'une campagne

Les partis et l'épouvantail du séparatisme

par Pierre-C. O'Neil

Au cours de la campagne électorale de 1965, lorsqu'une assemblée politique mal préparée à laquelle assistait M. Pearson à Montréal, tourna au désastre, les libéraux n'eurent rien de plus pressé que de donner partout l'impression que M. John Diefenbaker était le meilleur ami des indépendantistes québécois.

Ils avaient le chef conservateur venant bientôt dans la métropole et voulaient d'avance donner une explication à une réunion conservatrice qui se déroulerait sans incident. A cette époque, M. Diefenbaker se promenait partout en criant son slogan: "One Canada, One Nation".

La réunion conservatrice eut lieu et, comparée à celle des libéraux, connut un succès relatif, ce qui ne fit pas peu pour persuader les libéraux qu'ils avaient raison.

Aujourd'hui, c'est le parti libéral qui parle de "One Canada, One Nation", mais les conservateurs ne sont pas pour cela les seuls à utiliser comme épouvantail les indépendantistes québécois.

Libéraux et conservateurs

Le fait est que de part et d'autre on fait un usage généreux de la présence des indépendantistes québécois.

Les conservateurs, au niveau local et régional, et principalement en dehors du Québec, ont à quelques reprises tenté d'associer le parti libéral aux séparatistes, soit en l'accusant de jeter sur tout le pays contre le Québec, soit en disant que l'avènement d'un gouvernement libéral marquerait la fin du Canada, soit carrément en disant que M. Trudeau est le meilleur ami des indépendantistes, comme les libéraux le disaient eux-mêmes de M. Diefenbaker en 1965.

Les libéraux ont commencé à se défendre de ces accusations. Ils le font apparemment sans trop de nuances. Des journalistes qui accompagnent M. Trudeau dans ses voyages à travers le pays, ont en effet noté que, de plus en plus, les libéraux ont tendance à simplifier en identifiant comme d'égalles menaces au Canada, les tenants de l'indépendance, de l'association, aussi bien que de toutes les formes de statut particulier. Ils l'ont fait avec d'autant plus de succès que le chef des conservateurs, M. Stanfield, pressé en fin de semaine en Ontario de questions plutôt agressives sur le sujet à cause des positions politiques de son parti sur l'avenir du Québec, a été forcé de déclarer que les conservateurs croient aussi à l'unité d'un Canada formé de deux peuples fondateurs.

Comment s'y prend M. Cliche

Même le chef des néo-démocrates québécois, M. Robert Cliche, a "utilisé" dans la campagne les indépendantistes. Il n'a pas hésité dans l'ouest du pays la semaine dernière à déclarer au cours d'une réunion politique que les séparatistes québécois appuient le parti libéral, parce que précisément, c'est ce parti qui peut entraîner le plus rapidement la scission du Canada.

L'ironie de ces propos est d'autant plus grande que deux jours avant, parlant cette fois à Montréal aux journalistes, M.

Voir page 6: Chronique

Johnson et Lesage rendent hommage à André Laurendeau

QUEBEC (par G.L.) — Le premier ministre et le chef de l'opposition ont rendu un vibrant hommage, hier, à la mémoire de M. André Laurendeau, qui fut député à l'Assemblée législative de 1944 à 1948, sous l'étiquette du Bloc populaire dont il était chef provincial.

Outre M. Laurendeau, qui était député de Montréal-Laurier, le Bloc avait fait élire trois députés en 1944: M. Bergeron, dans Stanstead, M. Albert Lemieux, dans Beauhar-

nois, et M. Edouard Lacroix dans la Beauce, qui n'a toutefois pas siégé à Québec?

Le premier ministre, M. Daniel Johnson, a déclaré que le Canada français perdait l'un des guides les plus sûrs qu'il pouvait espérer au moment crucial d'une révision, d'une refonte de la constitution ou de l'établissement d'une nouvelle constitution. Au nom du gouvernement le chef de l'Union nationale, qui a siégé en même temps que le disparu, de 1946 à 1948, a offert ses sympathies et ses remerciements "pour une oeuvre bien faite", et exprimé à Mme Laurendeau et à sa famille un témoignage d'admiration.

Le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, a souligné que le décès de M. Laurendeau crée un vide dans les rangs de ceux qui oeuvrent et qui luttent pour assurer aux Canadiens de lan-

EN PAGE 4:
Nouveaux témoignages sur André Laurendeau.

EN PAGE 5:
Quand André Laurendeau écrivait aux lecteurs du Devoir.

Voir page 6: Laurendeau

Sous la menace d'une grève des enseignants, les commissions scolaires discutent de lock-out

STE-ANNE-DE-BEAUPRE (PC) — L'éventualité que toutes les écoles de la province de Québec soient volontairement fermées par un lock-out en septembre prochain a été soulevée, en fin de semaine, au cours du congrès de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec, à Ste-Anne-de-Beaupré.

Ce moyen ultime de pression des commissaires sur les enseignants a été proposé par le directeur des relations de travail à la Fédération des commissions scolaires du Québec, M. Alexandre Dugré, si le contrat de travail des 70,000 enseignants du Québec n'est pas signé d'ici là.

M. Dugré, qui fait partie de l'équipe de négociateurs patronaux à la table provinciale, a demandé aux quelque 400 congressistes: "Si la fédération vous demandait les clés de toutes vos écoles, les donneriez-vous? en un mot, fermeriez-vous vos écoles sur un simple mot d'ordre de la fédération?"

Les commissaires ont répondu sans hésitation dans l'affirmative à la question de M. Dugré. La fédération ira poser cette question à toutes les commissions scolaires qu'elle représente à travers la province.

Sans commentaire

Interrogé à ce sujet, le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté, a refusé de commenter la prise de position des congressistes.

M. Laliberté a rappelé que si les commissaires en viennent à prendre une telle décision, ils devront demander la conciliation avant les premiers jours de juillet prochain, selon une disposition du code du travail.

Au congrès de fin de semaine, la question de M. Dugré a provoqué, au sein de l'assemblée, une série d'exclamations telles "l'élection à tout prix, non, surtout pas au prix que demandent les enseignants", "fermons les écoles pendant un an, s'il le faut", "lock-out".

Le but de ce moyen de dernière instance est d'éviter que les commissions scolaires ne fassent face à une grève quelques semaines après le début de la prochaine année scolaire.

M. Dugré a expliqué qu'il ne reste plus qu'un aspect légal

à approfondir avant que la fermeture des classes en septembre prochain ne devienne définitivement la stratégie de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Le congrès de fin de semaine s'est divisé en quatre commissions et M. Dugré animait l'une d'elles. Les membres de la commission présidée par M. Dugré ont reconnu unani-

mement que le succès des négociations actuellement en vue du renouvellement de la convention collective de 70,000 enseignants du Québec dépendait en grande partie de la confiance que doivent manifester les commissions scolaires à l'égard de la fédération.

M. Dugré a même demandé une "confiance aveugle" des commissions scolaires envers la fédération.

ment que le succès des négociations actuellement en vue du renouvellement de la convention collective de 70,000 enseignants du Québec dépendait en grande partie de la confiance que doivent manifester les commissions scolaires à l'égard de la fédération.

M. Dugré a même demandé une "confiance aveugle" des commissions scolaires envers la fédération.

Le Conseil des arts distribue près de \$900,000 en subventions

OTTAWA — A la suite d'une récente réunion, le Conseil des Arts du Canada annonce l'octroi de subventions d'une valeur globale de \$899,365 à des universitaires canadiens pour des travaux de recherche dans divers secteurs des sciences sociales et des humanités. L'un des objets de ces subventions est d'accroître le potentiel de recherche du Canada. Dans le cadre de son programme d'aide aux sciences sociales et aux humanités, le Conseil compte consacrer cette année à la recherche un total d'environ 3 millions de dollars.

Voici la liste des principales subventions concernant le Québec et le français:

\$40,640 au professeur Pierre R. Léon, de l'université de Toronto, pour la poursuite de ses recherches en laboratoire sur le français parlé. (Il s'agit d'un travail de longue haleine, auquel le Conseil a déjà consacré \$65,000 au cours des trois dernières années.)

\$37,900 au professeur Frank C. Innes, de l'université McGill (Montréal), en collaboration avec les professeurs T. L. Hills, Jan Lundgren et Peter Holland, pour une étude géographique des petites entre-

prises agricoles autres que les plantations dans la région des Antilles.

\$16,980 au professeur Jacques Bordaz, de l'université de Montréal, en collaboration avec les professeurs Dexter Perkins, de l'université Columbia (New York) et Burhan Aytug, de l'université d'Istanbul, pour l'excavation archéologique d'un site néolithique à Yatili (Turquie).

\$15,750 au professeur Jean-Bernard Racine, de l'université de Sherbrooke, pour une recherche géographique sur la croissance du Grand-Montréal

sur la rive sud du Saint-Laurent.

\$14,000 au professeur William F. Mackey, de l'université Laval (Québec), pour une recherche en vue de mesurer les différences socio-culturelles par le langage.

\$12,530 au professeur Gabriel Gagnon, de l'université de Montréal, pour une recherche sur l'évolution socio-culturelles aux Iles-de-la-Madeleine.

\$11,029 au professeur Joseph W. Lella, de l'université McGill (Montréal), pour une re-

cherche sur l'influence des facteurs personnels dans l'évolution des organisations.

\$11,000 au professeur Marcel G. Dagenais, de l'École des Hautes Etudes Commerciales (Montréal), pour une recherche sur certains problèmes statistiques relatifs à l'analyse économétrique.

\$7,425 au professeur André Dugas, de l'université de Montréal, pour une recherche linguistique en vue de la construction d'une grammaire française vérifiable à l'aide d'un ordinateur.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 28¢ la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Telephonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 est
rue Notre-Dame
Tél. 844-3361

Madame A. Rodrigue

REPRÉSENTANT MÉDICAL

Une des plus importantes Maisons de spécialités pharmaceutiques au pays requiert un représentant médical pour la ville de Québec.

Les postulants doivent posséder une formation universitaire (minimum de 2 années d'études en sciences, en pharmacie ou dans une discipline connexe) ou une expérience équivalente.

Salaires intéressants auquel est ajouté un généreux système de bonus. Excellent régime d'avantages sociaux, automobile fournie.

Veuillez postuler par écrit et faire parvenir votre curriculum vitae au

Service de la Vente,
Laboratoires Ayerst,
C.P. 6115,
Montréal, P.Q.

Canadair recherche un (e) BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT (E)

Cette personne sera affectée à la bibliothèque division "Engineering", dont les services sont assurés par une bibliothèque principale et deux annexes.

Les postulants devront être titulaires d'un diplôme en bibliothéconomie, de préférence d'une université canadienne.

Canadair offre de grandes possibilités d'avenir, un milieu de travail intéressant ainsi que d'excellents avantages sociaux.

Toute réponse devra être accompagnée d'un curriculum vitae et adressée à:

Personnel Salarié
Dépt: 05-009
CANADAIR LIMITEE
Boite Postale 6087 Montréal Qué.
Renseignements fournis à: 744-1511, poste 5646

\$12,700 - \$14,493

CHEF DES RELATIONS AVEC LES ORGANES DE DIFFUSION (BILINGUE)

Ministère du Commerce

Commission de la Fonction publique du Canada

Le ministère du Commerce a besoin d'un agent supérieur d'information (bilingue) pour diriger la Division des relations avec les organes de diffusion.

Pour accéder au poste, il faut avoir du talent pour la gestion et une vaste expérience pratique du travail des organes de diffusion. Il serait avantageux d'avoir fait partie de l'équipe d'un journal ou des services de relations publiques d'une industrie.

En qualité de chef de la Division, le titulaire sera chargé de la diffusion des renseignements, de la programmation audiovisuelle et de l'impression des publications. Il devra aussi, à l'occasion, rédiger et corriger les textes.

Faites parvenir votre demande d'emploi à M. David Code, Services d'information, Commission de la Fonction publique, Tour A, Place de Ville, Ottawa (Ontario) avant le 12 juin.

Veuillez mentionner le numéro de concours 68-310.

CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Salaires initial environ \$12,000

Le Défi...

Afin de consolider les services administratifs du siège social d'une importante compagnie canadienne, ce poste est créé au niveau des cadres. Le titulaire sera chargé de maintenir l'efficacité de tout le personnel de bureau et des services tels que le courrier, les messageries, les communications, la reproduction et l'entretien, le mobilier et les fournitures de bureau. Il sera aussi responsable de développer et de coordonner les politiques de personnel, d'administrer les programmes d'avantages sociaux et de maintenir les dossiers des employés. Lieu de travail: Montréal.

Le Candidat...

Il est bilingue et possède un bon niveau d'instruction doublé de plusieurs années d'expérience dans l'administration des services et du personnel de bureau. Diplômé, il est capable de diriger un groupe de personnes chargées de fournir les services administratifs à une équipe de spécialistes et de professionnels. Ce poste représente une occasion idéale pour un administrateur chevronné recherchant le défi dans une ambiance professionnelle.

Vous référant au dossier GL11-001F, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

ON DEMANDE

1 professeur d'Éducation Physique pour l'Enfance Exceptionnelle à Sept-Îles.

Le Candidat devrait être bilingue.

1 professeur d'Éducation Physique (de préférence féminin) pour l'école Polyvalente à Havre St-Pierre.

Echelle de salaire selon "SCOLARITÉ ET ANNÉES DE SERVICE"

	15 ans	16 ans	17 ans
INSTITUTEUR (minimum)	7,100	7,600	8,150
(maximum)	10,200	10,900	11,600
INSTITUTRICE (minimum)	5,800	6,300	7,000
(maximum)	9,300	10,900	11,600

(Pour Havre St-Pierre, \$500.00 de plus)

Godfrey Plachta, directeur
Service d'Éducation Physique
Coin Père Oivert et Noël,
Sept-Îles, Qué. Tél.: 962-3861

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PROVENCHER NICOLET

requiert les services d'un CONSEILLER EN ORIENTATION

École polyvalente de Nicolet;
Orientation ou Secondaire
D'un

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Salaires de base: \$8,000. augmentation annuelle de \$500. Bénéfices marginaux - Vacances.

Communiquez avec

La Direction Générale,
Commission Scolaire Régionale Provencher,
Nicolet, P.Q.
Tél. 293-5821.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
PROFESSEURS A TEMPS PARTIEL
DEMANDÉS POUR COURS DE
CULTURE POPULAIRE

Titre des cours

- Sociologie de la famille
- Relations humaines
- Vivre à deux (psychologie du couple)
- Comment réussir avec ses enfants
- Comment comprendre votre adolescent
- Personnalité féminine
- Décoration intérieure
- Art culinaire
- Couture

Critères prérequis

- Spécialisation certifiée dans la matière à traiter ou
- Expérience de 3 ans dans l'enseignement de cette matière ou
- Expérience de 3 ans comme agent de formation dans un organisme spécialisé dans cette matière.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur demande accompagnée de leur curriculum vitae à:

L'Adjoint au directeur de l'animation culturelle
Service de l'éducation des adultes
Commission des Écoles Catholiques de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal, 36

DIRECTEUR DE PROJET

Pour projet éducatif à l'échelle nationale. Durée: 3 ans, à partir de juillet 1968. Siège social à Toronto. Préférence accordée aux candidats possédant une expérience en éducation des adultes, et au niveau universitaire ainsi qu'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Salaire de base: \$14,000.00. Veuillez adresser votre curriculum vitae et la date de disponibilité à

Case 878, Le Devoir, Montréal

ORGANISATEUR DU PROGRAMME

Pour projet éducatif à l'échelle nationale. Durée: 3 ans, à partir de juillet 1968. Siège social à Toronto. Préférence accordée aux candidats possédant une expérience en éducation des adultes, et au niveau universitaire ainsi qu'une bonne connaissance des langues française et anglaise. Salaire de base: \$7,000.00.

Veuillez adresser votre curriculum vitae et la date de disponibilité à:

Case 878,
Le Devoir,
Montréal

DIRECTEUR DE LA CIRCULATION

Magazine ABC important allant aux consommateurs offre une position à un homme d'environ 30 ans, parlant et écrivant très bien les deux langues, possédant quelque expérience dans l'organisation de campagnes de vente par la maille. Cette expérience, il l'aura acquise dans une maison d'édition ou un comptoir postal. Un travail assidu et intelligent le conduira à la tête du département en très peu de temps.

Envoyer résumé complet de son expérience et mentionner la rémunération désirée. Toutes réponses confidentielles.

Case 877
LE DEVOIR
Montréal, P.Q.

RENOLD CANADA LTD.

recherche vendeur de produits de

TRANSMISSION MÉCANIQUE

Nous nous spécialisons en produits de transmission mécanique, tels que chaînes et roues dentées pour convoyeurs, accouplements, embrayages, réducteur de vitesse, etc.

Âge de 27 à 45 pour produits de transmission mécanique.

Nous offrons: bon salaire, assurance médicale, pension, auto, dépenses en voyage.

ÉCRIRE À:

Le Directeur, 2333 rue Masson,
Montréal, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE SALABERRY

solicite des candidatures pour les postes suivants:

1- UN AIDE SOCIAL

Fonction: sous la supervision du travailleur social, contrôler les absences et faire rapport des cas devant être traités.

Qualifications: Diplôme reconnu

-Membre de l'Association des aides-sociaux de la Province de Québec.

2- DES COORDONNATEURS

dans l'enseignement des matières énumérées ci-après:
-sciences de l'homme, (histoire et géographie)
-matières commerciales

3- DES PROFESSEURS

D'enseignement agricole, de sciences (physique, chimie, biologie), de mathématiques, de catéchèse, de matières commerciales, de français.

Faire parvenir son curriculum vitae, d'ici le 10 juin 1968 à:

Maurice Marleau,
Directeur général des Écoles,
87, rue Ste-Cécile,
Sal-de-Valleyfield

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE (C.E.G.E.P.)

OFFRE D'EMPLOI

SECRETARE GÉNÉRAL

Fonction: Le Secrétaire général agit comme adjoint et conseiller du Directeur général. Sous sa direction, il assume particulièrement les responsabilités suivantes:

- Veille à l'application des conventions collectives et aux relations avec le personnel.
- Est responsable de la publicité, de l'information et des publications du Collège.
- Le Secrétaire général exécute en plus les tâches que peuvent lui confier le Directeur général et le Conseil d'Administration.

Qualifications: Diplôme universitaire en administration, sciences commerciales, sciences sociales ou une autre discipline pertinente. Une expérience administrative dans la gestion du personnel.

CONTROLEUR

Fonction: Le contrôleur remplit une fonction de gestion et de contrôle sous l'autorité du Directeur général. Il est particulièrement responsable du système budgétaire, de la coordination, de la préparation et de la présentation des prévisions budgétaires, du contrôle budgétaire.

Qualifications: Diplôme universitaire en administration, sc. commerciales ou comptable, ou être membre d'une corporation comptable reconnue. Expérience pertinente.

DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Fonction: Sous l'autorité du Directeur général, le directeur des services aux étudiants aura la responsabilité d'organiser et de coordonner les divers services offerts aux étudiants.

Qualifications: Formation pertinente et expérience dans un travail de direction auprès des étudiants.

DIRECTEUR DE L'ÉQUIPEMENT

Fonction: Sous l'autorité du Directeur général, le directeur de l'équipement est responsable de l'administration des biens du collège. Il est particulièrement chargé des achats, de l'entretien, des cafétérias, etc.

Qualifications: Diplôme en administration ou autres disciplines appropriées. Expérience pertinente.

TRAITEMENT POUR TOUS CES POSTES:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Adresser curriculum vitae avant le 10 juin au:

Président du Conseil d'administration,
Collège Bois-de-Boulogne,
10,555 Bois-de-Boulogne,
Montréal 12.

la vie syndicale

Les trois grandes centrales syndicales du Québec, la FTQ, la CSN et la CEQ, affirment que les pouvoirs d'urgence prévus à l'article 75 du bill 14, ou loi de la police, devraient en raison même de leur énormité et des risques qu'ils comportent pour la démocratie, être la prérogative exclusive du parlement provincial, et non pas relever du lieutenant-gouverneur en conseil.

CHANDLER (PC) — L'établissement d'une école pour la formation des militants syndicaux peut revêtir une importance capitale pour la centrale syndicale dans son travail et son orientation future.

C'est ce qu'a déclaré en fin de semaine M. Marcel Pépin, président de la Confédération des syndicats nationaux, alors qu'il s'adressait aux membres du Conseil central des syndicats nationaux de la Gaspésie réunis en congrès.

La situation à la prison des femmes de Montréal semble extrêmement tendue.

Une assemblée d'urgence a été convoquée pour les surveillantes de la prison de Montréal, par le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique pour ce soir le 4 juin au bureau du syndicat, à 1001 rue St-Denis, à Montréal.

QUÉBEC (PC) — Les fonctionnaires qui constituent "les cadres et gérants" au sein de la fonction publique du Québec pourraient fort bien en arriver à négocier une convention collective de travail avec le gouvernement provincial. Un premier pas s'est fait quand on a fondé l'Association professionnelle des cadres et gérants de la fonction publique.

Le Syndicat des travailleurs en chaussures de Montréal, affilié à la Fédération de l'industrie du vêtement (CSN) vient de signer une convention collective très avantageuse pour les employés de la manufacture La Solpa, de Montréal. Hausse de salaire de 0.21 cents à 0.42 cents.

TIMMINS, Ont. (PC) — Environ 500 employés de la compagnie Northern Telephone Limited ont quitté leur travail, dimanche, afin d'accorder leur appui à des demandes de parité de salaires avec la Bell Canada — deux jours avant une grève projetée.

Les 128 employés de la compagnie Price à Alma viennent de se prononcer en faveur de la CSN lors d'un vote décrié par la CRT.

Ces employés étaient membres jusqu'ici de l'Union des papeteries et ouvriers du papier, local 246. Le résultat a donné 69 en faveur de la CSN et 58 en faveur de la FTQ.

D'ici deux ans, le nombre des commissions scolaires sera réduit de 1,200 à 200

QUEBEC (par G.L.) — D'ici deux ans, le nombre des commissions scolaires sera réduit de 1,200 à 200 environ, a prédit hier le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSQ).

M. Maurice Lavallée a précisé que les avantages qui découleront de "l'opération regroupement" en cours permettront aux commissions scolaires d'offrir aux élèves des services améliorés et d'assurer une administration "encore plus efficace".

Le président a confirmé que l'opération est complétée dans 19 secteurs d'aménagement du Québec et qu'elle se poursuit sur le reste du territoire.

Le regroupement volontaire des commissions scolaires vise à fonder toutes les commissions scolaires d'un secteur d'aménagement, c'est-à-dire d'un territoire desservi par une ou plusieurs écoles secondaires polyvalentes, en une seule commission de secteur.

Outre la vingtaine de projets complétés, et huit autres qui le seront bientôt, remplaçant ainsi 127 commissions scolaires regroupées, d'autres regroupements sont prévus pour juillet prochain dans la majorité des zones scolaires du Québec et toutes les semaines, d'autres projets viennent s'ajouter à ceux qui sont à l'étude.

Les commissions scolaires, a commenté M. Lavallée, font ainsi la preuve qu'elles sont compétentes à administrer les écoles et qu'elles possèdent le dynamisme voulu pour évoluer selon les besoins de l'heure.

M. Lavallée s'est élevé en faux contre ceux qui veulent la disparition des commissions scolaires. "Si, a-t-il dit, les écoles élémentaires et secondaires avaient relevé seulement du gouvernement, une priorité du monde scolaire comme le regroupement efficace, aurait dû attendre son tour". "En somme, a-t-il ajouté, il est important que des organismes comme les commissions scolaires, responsables directement devant les parents et les contribuables, puissent s'occuper d'améliorer les services aux élèves, sans être immobilisés par des considérations étrangères à l'éducation".

Les 21 regroupements déjà sanctionnés entrent en vigueur

le 1er juillet 1968, les nouvelles commissions scolaires de secteurs améliorent les services pour au-delà de 70,000 élèves.

Il existe déjà des projets de regroupement volontaire de 700 commissions scolaires en 115 commissions de secteurs pour 1968 et d'autres projets viennent toutes les semaines augmenter le nombre des projets.

Comment on procède

Le regroupement des commissions scolaires d'un secteur d'aménagement commence par des séances d'information destinées à mettre les commissaires et la population au courant des objectifs du regroupement et des moyens à utiliser.

Suivent ensuite les études dans le milieu qui permettent de vérifier les avantages qui en découleront, les particularités d'une région et les méthodes précises qu'il faudra utiliser. L'information et l'étude se font avec l'aide d'une équipe de la Fédération.

Vient ensuite la phase-action où les commissions scolaires décident de former une

commission scolaire de secteur, ou un noyau important auquel les autres commissions du secteur viendront éventuellement s'annexer.

La table de travail formée de représentants de la Fédération et du ministère de l'Éducation étudie alors les demandes de regroupement, en recommande l'adoption au ministère ou entre en rapport avec les commissions scolaires en cause pour obtenir des précisions.

Une fois la demande de regroupement recommandée, le conseil des ministres du gouvernement du Québec donne sa sanction par arrêté ministériel et la nouvelle commission scolaire de secteur est née.

La Fédération anime le mouvement, surveille les étapes et les formalités du regroupement et assure la liaison entre le législateur et l'administration scolaire. Le ministère de l'Éducation, collabore avec la FCSQ par sa participation à la table de travail ou sont étudiés les projets de regroupement. Un comité du ministère s'occupe ensuite d'examiner les projets et en propose la sanction officielle.

Loi-cadre sur l'assistance sociale dès cette session

QUEBEC (G.L.) — Le ministre de la famille et du bien-être, M. Jean-Paul Cloutier, a réitéré hier sa ferme intention de présenter au cours de la présente session, peut-être même avant l'ajournement pour les vacances d'été, la loi-cadre sur l'assistance sociale, réclamée avec insistance par les organismes de bien-être.

Le ministre a de plus donné l'assurance que tous les intéressés pourront faire valoir leurs points de vue lors de l'étude du projet au comité des bills publics. Il faisait écho, de façon favorable, à une demande qui a été formulée en fin de semaine par quelque 60 organismes de bien-être de la province.

Les députés ont entrepris l'étude en comité des crédits du ministère de la famille, au total de \$407 millions pour 1968-69.

M. Cloutier a dit que l'on était à recruter le personnel nécessaire, que le projet de loi-cadre est à l'étude au comité de législation, et qu'il ne reste que quelques amendements à lui apporter avant de le soumettre aux chambres.

Le ministre a souligné que l'élaboration du projet de loi avait donné lieu à de nombreuses consultations avec les intéressés, et que cette consultation se poursuivra.

Il a fait remarquer, par contre, que cette question s'inscrit dans un contexte politique plus large et que le noyau du problème réside dans les négociations fédérales-provinciales entreprises en février dernier à Ottawa. Le Québec n'a pas encore tous les outils qui lui permettraient de prendre charge de tout le domaine de l'assistance sociale, a avoué le ministre.

En ce qui concerne l'assurance-médicaments pour les assistés sociaux, le ministre n'est pas en mesure de dire quand elle sera mise en vigueur.

M. Cloutier a noté que le projet avait franchi deux étapes importantes, et que le ministre était sur le point d'entreprendre des négociations avec les fabricants de médicaments, ainsi qu'avec les pharmaciens. Combien de temps cela prendra-t-il? Le moins possible, a répondu le ministre, qui a donné l'assurance, ici encore, qu'un projet de loi sera bientôt soumis aux chambres. Cette assurance-médicaments, on se le rappelle, était l'une des premières mesures recommandées par la commission d'enquête Castonguay sur la santé.

M. Cloutier a déclaré d'autre part que, d'ici cinq ans, la province sera couverte d'un réseau adéquat de foyers pour les vieillards et les enfants-problèmes ou inadaptés.

Laporte: l'Union nationale a privé les municipalités d'au moins \$100 millions

QUEBEC (par G.L.) — En moins de deux ans, le gouvernement de l'Union nationale a privé les municipalités du Québec d'au moins \$100 millions, a soutenu hier l'ex-ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte.

Participant à l'étude des crédits du ministère des affaires municipales, le leader parlementaire des libéraux a aussi déclaré que le gouvernement actuel n'avait tenu à peu près aucune de ses promesses aux municipalités, et qu'aucune politique nouvelle ne leur donnait quelques espoirs de soulagement.

Non content de ne rien faire pour les municipalités, a lancé M. Laporte, l'Union nationale, finançant son inaction à même l'argent des municipalités, leur a coûté des sommes astronomiques depuis juin 1966. Il établit à près de \$100 millions le total de la perte subie par les municipalités — ou leur manque à gagner — en deux ans, total réparti comme suit: \$75 millions en diminution des revenus de la taxe de vente remis aux municipalités; \$15 millions de la taxe de vente perçue en trop et non remboursée; \$6,150,000 par suite de la diminution des travaux d'hiver au cours du présent exercice.

M. Laporte fait sa preuve de la façon suivante. Au chapitre de la taxe de vente, la part des municipalités était du tiers. Dès son premier budget, l'Union nationale a augmenté la taxe de vente de 6 à 8 pour cent et a réduit la part des municipalités à 25 pour cent. En deux ans, cette diminution indéfendable a coûté au bas mot, \$75,000,000, soit \$35,000,000 pour l'exercice terminé et \$40,000,000 pour l'exercice en cours.

Le député ajoute que les subventions payées par le ministère des affaires municipales sont de l'ordre de 5 millions par année. Elles étaient payées avant en 5 ans ou moins. Le gouvernement de l'Union nationale, lui, a rétabli dans bien des cas la règle de la subvention payable sur 10 ans ou moins. Cette politique coûtera des milliers de dollars en intérêts, car les municipalités devront porter un fardeau additionnel pendant 5 ans de plus.

Le gouvernement actuel ne s'est pas contenté de diminuer de 33 1/3 pour cent à 25 pour cent la part des municipalités, dit M. Laporte; il pousse le cynisme jusqu'à se financer à même les taxes qu'il a perçues pour les municipalités. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a perçu plus de taxes qu'il n'en a distribué. La chose était prévue, et il était entendu que ces sommes seraient remises aux

municipalités "après la fin du présent exercice". Cela représente \$22,500,000, or, le gouvernement annonce aux municipalités que cet excédent leur serait payé non pas immédiatement, mais sur une période de 3 ans, à compter de l'exercice en cours.

En 1968-69, elles ne recevront que \$7,5 millions, le gouvernement gardant dans ses coffres, pour ses fins à lui, \$15 millions qui appartiennent aux municipalités.

Rien de neuf

Il ne se fait rien de neuf pour aider les municipalités depuis que l'Union nationale est au pouvoir, affirme d'autre part l'ex-ministre libéral. La taxe de vente a été diminuée de 33 1/3 à 25 pour cent pour les municipalités; les subventions sont payées sur dix ans au lieu de cinq; les subventions pour les travaux d'hiver sont réduites de 6 millions; la loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux a été remplacée par rien du tout, de sorte que, comme dans la fable, les municipalités n'en mourront peut-être pas toutes, mais toutes sont frappées.

M. Laporte a mis en parallèle ce que les libéraux avaient fait en six ans de régime et les promesses électorales du parti de M. Johnson en 1966.

L'Union nationale avait promis que le montant des taxes foncières pourrait être déduit de l'impôt provincial. Non seulement cette promesse n'a pas été tenue, mais les impôts provinciaux ont augmenté de plus de 300 millions en 2 ans, ce qui limite toujours davantage le champ de taxation des municipalités.

La terre et les bâtiments de ferme des cultivateurs devaient être exemptés de la taxe foncière et le gouvernement devait verser des compensations aux municipalités. Loin de rendre ce service aux municipalités, le gouvernement leur a dit qu'elles n'avaient qu'une ressource... se serrer la ceinture.

L'Union nationale devait établir une régie des relations intermunicipales: fournir une aide financière à l'élaboration des plans-directeurs; établir un fonds de développement domiciliaire; verser des compensations aux municipalités pour taxes non perçues sur les édifices à caractère public; aider le financement à taux raisonnable de l'achat de maisons existantes pour l'établissement de jeunes foyers.

Sous les libéraux

Par contre, sous les libéraux, ça bougeait, a indiqué l'ex-ministre des affaires municipales. Il en a donné les preuves suivantes.

Au titre de la taxe de vente, les municipalités ont reçu \$50 millions de plus au cours des exercices 1964-65, 65-66 et 66-69.

Les travaux d'hiver, subventionnés par le gouvernement fédéral depuis 1958, l'ont été également par la province, dès l'arrivée des libéraux au pouvoir. Cela a valu aux municipalités de la province, en l'espace de 6 ans, \$71,897,023.70.

En 1963, les chambres votaient la loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux. Grâce à cette loi une somme de \$115,344,660.03 (au mois de mai 1966) a été mise à la disposition de 285 municipalités, 187 rurales, 82 villes et 46 cités pour la réalisation de 589 projets. Ce montant prêté au taux le plus bas possible pour l'époque, et au pair, comportait une renonciation à 25 pour cent du capital, c'est-à-dire un cadeau de l'ordre de \$25 millions.

La loi des fonds industriels, sanctionnée le 25 mai 1961, a permis à près de 100 municipalités d'investir plus de \$40 millions et d'attirer chez elles plus de 100 industries.

Enfin, en matière d'habitation, le gouvernement Lesage a ordonné une enquête dans 21 municipalités, enquête qui n'a absolument rien coûté aux municipalités, le gouvernement provincial se chargeant de payer lui-même le 25 pour cent qui n'était pas payé par la S.C.H.L.

Réponse de M. Lussier

Le ministre, M. Robert Lussier, a répliqué à son prédécesseur que l'Union nationale avait déjà réalisé la majeure partie de son programme et qu'elle fera plus durant son mandat que ce qu'elle a promis dans son programme de 1966.

Au sujet de l'imposition foncière, il a dit que la répartition nouvelle de l'assiette fiscale doit se faire à tous les niveaux, si l'on ne veut pas résoudre le problème qu'à moitié et de façon temporaire.

Le ministre a fait état de la formation d'un bureau du plan, des études sur l'urbanisme (rapport Lahaye) pour soutenir que, sûrement, le ministre se donne les outils qui lui permettront de faire œuvre

utile et durable, des outils qui lui faisaient défaut après six ans de régime libéral.

M. Lussier a nié, par contre, que le gouvernement prive les municipalités de revenus auxquels elles auraient droit. Alors que la taxe de vente redistribuée leur accordait \$101 millions il y a deux ans, elles recevront \$118 millions cette année.

M. Paul Dozois a, pour sa part, dit à ce chapitre que le gouvernement fédéral voulait dès l'an dernier chambarder le programme de travaux d'hiver, mais qu'il avait reculé pour un an par suite de l'opposition de toutes les provinces.

Aujourd'hui

Le conférencier au déjeuner du Canadian Progress Club de Montréal qui aura lieu à midi quinze, à l'hôtel Windsor, sera le Dr F.G.W. Adams, directeur du département d'histoire au collège Loyola. Il a intitulé sa causerie: "Historical Background of the War in Vietnam". Renseignements: 876-2794.

Des représentants des trois principaux partis politiques du Canada participeront à une rencontre organisée par The Senior Citizens Forum of Montréal et qui aura lieu à 13h30, au YWCA - Holden Fisher Hall, 1355, boul. Dorchester.

L'assemblée générale annuelle de l'Association des foyers pour adultes aura lieu cet après-midi, à 15h, au Foyer St-Antoine, boulevard Lelièvre, à Duberger. M. Gilles-D. Bergeron, sous-ministre adjoint au ministère de la famille et du bien-être social sera le conférencier. Il parlera de "coordination et communications dans le sens de l'administration".

Reunion à Montréal, ce soir, des "anciens de Shawinigan". La rencontre aura lieu à 20h, au 1100 ouest, rue Notre-Dame, sous la présidence de M. John Mills. Renseignements: 334-9775.

La Fédération canadienne-française reçoit le tiers du montant recueilli lors de la campagne des Fédérations

Grâce à l'unification des campagnes de souscription des plus importants organismes de sollicitation de la région de Montréal, la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises inc., recevra cette année plus d'argent qu'elle n'en a jamais recueilli en ses 34 ans d'existence, au cours d'une campagne. Signalons que près de \$45,000,000, ont été recueillis et distribués par la Fédération jusqu'ici.

C'est ce qu'a déclaré le président du conseil d'administration, monsieur Paul Vaillancourt à l'occasion de l'assemblée annuelle de cet organisme.

Selon monsieur Vaillancourt, la Fédération touchera cette année une somme équivalente au tiers du montant recueilli

en avril par la Campagne des Fédérations du Grand Montréal (\$10,200,641). Il a précisé que le succès de l'unification avait prouvé d'une façon non équivoque, que les initiateurs du projet, dont la Fédération fait partie, avaient vu juste en réclamant la fusion des campagnes.

Libérée de l'organisation annuelle d'une campagne de souscription, la Fédération a pu cette année et pourra désormais s'appliquer davantage à l'élaboration des politiques de bien-être communautaire, en collaboration avec ses principaux partenaires, dont le gouvernement.

Sur ce dernier chapitre, a précisé monsieur Vaillancourt, des pourparlers tenus tout au cours de l'année ont fait que la collaboration des deux organismes est aujourd'hui plus étroite que jamais. Chacun reconnaît son rôle, tant du côté charité publique que privée.

Entre autres services, la Fédération a cette année amélioré celui de ses camps de vacances: la Colonie de vacances des Grèves a doublé le nombre de ses inscriptions, et un autre camp, situé à

Saint-Donat, sera aussi accessible aux jeunes cette année. D'autre part, la Fédération semble vouloir accentuer son effort dans l'aide qu'elle fournit aux vieux couples.

JUSQU'AU
29 JUIN
ESCOMPTE DE
20%
SUR \$10, ET PLUS
LIBRAIRIE
TRANQUILLE
67, Ste-Catherine ouest
844-6371



Monsieur André Trudeau, vice-président de Duchesneau-Trudeau Limitée, qui devient président pour l'exercice 1968-69 de La Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises inc.

Pour une cité universitaire dans l'est

Les pressions en faveur de l'établissement dans l'est de Montréal de la deuxième université française continuent auprès du ministère de l'Éducation. L'association des hommes d'affaires du quartier Frontenac a adopté une résolution en ce sens, et le Centre commercial a fait tenir au ministre Jean-Guy Cardinal un mémoire montrant les possibilités qui s'offrent, à l'est de la rue Saint-Laurent, pour l'érection de cette Cité universitaire.

C'est le temps de faire installer les
GOUTIÈRES
(ho-do)
Estimation gratuite
*MONTRÉAL 322-4160
*QUEBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

Une Langue par Mois (Écrit-Oral)
RUSSE, ALLEMAND, LATIN
Anglais
ROUMAIN, ESPAGNOL, ITALIEN, FRANÇAIS, LANGUES INTERMÉDIAIRES, GREC
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE
UNIVERSITÉ
PILOTE MONDIALE DU CRÉPER
8697 DE GASPE, MONTRÉAL 11
381-7372
DE 9 A.M. À 10 P.M.
Nom _____
Adresse _____
Profession _____
Ville _____
Tel. _____ Age _____

CHAUVE...!

probablement, à moins que...



Les prescriptions d'ordre individuel sont l'objet d'un contrôle permanent.

Le spécialiste des maladies du cuir chevelu, R.A. PIERRE, déclare: l'éducation du public n'est pas encore faite en ce qui concerne l'hygiène et l'entretien du cuir chevelu et de la chevelure. Si votre raison admet l'existence de centaines de maladies relatives aux organes du corps humain, ne vous parait-il pas normal que le cuir chevelu soit susceptible de souffrir aussi de quelques désordres?

Si vous prenez rendez-vous régulièrement avec votre médecin et votre dentiste, il serait normal que vous consultiez régulièrement un trichologue qui pourrait vous conseiller sur les soins à donner à votre chevelure.

La beauté de vos cheveux dépend du bon état de votre cuir chevelu, le lavage, le brossage des cheveux et le massage du cuir chevelu de façon régulière ont autant d'importance que le nettoyage des dents. L'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

La négligence et le scepticisme sont les agents les plus habiles de la calvitie. L'hérédité n'intervient seulement que dans 1% des cas, et l'amincissement de la chevelure peut commencer à n'importe quelle période de la vie et est toujours progressif, persistant et destructif. Une fois commencé, cet

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378
Sortie du métro Sherbrooke - Berri
Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DEMANDE

AGENTS DE LA GESTION FINANCIÈRE
Traitement initial jusqu'à \$11,780 selon la compétence
Possibilité de carrière jusqu'à \$13,860

POSTES
MINISTÈRE DU REVENU (Québec et Montréal)
- Vérification ou cotisation des impôts, taxes et droits fiscaux.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (Québec)
- Travail de comptabilité générale et de contrôle budgétaire à la Direction de l'éducation permanente.

SECRETARIAT DE LA PROVINCE, COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES (Montréal)
- Étude et analyse financière dans le domaine relié au commerce des valeurs mobilières.

MINISTÈRE DES FINANCES (Québec et Montréal)
- Élaboration de règles budgétaires et étude de projections financières
- Contrôler l'exécution du budget.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT (Montréal)
- Procéder aux analyses nécessaires à la gestion optimum des capitaux dont l'État dispose.

QUALITÉS REQUISES
- Licence ou maîtrise en sciences commerciales; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- CONCOURS 68P-2103. S'inscrire immédiatement, en ayant soin d'indiquer le poste qui vous intéresse.

DELEGUÉ INDUSTRIEL RÉGIONAL (Agent de développement industriel) - Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence. Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction de l'Industrie: postes à Rimouski, New Carlisle, Victoriaville et Haute-Rive.
- Effectuer un travail d'inventaire, d'évaluation et de promotion industrielle dans les régions administratives du Québec.
- Diplôme universitaire en sciences commerciales, économique, génie, ou une autre discipline appropriée; OU expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans un domaine connexe.
- Concours 68P-2102. S'inscrire avant le 17 juin 1968 en ayant soin d'indiquer la localité qui vous intéresse.

DIRECTEUR DU PERFECTIONNEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE - Traitement initial jusqu'à \$17,500 selon la compétence. Poste à Québec.
- Coordonner et diriger l'élaboration de programmes de perfectionnement et de recyclage en vue de favoriser le développement des ressources humaines nécessaires à la réalisation des politiques gouvernementales.
- Diplôme universitaire, de préférence en sciences de l'homme; une dizaine d'années d'expérience de travail dont un certain nombre dans le domaine des programmes de formation à un niveau de conception, de coordination et de direction.
- Concours 68S-1329. S'inscrire avant le 15 juin 1968.

DIRECTEUR PROVINCIAL du Service de l'inspection des établissements industriels et commerciaux et des édifices publics. - Ministère du Travail. Traitement jusqu'à \$15,500 selon la compétence. Poste à Québec.
- Diplôme universitaire en génie, de préférence civil ou mécanique, et expérience pratique dans le domaine de la sécurité au travail dont quelques années à un niveau de direction, de conception et de coordination.
- Concours 68S-1327. S'inscrire avant le 7 juin 1968.

CHEF DE DISTRICT - Service d'inspection des installations électriques. Traitement initial jusqu'à \$14,300. Ministère du Travail: postes à Québec et à Montréal.
- Coordonner et diriger l'administration d'un district et l'application des lois régissant les installations électriques et les électriciens.
- Diplôme universitaire de préférence en génie électrique et expérience technique et administrative du domaine de l'électronique dont quelques années à un niveau de direction.
- Concours 68S-1328. S'inscrire avant le 7 juin 1968.

AGRONOMES - Traitement initial jusqu'à \$10,770 selon la compétence. Diverses régions administratives.
- Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation: travaux de recherches, d'inspection et de contrôle des produits agricoles. Assistance technique aux agriculteurs et collaboration aux plans d'aménagement de territoire.
- Office du Crédit Agricole: travaux d'évaluation de fermes et d'enquête en rapport avec les demandes de prêt. Assistance technique aux requérants et surveillance de l'exploitation agricole.
- Être membre de la Corporation des agronomes de la province de Québec.
- Concours 68P-2106. S'inscrire avant le 14 juin 1968 en ayant soin de déposer une preuve d'appartenance à la Corporation des agronomes de la province de Québec.

On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement du Québec.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4, 1454, rue de la Montagne, Montréal 25 et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

La frontière du Labrador et l'achat de l'énergie des chutes Churchill

L'ouvrage que vient de publier M. Roger J. Bédard, sous le titre: *L'Affaire du Labrador*, (aux Éditions du Jour), apporte de nouveaux éléments d'appréciation sur le célèbre jugement du Conseil privé de 1927; il remet aussi en question l'accord projeté entre l'Hydro-Québec et la BRINCO pour l'achat de l'énergie des chutes Churchill.

Les faits principaux que révèle l'auteur, et qui fondent ses conclusions, ont déjà été publiés dans des articles que M. Bédard a écrits pour *Le Devoir* et qui ont paru en février et mars derniers. Le volume apporte naturellement beaucoup plus de détails et la thèse de l'auteur est renforcée d'autant. Il restera à entendre ce qu'auront à dire les juristes sur les faits pour le moins scabreux que l'auteur a mis en lumière.

L'on sait depuis longtemps que le jugement du Conseil privé sur le Labrador est éminemment contestable à cause des défauts et irrégularités qu'il comporte. Dans l'ouvrage remarquable et fort détaillé qu'il a publié en 1963: *La Frontière Québec-Terre-Neuve*, M. Henri Dorion avait signalé de nombreuses failles de ce jugement, tant sur le plan de la géographie que du point de vue juridique. Cette étude établissait déjà de façon bien claire qu'une telle décision devrait être réformée et que le Québec ne peut pas l'accepter.

Toutefois, M. Bédard a apporté au débat des éléments nouveaux qui infirment non plus uniquement la valeur du jugement comme tel, mais qui indiquent que certains des juges qui ont rendu cet arrêt se trouvaient en conflit d'intérêt. En somme Terre-Neuve, qui était alors colonie de la Couronne, avait attribué à diverses entreprises des droits d'exploitation sur les richesses naturelles d'un territoire contesté. Par la suite, le gouvernement britannique a garanti des investissements pour l'exercice de ces droits d'exploitation qui étaient fort discutables.

Or il s'est trouvé que certains des juges qui ont attribué à Terre-Neuve cet immense territoire que revendiquait le Québec, avaient quelque temps auparavant, comme ministres dans le cabinet britannique, approuvé les garanties financières accordées par Londres. En somme le Conseil privé était à la fois un tribunal et un organe du pouvoir exécutif du Royaume-Uni, qui a validé les engagements du gouvernement anglais en cédant ce territoire à une colonie de la Couronne.

L'argument et les conclusions de l'auteur sont renforcés par des déclarations de juristes de l'époque, ainsi que par des extraits des débats parlementaires à Ottawa et à Québec, et par des commentaires de journaux, qui deviennent plus éloquents quand on voit des ministres-juges jouer tour à tour des rôles peu conciliables.

A moins que ces documents puissent être contestés, ou qu'on leur trouve une autre interprétation, le fameux jugement du Conseil privé ne mérite guère de respect. Devant une

telle situation, le Québec ne peut pas se comporter comme si le litige avait été tranché par un tribunal impartial et la décision fondée sur le droit.

Or il ne s'agit pas d'une question théorique ou académique, car le gouvernement Johnson devra prendre un jour ou l'autre une décision au sujet du projet d'accord entre l'Hydro-Québec et la BRINCO. Il ne peut pas approuver l'achat de l'énergie électrique des chutes Churchill sans y mettre des réserves et des conditions qui indiquent son refus de ce jugement; car sans cela il se trouverait à acquiescer formellement à la décision de 1927.

Lorsqu'il était premier ministre M. Lesage a tenté à diverses reprises d'en venir à un accord avec Terre-Neuve au sujet de l'énergie des chutes Churchill, mais des obstacles ont surgi chaque fois. Comme ces tractations n'ont pas été rendues publiques, il n'est pas facile de savoir ce qui s'est passé. Pendant quelque temps, la pierre d'achoppement a été le prix de vente à l'Hydro-Québec. Le point de comparaison était le coût de production du système de Manicouagan-Outardes, et ces grands travaux ont failli être en partie différés pour donner la priorité aux chutes Churchill.

Les protestations de divers organismes canadiens-français contre une reconnaissance, officielle ou tacite, du jugement de 1927 ont dû aussi entrer en ligne de compte. Lorsque le parlement canadien a accordé une exemption d'impôt sur le revenu à 95% aux entreprises hydro-électriques, la BRINCO était plus en mesure de rencontrer les exigences du Québec sur le prix de vente; M. Lesage a alors proposé une rectification de la frontière du Labrador qui ne corrigéait pas l'injustice fondamentale commise contre le Québec, mais qui supprimait quelques inconvénients sérieux du tracé illogique et parfois imprécis établi par le Conseil privé.

Ce projet n'a pas eu de suite, mais les négociations se poursuivaient, et à la veille des élections provinciales de 1966 tout semblait prêt pour un accord dont les modalités et les conditions demeurent cependant inconnues. Le fait que M. Lesage n'ait pas osé faire le saut avant le vote du 5 juin est un mauvais signe. Mais dès le 6 juin l'Hydro-Québec affirmait son intention d'acheter l'énergie des chutes Churchill.

Le gouvernement Johnson tergiversa durant quelques mois; en octobre 1966, il autorisait l'Hydro-Québec à signer une "lettre d'intention" avec Churchill Falls (Labrador) Corporation Ltd pour l'achat de l'électricité; l'arrêté ministériel ajoutait cependant que l'autorisation n'était accordée que "sous la réserve expresse des droits du Québec en ce qui concerne la délimitation et la démarcation de la frontière du Québec au Labrador". Est-ce la formulation de cette réserve qui a empêché la conclusion d'un accord?

À mesure que le temps passe, les pressions deviennent plus intenses. D'une part, la BRINCO a donné des contrats et pris des

engagements financiers qui seraient de l'ordre de \$95 millions. Mais la géographie se venge; et malgré le Conseil privé, ces chutes font si bien partie du territoire québécois qu'il est impossible de les exploiter sans que cette énergie soit utilisée par le Québec. L'on compte peut-être qu'une fois les capitaux engagés il sera possible d'obtenir l'assentiment du Québec ou de l'imposer.

D'autre part, notre province a besoin de plus d'électricité. Le président de l'Hydro, M. Lessard, disait le 15 mai dernier que si un accord n'est pas conclu d'ici la fin de l'année au sujet des chutes Churchill l'Hydro devra recourir soit à l'énergie thermique ou à l'énergie nucléaire. Or l'énergie thermique est beaucoup plus coûteuse que l'énergie hydro-électrique; quant à l'énergie nucléaire, elle exigerait des capitaux considérables que le Québec trouverait difficilement, surtout si les milieux financiers veulent contraindre notre province à acheter l'électricité du Labrador.

Si l'on tient compte de tous les éléments de la question, il paraît acquis que le Québec a intérêt à acheter l'énergie des chutes Churchill pourvu que le prix soit convenable. De plus, l'ensemble du Canada anglais et le gouvernement fédéral voudront sans aucun doute favoriser les intérêts de Terre-Neuve dans cette transaction. Un refus catégorique du Québec risquerait de lui attirer des représailles, et de durcir les négociations fédérales-provinciales et les accommodements qui s'imposent dans de multiples domaines.

Comme l'a indiqué le communiqué de l'Office d'information et de publicité du Québec, du 6 octobre 1966, un accord peut être conclu à condition que les droits du Québec au sujet du Labrador soient affirmés. Cela peut se faire de diverses façons.

La meilleure formule serait probablement celle que M. Henri Dorion a proposée dans son ouvrage déjà cité, l'établissement d'un condominium de Québec et Terre-Neuve pour l'exploitation des richesses naturelles situées au cœur de l'axe économique du Labrador. Cette solution comporterait de grands avantages pour les deux provinces et il conviendrait de l'étudier de plus près.

Une autre façon de réserver l'avenir, et de ne pas accepter le jugement de 1927 comme un fait acquis, serait que le Québec exige de la compagnie Churchill Falls, qui doit signer l'entente avec l'Hydro, qu'elle se fasse incorporer au Québec. Ce geste établirait de façon officielle que le litige frontalier reste ouvert.

Quelle que soit la méthode adoptée, le gouvernement du Québec doit éviter que l'accord projeté puisse être une acceptation du jugement du Conseil privé; il a au contraire le devoir impérieux de profiter de ce contrat — si important pour Terre-Neuve — afin de revendiquer clairement les droits de notre province sur le Labrador.

Paul SAURIOL



BERTHAUD

André Laurendeau, nouveaux témoignages

Me Jean Drapeau

Tant qu'il vivait, il suffisait d'évoquer son nom. Maintenant qu'il est mort, comment rappeler son souvenir en peu de mots? André Laurendeau ne se résume pas, même si le témoignage que je tiens à lui rendre à ce moment est d'abord personnel. L'amitié qui nous unissait était de celles qui survivent aux silences que les circonstances imposent. L'œuvre à laquelle il aura consacré les dernières années de sa vie le tenait physiquement loin, mais de temps à autre, le téléphone rendait encore possibles des conversations qui m'ont toujours enrichi.

Au cours des derniers vingt-six ans, combien de preuves André Laurendeau m'a données de la qualité de la sincérité de son amitié. J'avais un peu l'impression de lui rendre égale part. Je n'en suis plus très sûr à cause du grand vide que cause sa mort. Est-il d'ailleurs un seul de ses amis qui ne se sente frustré par son départ si brusque?

Quant au rôle public qu'il a joué, à l'influence qu'il a exercée sur les hommes et sur les événements, il faudra du temps pour en donner la pleine mesure. Les chercheurs, les historiens trouveront la pensée de Laurendeau, les écrits de Laurendeau, les paroles de Laurendeau, tout au long de leurs travaux. Il s'intéressait à tout, saisissait l'essentiel de toute question, distinguait les relations d'une question à l'autre. Sa lucidité, sa formation sa loyauté, son intelligence, son amour de la paix, le présentaient à projeter de la clarté, à mettre de l'ordre partout où il dirigeait son action.

André Laurendeau n'est plus. Son œuvre lui survivra. Puisse-t-elle inspirer tous ceux qui voudraient être utiles, quelle que soit la sphère de leurs activités. Ce sera toujours le plus beau témoignage à rendre à son mémoire, car la vie d'André Laurendeau a été bien remplie et mise au service à la fois de ses concitoyens et de l'humanité tout entière.

Jean-Paul Desbiens (Frère Untel)

André Laurendeau m'honorait de son amitié. Je sais que j'emploie un grand mot. J'avais suivi la peine de vérifier les sens selon lequel il l'employait à mon endroit: formule d'urbanité? ou m'offrait-il vraiment son amitié? Car il ne me serait pas venu à l'esprit d'habiter la maison de l'amitié avec Laurendeau. J'avais demandé son aide et ses conseils, mais je le voyais trop loin de moi. Ma génération reconnaissait des aînés.

Et ce fut l'amitié. J'étais farouche et compliqué. Il me compréhendait, sans trop me prendre au sérieux, comme il faut faire. J'ose dire qu'il m'aimait. Et moi aussi, avec un mélange de respect. Je viens de perdre un ami.

Nous aurons les bêtes à mots, il ne nous suffit pas d'avoir de la peine; il faut la dire au moins à soi-même. Peut-être a-t-on moins de peine que ceux qui ne disent rien. Une peine moins absolue.

La première fois que j'ai vu Laurendeau, c'était pour lui parler de Dollard des Ormeaux; j'étais respectable d'un groupe AJC, à Chicoutimi. (1) Nous avions parlé d'enseignement. À cette époque, les problèmes scolaires ne lui étaient pas familiers. On sait le reste.

Je cherche maintenant à me dire ce que Laurendeau a été pour moi, ce que je retiens de lui. D'abord, sa rigueur. Il aimait les nuances, il paraissait pour subtil, et il n'aimait point trop cela. Faut-il entendre finassier? Pas branché? C'est possible. Pourtant, il avait nommé ses amours, et il s'y tenait. Mais sa nature répugnait aux vulgarités. Je ne dis pas aux vulgarités, ce qui va de soi.

Où d'autres travaillaient à la hache, et il admettait qu'on le fit, lui travaillait au canif. Il est plusieurs façons de servir des valeurs. L'important, c'est d'être fidèle. Laurendeau s'engageait progressivement, mais une fois engagé, il ne lâchait plus.

Il avait nommé ses amours: on sait son amitié pour St-Denis Garneau, on sait comme il aimait la musique. Un détail: devant moi peu d'enthousiasme pour Pelléas

et Mélisande, il m'avait dit: "Vous ne pouvez pas être mon ami si vous n'aimez pas Pelléas et Mélisande". Ce n'était pas loin d'être un avertissement.

Musique, théâtre, voyages au pays de l'enfance: la petite fille, la sienne, Sylvie, qui s'étonnait qu'il la reconnût un jour qu'elle entraîna des souliers neufs. Musique, théâtre, c'était son monde: la vraie vie.

La vie vraie, ce fut la politique. L'art des arts, bien sûr, et il le savait, mais un art sans perfection et sans consolation. C'est quand même là qu'il a été utile. Mais il s'y sentait de corvée. C'est ailleurs qu'il aurait aimé laisser sa trace. J'interprète peut-être. Je suis sûr, en tous cas, que nos événements nous ressemblent. Là où Laurendeau a travaillé, c'est là qu'il devait le faire. Nous le perdons au moment où nous avons tant besoin de références; où sa voix égale et sûre nous aurait aidés à garder le ton.

Je mesure à quel point il m'a aidé à me définir. Ces dernières années, nous nous voyions peu et nous nous écrivions rarement: on lève l'amitié, et on ne s'en occupe guère. On dit trop facilement: c'est la vie. Mais je savais qu'il était là et que je pouvais lui parler de six mois en six mois.

Dimanche dernier, nous avons parlé de lui, et la technique a fait qu'il nous a parlé lui aussi. Nous entendait-il? En ces circonstances, un chrétien mesure sa foi, la foi. L'énormité de sa certitude. Mais qui rejoint si peu le sentiment.

(1) En ce temps-là, on se moquait de Dollard; aujourd'hui, on discute gravement, sur la colline aux oiseaux, la question de remplacer la fête de la reine par la fête de Dollard.

Naim Kattan

À notre première rencontre, André Laurendeau me dit que mon appartenance à l'une des plus vieilles communautés humaines le fascinaient. La persistance, vingt cinq siècles durant, de la communauté juive de Bagdad, le frappait et lui donnait confiance dans les ressources inépuisables de l'homme. Ce qui le préoccupait, c'était la continuité, nécessaire à son point de vue, de la communauté canadienne-française. J'ai tout de suite senti que ce souci, cette inquiétude constante ne me réduisait pas à l'état d'étranger encore moins d'intrus.

Il était nationaliste et son nationalisme était sa voie d'accès à l'universel, la porte ouverte à l'humain. Il était Canadien français par la sensibilité d'abord. Pour lui, être Canadien français, c'était avoir une certaine vision du monde, vision particulière qui permet à chaque membre de la communauté d'affirmer sa présence d'homme. Il n'avait pas une idée préconçue de ce que devrait être la règle de vie du Canada français. Il était convaincu que pour qu'il puisse atteindre à la plénitude de son destin, chaque Canadien français devait pouvoir vivre librement son particularisme. Aborder la vie d'une collectivité par la sensibilité basse peu de place aux idéologies. Non pas que Laurendeau ne les eût pas connues. Il les a vécues de l'intérieur, et, en quelque sorte, épuisées. Pour lui, le nationalisme exprimait non pas un projet imposé de l'extérieur mais la volonté commune de vie et l'aspiration au bonheur qui animent un groupe d'hommes libres. Cette volonté et cette aspiration étaient siennes puisqu'il faisait partie du groupe. Mais il savait qu'elles n'étaient pas fixées, définies une fois pour toutes. Il fallait, par conséquent, interroger quotidiennement la communauté, la sonder, découvrir, à travers les ambiguïtés, son esprit et ses réactions.

Il aimait souvent parler de Montréal. Il aimait cette ville. Mais son attachement s'est construit petit à petit, lentement. Et sa fidélité était à la mesure de ses affections. Et c'est en parlant de cette ville, de ce lieu qu'il a choisi, qu'il confiait, discrètement, son enracinement dans un paysage humain.

Sa conversation était toujours pleine d'imprévu. Il ne se contentait jamais de la surface. Les objections, il se les adressait à lui-même, autant qu'à l'interlocuteur. Sa lucidité était le fruit d'une interrogation inquiète. Il n'ignorait pas les contradictions et ne tentait pas de les effacer, essayant de les surmonter en les assumant. Les nuances qu'il apportait n'étaient pas un jeu facile d'un esprit riche qui était ses habiletés mais l'interminable recherche d'une justice jamais atteinte.

Plus tard, ces dernières années, je l'ai connu au travail, à la Commission d'enquête qui porte son nom. J'étais alors frappé autant par la force de ses convictions que par leur qualité. Il défendait une conception de l'homme et de la vie commune. Mais pour lui l'homme n'était pas une entité abstraite. C'était d'abord celui qu'il connaissait et dont il partageait les malheurs et les bonheurs, le Canadien français, mais ce dernier n'était que réalité pour lui que s'il avait un visage et non un masque qu'on lui prête souvent volontiers.

Et si Laurendeau donnait un aussi grand prix à l'aspiration au bonheur c'est qu'il ressentait profondément la dimension tragique du destin de l'homme. Son œuvre littéraire, qui était une sorte d'arrachement, l'atteste. L'action lui paraissait nécessaire, et il n'a pas hésité à y plonger, mais il savait mieux que tout autre combien la matière humaine est fragile et délicate et combien il fallait de précautions et de scrupules pour la manier.

Dans ses amitiés, il était l'exemple de la présence discrète, d'une retenue affectueuse, de pudeur et de fidélité. Le chagrin de ceux qui l'ont connu n'en est que plus profond.

terrogation inquiète. Il n'ignorait pas les contradictions et ne tentait pas de les effacer, essayant de les surmonter en les assumant. Les nuances qu'il apportait n'étaient pas un jeu facile d'un esprit riche qui était ses habiletés mais l'interminable recherche d'une justice jamais atteinte.

Plus tard, ces dernières années, je l'ai connu au travail, à la Commission d'enquête qui porte son nom. J'étais alors frappé autant par la force de ses convictions que par leur qualité. Il défendait une conception de l'homme et de la vie commune. Mais pour lui l'homme n'était pas une entité abstraite. C'était d'abord celui qu'il connaissait et dont il partageait les malheurs et les bonheurs, le Canadien français, mais ce dernier n'était que réalité pour lui que s'il avait un visage et non un masque qu'on lui prête souvent volontiers.

Et si Laurendeau donnait un aussi grand prix à l'aspiration au bonheur c'est qu'il ressentait profondément la dimension tragique du destin de l'homme. Son œuvre littéraire, qui était une sorte d'arrachement, l'atteste. L'action lui paraissait nécessaire, et il n'a pas hésité à y plonger, mais il savait mieux que tout autre combien la matière humaine est fragile et délicate et combien il fallait de précautions et de scrupules pour la manier.

Dans ses amitiés, il était l'exemple de la présence discrète, d'une retenue affectueuse, de pudeur et de fidélité. Le chagrin de ceux qui l'ont connu n'en est que plus profond.

Neil Morrison

André Laurendeau était un de mes amis les plus intimes. Nous nous connaissions et travaillions ensemble depuis plus de trente ans pour promouvoir au Canada une meilleure compréhension et un véritable "partnership" entre Canadiens anglais et Canadiens français. Nous nous sommes rencontrés pour la première fois en 1936. M. Laurendeau était alors un jeune chef nationaliste canadien-français et rédacteur en chef de l'Action nationale. Moi, je venais de terminer mes études dans l'Ouest et j'étais secrétaire du Student Christian Movement de l'Université McGill. Sa mort est une perte tragique non seulement pour ses nombreux amis, mais pour le Canada tout entier.

Ses dons de chaleur, de compréhension, d'amitié, même envers ceux qui ne partageaient pas les mêmes idées et les mêmes valeurs que lui, étaient rien moins qu'admirables.

Toute sa vie, André Laurendeau est demeuré ardent nationaliste. Il a combattu sans relâche pour les droits et la survie de son peuple. En même temps, il cherchait à comprendre les Anglo-Canadiens et ceux d'autres origines ethniques. Il était tout le contraire d'un croisé; ni intolérant, ni étroit, ni fanatique, il était sans préjugés. C'était un intellectuel profondément honnête, recherchant toujours la vérité et prêt à explorer toute idée nouvelle. Il se préoccupait des droits de l'homme, non seulement des droits individuels mais des droits collectifs de toute minorité qui lui paraissait menacée, tant au Canada qu'à l'étranger.

Peu de Canadiens seront arrivés au même degré de compréhension du Canada et auront eu la même foi dans sa dualité culturelle.

Il est difficile de déterminer clairement quelle aura été sa contribution au rapprochement des deux sociétés canadiennes. Pendant les cinq dernières années de sa vie, il a consacré presque tout son temps, son talent et son énergie à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Presque tout ce qui a été accompli par la commission est attribuable à sa direction, sa perspicacité et son dévouement.

Il reste beaucoup à accomplir. La cause que servait M. Laurendeau — faire des Canadiens français et des Canadiens anglais des partenaires égaux au Canada — est loin d'être gagnée. Les amis d'André Laurendeau, quelle que soit leur langue ou leur origine ethnique, devront continuer de s'y dévouer dans les prochains mois pour rester fidèles à sa mémoire.

Libre opinion

Dissidence ou l'unanimité renaît de ses cendres

par Monique Bosco

● Cet article de Madame Monique Bosco était destiné à la revue "Liberté" sous les auspices de laquelle s'est récemment tenue la Vie Rencontre des écrivains. Au cours de la réunion, Madame Bosco a dit pourquoi elle ne pouvait souscrire à une résolution des écrivains en faveur de l'unilinguisme. Mais la direction de "Liberté" refuse aujourd'hui de publier son texte.

La Vie Rencontre des Écrivains vient d'avoir lieu à Ste-Adèle, rencontre organisée par la revue Liberté. J'en reviens Nous avons été gentiment accueillis, logés, nourris et abreuvés de paroles et de boissons douces. On y a aussi beaucoup parlé, discuté, travaillé, chahuté, ri et même dansé. Et tout cela ne serait plus, aujourd'hui, qu'un agréable souvenir si je ne savais pas que le public qui n'était pas présent à cette rencontre a pu lire un communiqué, reproduit, entre autres dans La Presse (27 mai 1968), Le Devoir du 28 mai et le journal 1968, où on le prévenait que: "Les écrivains et les enseignants présents ont réclamé l'institution de l'unilinguisme français officiel à tous les paliers de la vie collective au Québec". C'est à propos de

cette résolution, votée à l'unanimité moins une voix — la mienne — et trois abstentions, que je voudrais écrire ces quelques lignes.

Je ne parlerai pas de cette rencontre — qui fut d'ailleurs fructueuse — en détail. Je ne m'étonnerai pas davantage de quelques interventions assez étonnantes de la part d'enseignants réclamant des écrivains canadiens présents des directives et des mots d'ordre en ce qui concerne l'enseignement de leurs propres ouvrages. Comme si un auteur pouvait se permettre de dire à un enseignant comment son ouvrage devait être enseigné. Décidément, ces malheureux professeurs ne veulent même pas de ce dernier arpent de liberté! Même la littérature québécoise, domaine encore assez vierge, doit être hérissée de mots d'ordre. À propos de cette même littérature québécoise, d'ailleurs si fort décriée, voilà encore fort peu de temps — (au moment où j'écrivais ma thèse, en 1953, il était de bon ton pour les "intellectuels" de l'époque, de s'exclamer élégamment devant mon choix de la littérature du cru: "Le roman canadien, ké-cé-a?")

Aujourd'hui, paraît-il, la voie royale des lettres ne peut

être abordée que par ce bout de la loggnette. Hors du Québec et de ses oeuvres, point de salut. Racine et Molière suivront, s'il en reste! Mais ce sont encore des choses qui se discutent. Et, en toute bonne foi, les goûts peuvent sans doute changer. Les modes, certainement! Je m'étonne davantage quand un écrivain nous annonce froidement que "le livre est mort" et qu'il a donc décidé de passer au cinéma ou à la télé. Non, le livre n'est pas mort: il est bon marché. On peut le trouver partout. Platon est à 75 cents. Alors, pourquoi le lire? On essaie donc d'écoorer le peuple de cet objet maintenant à portée de bourses populaires. Il peut en avoir des livres, le peuple, donc, dévalorisons-les. Une exclamation d'un critique, d'ailleurs fort ingénument et naïvement prononcée, m'a fait comprendre les raisons — une des raisons en tout cas, de ce nouveau mépris du livre: "Je ne serai plus seul à lire St-Simon". Hegel, Kieckegard, Proust, Mallarmé lui-même en livre de poche. Les jaloux de l'élite proclament donc que le livre est mort alors que c'est le privilège de sa lecture par le petit nombre qui est enfin aboli. Quand j'étais plus jeune, en France, les réactionnaires de mon époque disaient déjà qu'il n'était pas nécessaire de doter les H.L.M. de salles de bains: "pour que les "bi-cots" stockent leur charbon dans la baignoire". Et maintenant que le peuple peut enfin se procurer, à des prix raisonnables, les oeuvres les plus valables de notre civilisation, on essaie malhonnêtement de lui faire croire qu'il est déjà trop tard, et que le "monde est à l'électronique".

Mais je viens tout juste de lire que la télévision a mis sur pied un remarquable programme de recyclage des travailleurs. Vous allez voir qu'on va bientôt essayer de convaincre que la TV c'est aussi de la foutaise.

Et j'en viens à la résolution votée à l'unanimité des voix, moins une, sur l'unilinguisme dans la Belle Province. Que la résolution ait pu être votée en 1961 (alors qu'on réclamait aussi la création d'un ministère de l'éducation) avec une très forte majorité, je le conçois. Mais là où je ne comprends plus c'est qu'en 1968, après le rapport de la commission Laurendeau-Dunton, après l'adoption officielle du bilinguisme au Nouveau-Brunswick dans les législatures de Terre-Neuve, et d'Ontario, un congrès d'écrivains et d'enseignants votent à l'unanimité une semblable résolution dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle suscite des problèmes complexes et nombreux sur lesquels il serait normalement prévisible qu'il y ait au moins divergence d'opinion. Or, les gens qui devraient être les mieux armés pour voir le pour et le contre des problèmes d'ordre culturel les réglent donc de façon catégorique et unanime. J'avoue que cela me confond. Pas un seul non, sauf le mien. Et j'aurais bien pu ne pas y être... Il faisait si beau en cet éclatant dimanche après-midi... Et je rappelle — ce qu'on ne manquera pas de me souligner — même si ce fait vingt ans que je vis et travaille ici — que je suis une Néo-Québécoise, une Néo-Canadienne (Combien d'années faut-il pour ne plus être "néo"? Des générations?)

Un père jésuite présent demanda qu'on ajoute à la proposition: "compte tenu des droits de la minorité". Il retourna, pour des raisons qui me sont demeurées obscures, son amendement. Foin des droits des minorités. Une pétition circulait par ailleurs également dans la salle, rappelant que les immigrants continuaient à se noyer dans la mer anglaise. Moi, j'avoue que si j'avais à émigrer aujourd'hui, j'hésiterais à choisir le Québec. L'idéologie régnante m'effraierait. Tous les émigrants ne peuvent être que ré-

tendants devant toutes les formes du nationalisme car, eux, ils ont justement choisi de ne pas y adhérer. Autrement, ils seraient restés chez eux, à chanter les beautés de la terre ancestrale. Ils la quittent pour trouver d'autres valeurs. Et le Québec, avec sa nouvelle religion, devient aussi inquiétant que celui des heures noires de Duplessis.

En 1960, dans Cité Libre, Gérard Pelletier publiait un article célèbre sur la religion: *Feu l'unanimité*. Il annonçait l'avènement d'un Québec pluraliste. Mais les "élites" d'aujourd'hui, après celles d'hier, veulent nous imposer à nouveau une croyance absolue, irréfutable, irrévocable: l'idée de nation remplaçant celle de religion. Personnellement, je ne trouve pas que l'on gagne au change. Mais c'est que, justement, une certaine, soi-disant élite ne veut surtout pas que cela change. Surtout, que tout continue à mal aller et que l'on puisse en imputer la faute à d'autres. Dans le temps de la montée du créditisme, Gérard Filion avait écrit dans Le Devoir que la province de Québec n'était effectivement pas une province comme les autres, qu'elle était plus bête. Si certains qu'il avait tort. Il ne faut pas oublier que Caouette avait choisi ce leitmotiv: "Il faut que ça change". Ça ne peut pas être pire. Et une partie du peuple l'a suivi. Parce que le peuple québécois, lui, aspire au changement, au mouvement de la vie. Ce sont ses élites qui sont plus bêtes. Des collègues historiens m'ont déjà expliqué que les Canadiens français ont toujours été trahis par leurs élites et leurs notables, depuis les débuts de la colonie. Cela continue, tout simplement, cela se répète. Au moment où les gens de l'Ontario suivent des cours intensifs de français, nos "gens instruits" qui eux, d'ailleurs, sont parfaitement bilingues, cherchent à détourner le peu-

Suite à la page 5

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN

Directeur

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL

Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR

Trouvée: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Bovin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bédoules: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TÉLÉPHONE: 844-3361

Quand André Laurendeau écrivait aux lecteurs du Devoir

● Souvent, pendant son séjour au Devoir, André Laurendeau emprunta le genre de la "lettre au lecteur du Devoir" pour expliquer l'une ou l'autre de ses attitudes qui avait pu donner lieu à un malentendu ou à des interrogations de la part du public du journal. Dans ses lettres, il devenait personnel, révélait le fond de lui-même, sans jamais verser toutefois dans la familiarité de mauvais goût. Il estimait que le lecteur du Devoir avait le droit de connaître à fond les motifs qui inspiraient les attitudes des rédacteurs du journal. Il eût considéré comme une dérobade tout refus d'explication. Nous avons puisé dans ces "lettres d'André Laurendeau aux lecteurs du Devoir" deux textes particulièrement significatifs. La première lettre date du 27 mars 1962. Elle était adressée à des lecteurs qui se demandaient pourquoi, après avoir été séparatiste dans sa jeunesse, André Laurendeau avait cessé de l'être. Empruntant une expression de l'auteur nous avons intitulé cette lettre "Les vérités en croix". L'autre lettre est celle que Laurendeau adressa au public du Devoir le jour où il accepta la co-présidence de la commission d'enquête sur le bilinguisme. Elle fut publiée le 23 juillet 1963. Nous avons intitulé cette lettre "La dernière mission". Nous rappelons, pour mémoire, que la lettre sur "les vérités en croix" parut sous forme de bloc-notes, tandis que la lettre sur la commission d'enquête parut sous forme d'éditorial.

Les vérités en croix

Il est sans doute assez ridicule de se traiter soi-même comme un objet d'histoire. Cependant certaines questions y invitent. Je demande la permission de transformer ce bloc-notes en lettre à quelques lecteurs: à ceux qui me demandent, comme M. André Gagnon samedi: "Pourquoi, après avoir été séparatiste, ne l'étes-vous plus...? Serait-ce que, las de lutter..."

Je crois la question légitime et je veux y répondre au passé, c'est-à-dire qu'elle devient: "pourquoi, après avoir été séparatiste, avez-vous cessé de l'être". La première forme, associée à l'idée de lassitude, implique une conversion assez récente. On la pose parfois en termes beaucoup moins objectifs. La seconde ne préjuge pas du moment où la conversion a eu lieu.

Une lettre: 1936

A l'été 1935, j'écrivais une brochure sur Notre nationalisme.

me, c'est-à-dire sur le nationalisme des Jeunes-Canada, que je conclusais par une adhésion logique au séparatisme. Après quoi je quittais le Canada, pour un séjour d'étude de deux ans à Paris. C'est là que j'ai, dès l'année suivante, perdu "la foi séparatiste"; je ne l'ai jamais retrouvée depuis.

Il est facile, après coup, de s'inventer des attitudes. Le hasard me met en face de celle que je commençais à adopter dès le printemps 1936. En effet, un ami et collaborateur de ce temps-là m'a remis le texte d'une lettre que je lui écrivais alors. La forme est évidemment elliptique et familière.

"Sur le problème national, voyant les choses de l'extérieur, je cesse d'être séparatiste; et continuant d'une certaine façon de les voir de l'intérieur, je continue de l'être. De sorte que je me sens partagé. Tu sais les forts arguments pour (ceux que j'avais

ramassés dans ma brochure), qui ne varient pas et dont certains prennent de la valeur. Contre, il y a:

"1) Que la proximité des Etats-Unis reste dangereuse, et que la Confédération équilibrée, par l'Angleterre, une partie de l'influence voisine. Ce point de vue m'a été fortement suggéré par Siegfried (André Siegfried, dans des cours au Collège de France, qui sont devenus "Le Canada, puissance internationale").

"2) Qu'économiquement nous restons un petit pays, incomplet, sans capitaux, sans la moindre organisation.

"3) Que culturellement nous sommes encore une toute petite province. L'expérience de l'Alsace (où je venais de séjourner et d'enquêter deux semaines) m'instruit: j'ai peur que nous ne devenions un système clos.

"L'effort de nous élever au-dessus de nous-mêmes, dans la Confédération, est à lui seul un élargissement; et nos politiques auraient pu déployer (sans doute établir) à Ottawa un beau système d'équilibre. Je comprends Lafontaine acceptant l'Union (...)

"J'ai l'impression que cette histoire de séparatisme est actuellement un jouet d'enfants: cela dépend peut-être de ceux qui se sont mis à la raconter.

"Le Canada reste un pays impossible. Mais tant que les Etats-Unis restent un tout compact, à quoi mènerait un morcellement (du Canada)? Il y a là quelque chose de physique: le poids des Etats-Unis, entouré de minuscules satellites..."

"Et puis, sans s'en rendre compte, les séparatistes glissent tous vers le principe des nationalités. Or ce que ce principe a fait de ravage en Europe (en particulier en Europe centrale), tu le sauras l'an prochain mieux que moi (allusion aux études que le destinataire de cette lettre devait entreprendre en histoire). Et il est injuste. Il mène à des luttes inextricables. — C'est l'exagération du facteur poli-

La dernière mission

C'est à titre de Canadien français qu'avec trois compatriotes j'ai été invité à faire partie de la nouvelle commission royale d'enquête. C'est comme Canadien français que j'ai accepté l'invitation du gouvernement central.

Pour la première fois, sauf erreur, une commission royale est formée à Ottawa dans cette égalité parfaite: deux coprésidents, dont au n'est l'adjoint, le conjoint ou l'associé de l'autre; trois commissaires canadiens-français et trois commissaires de langue anglaise, ainsi que deux Néo-Canadiens dont la langue "canadienne" pour l'un, est le français et pour l'autre, l'anglais. Donc, équilibre parfait de la représentation.

En outre, les délibérations auront lieu dans les deux langues, ce qui signifie que les francophones entendent l'anglais, et que les anglophones entendent le français. Chacun, donc utilisera sa propre langue.

Cette égalité n'a pas une signification guerrière: ce n'est pas cinq commissaires contre cinq, mais cinq avec cinq, qu'on a chargés d'enquêter d'abord sur les conditions faites aux deux langues et aux deux cultures au Canada, ainsi que sur l'apport des autres cultures. Dans ma façon de voir, la mission des commissaires revient à étudier et à essayer

de résoudre, dans le domaine fondamental de la langue et de la culture, le problème de la coexistence amicale des "deux nations": mission redoutable, qu'il convient d'aborder avec humilité.

Le gouvernement central place donc la commission devant des questions fondamentales:

Au Canada, les deux langues et les deux cultures vivent-elles dans l'égalité? Sinon, quelles sont les causes des inégalités actuelles? Est-il possible de les redresser et par quel moyen? Enfin, dans un pays qui n'accepte pas la doctrine du MELTING POT, comment profiter mieux de l'enrichissement que nous offrent les cultures nationales transplantées ici par les Néo-Canadiens?

Cette expérience doit être entreprise et vécue jusqu'au bout. Conduira-t-elle à un surcroît de séparatisme ou à une nouvelle alliance? En tout cas, c'est la première fois que l'Etat central la rend possible. Il ne demande pas qu'on s'inquiète de timbre-poste ou de chèques bilingues — ces "miettes" dont les Canadiens français se détournent désormais.

La question est posée dans sa totalité, selon un mandat à la fois ample et explicite, que jamais aucune commission antérieure n'a reçu. L'enquête portera sur les institutions qui dépendent du gouvernement

(fonction publique et régies, de l'armée au C.N.), et même sur celles qui échappent à son contrôle et exercent sur la langue et la culture une influence profonde: moyens de communication, grandes compagnies, enseignement de la langue seconde à travers le pays, et ainsi de suite.

Le champ ouvert à l'investigation est si vaste qu'on pourrait s'y perdre. Les risques sont nombreux, et j'en ai déjà souligné plusieurs: risque de soulever les oppositions dormantes, au lieu de les apaiser, risque de séier dans la stratosphère des principes quand chaque jour des politiques se heurtent brutalement; risque de paraître solitaire d'une attitude centralisatrice qu'on n'a jamais cessé de combattre; risque enfin de se heurter à un mur.

Mais ces risques stimulent l'énergie. Ils donnent à l'enquête une valeur dramatique. Non, il ne va pas s'agir de recherches académiques: c'est le destin d'un peuple qui est en cause.

Aussi, les seules explications que je dois vous-elles au lecteur du "Devoir".

Cette expérience significative que je mets en danger la liberté du journal et la mienne?

L'indépendance du "Devoir" reste le bien le plus précieux d'une institution toujours nécessaire. Elle demeure intacte.

notamment en face du gouvernement central, et même sur les questions qui feront l'objet de l'enquête.

Pendant sa durée, je vais me trouver avec mes collègues en posture d'arbitre: je devrai donc me taire sur les questions qui ressortissent directement à l'enquête. Sur tout le reste, qu'il s'agisse des armes nucléaires ou du patronage provincial, je garde entière ma liberté d'expression. Ceci a été établi avec clarté, et accepté, je dois le souligner, avec une belle largeur de vue.

Quant à ma collaboration personnelle au journal, il est sûr qu'elle va diminuer en quantité, et plus ou moins suivant les étapes de l'enquête. Mais j'entends faire en sorte qu'elle se poursuive; on ne saurait donc parler d'un départ, même provisoire. Il n'y aura pas d'absence de deux ans, mais des absences jamais prolongées au cours de ces vingt ou trente mois. Grâce à l'équipe actuelle que nous souhaitons élargir un peu, le "Devoir" va rester le "Devoir".

Je n'écris pas aux fins de rassurer le lecteur. Il y a surtout que je n'entends point partir loin des miens. Je veux conserver mes liens avec la vie d'ici. Bien sûr, j'accepte sans arrière-pensée le mandat de la commission, je l'assume avec toute la loyauté dont je suis capable. Mais je n'"émigre".

Voilà trente ans que je me bats pour l'égalité. Je réclame la tenue d'une enquête depuis janvier 1962. J'en ai détendu l'idée dans vingt articles. J'y crois.

Je plonge
André LAURENDEAU

Faut-il rappeler enfin l'indépendance d'allure et de pensée, vraiment extraordinaire, dont sont dotées les commissions royales? A l'intérieur des frontières qui leur ont été tracées, elles sont aussi libres vis-à-vis le gouvernement que le gouvernement sera libre devant leurs recommandations. C'est une autonomie réciproque. Les démarches d'une commission n'engagent pas le gouvernement, les démarches et la politique du gouvernement n'engagent pas la commission. Celle-ci n'a pas l'autorité, qui revient à l'Etat, de modifier le cours des choses, mais elle d'enquêter et de proposer une politique dans le domaine qu'on lui a tracé. C'est à ses membres d'user avec prudence et courage de la liberté qui leur est reconnue.

La commission vaudra et sera efficace dans la mesure où l'opinion participera à son travail. J'ai confiance que le Canada français et le Canada anglais reconnaîtront l'occasion unique qui leur est offerte de préparer la réconciliation du pays.

Voilà trente ans que je me bats pour l'égalité. Je réclame la tenue d'une enquête depuis janvier 1962. J'en ai détendu l'idée dans vingt articles. J'y crois.

Je plonge
André LAURENDEAU

tique". (Lettre du 25 mai 1936).

Un article: 1937

Ce texte nous laisse sur une hésitation, qui fut surmontée l'année suivante.

En septembre 1937, je prenaux la direction de la revue l'Action nationale. Dès la première livraison, j'y écrivais trois articles: l'un contre l'idéologie hitlérienne, un second contre l'attitude de Duplessis devant la grève du textile, le troisième sur le récent congrès de la langue française.

C'est durant ce congrès que l'abbé Groulx avait prononcé la phrase devenue célèbre: "Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, notre Etat français, nous l'aurons". Etait-ce une déclaration séparatiste?

Non, répondions-nous. L'abbé Groulx songe à l'Etat provincial du Québec. Nous constatons qu'il y avait alors, parmi les nationalistes, des séparatistes, des autonomistes et des fédéralistes. "Nous voyons dans le séparatisme actuel des jeunes Canadiens français une traduction libre du Politique d'abord (de Charles Maurras), principe que nous repoussons; et si compréhensifs qu'ils se montrent, nous reprochons un dangereux stasisme aux partisans du statu quo. En d'autres termes, nous nous rallions à la thèse autonomiste (...)

"Une réalité dépasse toutes les autres: l'amour du Canada français, l'amour de la patrie charnelle.

"Les nationalistes vrais ont tous dans le coeur cet amour-là. A force de parler en isme, craignons de perdre la réalité

de vue, et de n'aimer plus que des mots. Nous repoussons ce point de vue formel. Qu'on cesse de s'excommunier entre honnêtes gens parce que tel met l'accent sur les nécessités politiques, tel autre sur les nécessités économiques, tel autre enfin sur les nécessités spirituelles. (...) Nous prendrons parti. Mais nous n'exclurons point de la communauté nationale celui qui ne se range pas à notre avis".

Selon l'abbé Groulx, "les institutions ne sont pas responsables de nos plus profondes misères nationales mais les hommes. Le séparatisme constituerait un recours suprême, le jour où il serait prouvé que nos compatriotes de langue anglaise n'acceptent point les exigences fondamentales du système confédératif, qu'en fait ils transforment la Confédération en Union législative. Cette preuve reste à établir, nous ne saurions pour l'heure accuser nos concurrents d'avoir pris la place que nous leur abandonnons de si bonne grâce".

Les vérités en croix

Je me souviens qu'à cette époque, je commençais à me méfier des options fondées, en apparence du moins, uniquement sur la logique. A ceux qui faisaient de la politique avec des "essences", j'aurais volontiers opposé un point de vue existentiel — assez voisin de celui que M. Jean Bouthillette a défini, au cours d'un récent colloque du R.I.N.

Le P. Paul Docoer, s.j., avait souvent invoqué devant nous ce qu'il appelait la tension des "vérités en croix". Il s'agit de notions qui s'apposent et, poussées à fond, se nient l'une l'autre, comme le couple ordre-justice, ou bien le couple autorité-liberté. Laisser l'une

de ces notions, par exemple l'autorité, prendre toute la place, c'est marcher vers des résultats monstrueux. Les équilibres statiquement l'un par l'autre, c'est opter pour un "juste milieu" sans efficacité. Il faut les vivre l'une et l'autre, dans un état constant de tension intérieure.

Ainsi en est-il par analogie, pensais-je, du Canada français à l'intérieur du Canada. Cet inconfort fait partie de notre vie.

Mais je n'y insiste pas: M. Bouthillette a mis dans son exposé de la clarté et de la rigueur, j'y renvoie le lecteur qui m'aura suivi jusqu'ici. Il aura compris que mon but n'était pas de convaincre, mais uniquement de rapporter un fait.
André L.

lettres

Un Conseil d'Etat

Dans une lettre au Devoir reproduite le 18, monsieur H. Gaurantal y vantait avec raison les mérites du Conseil d'Etat de la France.

Puis-je lui faire remarquer que lors de ses assises des 20 et 21 avril dernier, le mouvement Souveraineté-Association adoptait entre autres le texte suivant qui apparaît dans son programme indicatif "La vie politique — l'administration de la justice — les tribunaux" et je cite: "... La création d'un contentieux administratif dont la fonction consisterait à planifier le travail des diverses régies publiques (Conseil d'Etat) s'impose".

Lors de ses assises, les membres décidaient d'ajouter à ce texte ce qui suit: "L'Etat verra d'autre part à créer ou à maintenir la fonction de protecteur du peuple (Ombudsman)".

Personnellement, je crois également que l'existence d'un "Ombudsman" serait insuffisante pour pallier aux excès de pouvoirs de l'administration et que la création d'un véritable contentieux administratif s'impose.

REGINALD SAVOIE
Université de Montréal,
21 mai 1968.

DISSIDENCE

Suite de la page 4

ple de ce bilinguisme qui risquerait peut-être de leur rendre quelques services et de leur être utile dans leur existence nord-américaine.

Ce même pamphlet qui circulait dans la salle, rappelait aussi que le biculturalisme ne s'était jamais épanoui, nulle part ailleurs dans le monde. Personne, bien sûr, ne peut vouloir que le Québec innove dans ce domaine comme dans tout autre! Que les Québécois d'il y a un siècle aient eu la vertu de croire en leur avenir, la générosité de ne pas faire à autrui ce que d'ailleurs on leur faisait mesquinement à eux, cela ne peut pas rendre fières nos nouvelles élites nationalistes. Qu'avec un siècle de retard on les copie, on les imite, cela ne les touche pas. Eux qui avaient un siècle d'avance de générosité et de tolérance,

veulent croire désormais à la loi du talion. Au moment où la longue patience des ancêtres risque d'être récompensée, hâtons-nous de tout gâcher. Surtout, qu'il ne sorte rien de bien de tout cela. On a enlevé le mouton de la parade de la St-Jean Baptiste: ils sont si nombreux, partout ailleurs. Pas besoin de lui faire de réclame à ce mouton! L'idéal moutonnier prévaut partout. Surtout, pas de dissidence.

J'ai voulu écrire ces quelques lignes pour exprimer mon étonnement devant une aussi absurde unanimité que celle qui a prévalu à la fin de cette rencontre de Ste-Adele. Je viens de trouver dans l'Express cette citation de l'écrivain tchèque Jan Prochazka: "Le conformisme est contraire à l'esprit même de la nature, sans quoi nous n'aurions pas six cents espèces d'oiseaux de couleurs différentes. Et la faune tout entière ressemblerait à un cheval". Il est vrai que nos élites feignent de croire à la valeur curative du "joual". Elles n'ont donc pas hésité à enfourcher, d'un seul bloc, le même dada national pour s'exercer des médiocrités d'une situation dont elles sont aussi les grandes responsables. Quand tout un groupe compact crie oui, je crois à la vertu du non. Catégorique. Définitif. J'ose seulement espérer qu'à une prochaine rencontre nous serons plus nombreux à oser le prononcer.

L'ACCORD

Suite de la page 7

tenant une conférence de presse à Rabat, M. Luns a déploré publiquement le retard survenu dans les négociations engagées entre le Maroc et la C.E.E. et exprimé son regret d'une certaine stagnation qui affecte les autorités du Marché commun consécutivement au deuxième veto élevé par la France à l'endroit de la Grande-Bretagne.

M. Luns étant, sauf erreur, le seul ministre des affaires étrangères des Six actuellement en fonction à avoir signé le Traité de Rome, son opinion est d'un grand poids, sans doute a-t-il été en mesure de donner quelques apaisements à ses interlocuteurs marocains en leur laissant entendre que des accommodements seront trouvés qui ménageront les intérêts maghrébins au-delà du 1er juillet.

globe
école de langues

ANGLAIS

ESPAGNOL - ALLEMAND

COURS D'ÉTÉ

- UN MOIS - 1 1/2 par jour
- ou: 3 fois par semaine
- Cours intensifs d'une semaine

↓

globe
école de langues

LEÇON GRATUITE
866-9731

1 PLACE VILLE MARIE - SUITE 1538

COURS DU JOUR - ÉTÉ 1968

- Cours de perfectionnement pour les professeurs de sciences au niveau secondaire.
- École française d'été.
- Initiation à la langue allemande à l'intention des théologiens.
- Langues: Allemande (I et II) -- Espagnole (I et II).
- Latin: Méthode CL -- Méthode Frank et Frochot.
- Méthode grammaticale de Galichet.
- Pédagogie active.
- Session de sciences religieuses et de théologie pastorale.
- Stage de rythmique et de danse moderne.
- Stage d'initiation à la communication orale.
- Stylistique du français écrit.
- Technique d'étude de la musique en groupe.

Date limite d'inscription: 14 juin 1968.

Pour recevoir la documentation concernant ces cours, s'adresser à:

**Service d'éducation permanente
Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal 3
Tél.: 343-6992**

PRÉPAREZ VOTRE AVENIR

MACHINES IBM

- PROGRAMMEUR
- PERFORATRICE

CONSULTEZ
L'INSTITUT DE
PROGRAMMATION
PRES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
3333 QUEEN MARY RD. coin Decelles (suite 292)

TELEPHONEZ
SANS TARDER
POUR INFORMATIONS **739-3388**

COURS DU JOUR ET DU SOIR

NOUVEAU COURS COLLÉGIAL

(deuxième année)

BACCALAURÉAT ÈS ARTS

(niveau de philosophie)

Programmes de la faculté des arts
de l'Université de Montréal

Méthodes dynamiques d'enseignement
Service complémentaire et gratuit:

ÉDUCATION PHYSIQUE
(initiation aux sports individuels)

EXTERNAT COLLÉGIAL
garçons et filles

SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE

3880, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal 25, Qué.

(nombre d'inscriptions limité)

Renseignements: 932-4716
entre 9.00 et 16.30 heures
du lundi au vendredi inclusivement

Je ne suis jamais en retard parce que...



je loue ma voiture chez...

Ma voiture est toujours prête... la voiture neuve de mon choix... prête à rouler... remplacée si des réparations sont nécessaires — Je n'ai pas de problèmes, j'ai l'esprit tranquille —

Je me fie à deragon...

LES VOITURES DE LOUAGE DERAGON LIMITEE

deragon

BUREAUX: MONTREAL: 861-3327 COWANSVILLE: 263-0101

sur le monde...regards sur le monde...regards sur le monde...regards sur le monde...regards sur le monde

Lettre de Casablanca

L'accord d'association entre les Six et le Maghreb est difficile

de notre correspondant, Étienne Rod

CASABLANCA — Il y a un peu plus de onze ans, les ministres des affaires étrangères des six États européens (Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) qui avaient créé six ans auparavant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.), réunis dans la Ville éternelle, décidaient de franchir une nouvelle étape en direction de l'intégration économique de l'Europe. Ainsi fut signé le 25 mars 1957 ce

qu'on est convenu d'appeler depuis lors le **Traité de Rome** instituant la Communauté économique européenne (C.E.E.), entré en application le 1er janvier 1959.

La C.E.E. "a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équi-

librée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit".

Le Traité de Rome précise notamment que les objectifs visés seront atteints par une libre circulation des marchandises entre les États membres, l'élimination des droits de douane et des contingents, l'établissement d'un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers, la réalisation d'une po-

litique agricole commune, etc. Il prévoyait que ce programme serait exécuté par étapes au cours d'une période transitoire de dix ans, susceptible d'être portée à 15 ans. Par conséquent, la suppression totale des barrières douanières entre les "Six" pouvait intervenir entre le 31 décembre 1968 et le 31 décembre 1973, suivant qu'on choisissait d'abaisser progressivement les droits en 10 ou en 15 ans, ainsi que la faculté en était accordée

aux signataires de la convention. En réalité, même le délai le plus court de 10 ans a encore été réduit de six mois et, en vertu d'un accord de principe, la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la C.E.E. doit, sauf imprévu de dernière heure, s'accomplir le 1er juillet prochain.

Deux situations différentes

Lors de la signature du Traité de Rome, l'Algérie faisait encore partie intégrante de la France. L'a reconnu expressément l'article 227 du traité qui incorporait ce territoire métropolitain d'outre-Méditerranée dans les mécanismes du Marché commun.

Par contre, le Maroc et la Tunisie étaient indépendants depuis un an. Néanmoins, ils continuaient à bénéficier du marché français de certains avantages commerciaux tels les contingents de marchand-

ises diverses (agrumes, fruits frais, conserves, etc.) en franchise des droits de douane. Il apparut aux négociateurs que ces privilèges ne sauraient être supprimés d'un jour à l'autre lors de la mise en application du traité. Voilà pourquoi furent annexés à celui-ci: a) un protocole sauvegardant provisoirement les préférences consenties par la France à ses anciens protectorats; b) une déclaration d'intention selon laquelle les Six envisageraient une association ultérieure avec le Maroc et la Tunisie.

Interminables discussions

La déclaration d'intention rappelait implicitement que ce statut avait un caractère précaire: il ne pouvait survivre à l'établissement effectif d'un marché unique à l'intérieur de la C.E.E. "Stricto sensu", il doit donc être abrogé le 1er juillet. Une très sérieuse menace plane ainsi sur les trafics d'exportation du Maroc et de la Tunisie à destination de la France, les avantages que ces deux pays-tiers en retirent étant considérables.

En ce qui concerne l'Algérie, le Traité de Rome ne prévoyait rien dans la perspective de son éventuel détachement de la France, postulat que les représentants de cette dernière eussent refusé d'entériner. De même, les "Accords d'Evian", qui ouvrirent le "feu vert" à l'indépendance algérienne, sont restés muets quant à la future position de l'Algérie souveraine face au Traité de Rome. Rien n'aurait empêché les Six de décider que, par analogie, ce pays serait traité de la même manière que les deux autres États maghrébins. Tel n'a pas été le cas. Sur le plan pratique, les Six (à l'exception de l'Italie depuis l'an dernier) ont continué à appliquer à l'Algérie tout ou partie de l'article 227.

Etant donné qu'aucun des trois États formant l'ex-Afrique française du Nord n'est partie au Traité de Rome, il incombe aux auteurs de celui-ci de prendre l'initiative de mettre en oeuvre les stipulations de la déclaration d'intention. Ils ne le firent pas pour de nombreux motifs fort honorables trop longs à exposer. L'un de ces motifs mérite pourtant d'être mis en évidence: les Six parvinrent assez rapidement à la concep-

tion qu'il leur serait beaucoup plus facile de négocier avec un "Grand Maghreb" plutôt qu'avec trois partenaires pris isolément. Ces derniers avaient eux-mêmes plus ou moins admis cette thèse.

Cependant, comme le "Maghreb uni" enregistre peu de progrès, la Tunisie puis le Maroc, se référant à la déclaration d'intention annexée au Traité de Rome, posèrent dès 1963 leur candidature à une association au Marché commun. L'année suivante, l'Algérie se détermina à demander, à son tour, quelle solution pourrait être substituée aux dispositions de l'article 227.

Laborieuses négociations

Durant les quatre à cinq ans qui se sont écoulés depuis lors, les autorités de la C.E.E. à Bruxelles se sont penchées maintes fois sur les dossiers Tunisie, Maroc et Algérie et ont écouté, au cours de conversations "exploratoires", les arguments et desirs des représentants des trois gouvernements. Finalement, en novembre 1967, à la suite de l'autorisation accordée par le Conseil des ministres des Six un mois plus tôt, les délégués de la C.E.E. ont engagé avec la Tunisie et le Maroc de longues négociations sur la base assez restreinte de simples accords commerciaux portant, le cas échéant, presque exclusivement sur une réduction des droits de douane à percevoir, à leur entrée sur le territoire

du Marché commun, sur les produits tunisiens et marocains bénéficiant pour l'heure en France de privilèges douaniers.

La Tunisie et le Maroc, tout en se réjouissant que des pourparlers soient enfin entamés, ont estimé insuffisantes les propositions qui leur étaient soumises. Officiellement, on en est là. Aussi l'on comprend qu'à l'approche de la date fatidique du 1er juillet, les gouvernements de Tunis et de Rabat commencent à éprouver de l'inquiétude.

C'est probablement pour cette raison que M. Joseph Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, a été invité à venir au Maroc. Aussitôt après son arrivée à l'aéroport de Casablanca, le 26 mai, il a déclaré: "Je vais avoir une audience avec S.M. le Roi. Nous parlerons des divers problèmes et questions relatifs à l'association éventuelle du Maroc au Marché commun. En dépit de certaines divergences d'ordre économique, il faut absolument fortifier les liens de l'Afrique du Nord avec l'Europe". Deux jours plus tard.

Suite à la page 5

l'événement

France: un choix fondamental devra surgir des élections

Ce que l'on n'a peut-être pas aperçu suffisamment dans la crise française — et que l'information au jour le jour est forcément impuissante à révéler — c'est qu'elle met en cause la société française elle-même et la société occidentale, dans la mesure où la française en est une certaine expression, c'est aussi que plus qu'une révolte contre un régime donné ou un gouvernement donné, elle traduit une rébellion contre la plupart des structures et des appareils traditionnels. Les partis de gauche en ont été au moins autant surpris que le gouvernement, les centrales syndicales ont été totalement dépassées par les événements: rien de plus frappant, à cet égard, que le parti communiste français dénoncé lors d'un meeting d'étudiants à la Cité universitaire de Paris ou que M. Mitterrand, conquis et pourchassé par des étudiants en plein Quartier latin, à la fin de la semaine dernière.

Au reste, parler de révolte, de refus, de soulèvement, appelle de fortes nuances. Chez la masse des travailleurs qui ont fait grève, il existe un fort pourcentage (la majorité peut-être) de gens qui ont d'abord le souci, légitime, d'améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail, tout en souhaitant des réformes de structures, et qui profitent à plein de la situation créée pour faire aboutir soudain, de façon quasi inespérée, des revendications classiques, qui, en temps "normal" eussent été étalées sur de longues années. C'est généralement au cours de la deuxième semaine de grève générale qu'on a vu apparaître dans les usines des slogans de caractère idéologique et politique et qu'on a entendu les dirigeants syndicaux commencer à tenir des propos de même nature, les deux phénomènes traduisant l'influence grandissante d'une minorité politisée, soucieuse d'aller bien au-delà d'une amélioration des conditions de travail et de l'extension des libertés syndicales, traduisant également l'inquiétude des états-majors syndicaux devant la désaffection d'une partie des militants. Ce "durcissement" n'empêchait d'ailleurs pas le départ fracassant de certains dirigeants de la C.G.T., de F.O. et même du P.C. qui ou bien adhéraient au P.S.U. (par-

ti socialiste unifié), ou rejoignaient les dirigeants locaux les plus avancés et les mouvements étudiants les plus radicaux.

Ces derniers ne cachaient plus que leur objectif était de provoquer la vacance du pouvoir puis de susciter, après un gouvernement de transition, au moins un régime de Front populaire et davantage un régime proprement révolutionnaire. Il pouvait sembler au début de la semaine dernière que leurs espoirs n'étaient pas entièrement vains: les accords gouvernement-syndicats-patronat, pour avantageux qu'ils fussent, étaient repoussés par les travailleurs dans la plupart des secteurs-clés, encore qu'il y aurait beaucoup à dire sur la spontanéité et la représentativité profonde de ces votes à main levée; l'idée du référendum sur les réformes avait été généralement fort mal accueillie et il paraissait que la consultation ne pourrait matériellement avoir lieu. Des rumeurs couraient non seulement sur la démission du gouvernement mais même sur un départ imminent du général de Gaulle; déjà, M. Mitterrand faisait acte de candidature à la présidence de la République, M. Mendès-France laissait entendre qu'il accepterait d'assumer la direction d'un gouvernement de gauche, la F.G.D.S. s'interrogeait sur les premières mesures à prendre, d'autres hommes politiques commençaient de se partager les portefeuilles...

Et puis, de Gaulle a parlé de nouveau, le 30 mai. En quelques heures, la situation était non pas transformée, mais sensiblement modifiée. M. Mitterrand devait bien convenir "qu'il y avait encore un Etat" et la presse française et étrangère devait constater qu'il y avait encore quelques gaullistes. Dès le jeudi soir, 700 à 800.000 personnes à Paris, puis les vendredi et samedi près de 500.000 autres dans une vingtaine de villes de province, faisaient entendre une autre voix, démontraient que les jeux n'étaient pas faits au contraire. En même temps, l'Assemblée nationale était dissoute et des élections générales étaient annoncées pour le 23 juin, cependant que le remaniement ministériel faisait disparaître les hommes les plus compromis dans les difficultés qui avaient

commencé au début de mai. Il est encore trop tôt pour prédire l'issue de la crise mais il apparaît déjà que la nouvelle intervention du chef de l'Etat et la réaction d'une partie substantielle de l'opinion ont eu des effets sensibles: le mouvement de retour au travail s'est amorcé dans de nombreux secteurs et la crise se trouve transportée, en principe, sur le plan politique, la décision dépendant désormais du corps électoral.

Trois questions majeures se posent désormais: d'abord, quelle attitude adopteront au cours des prochains jours la majorité des travailleurs en grève, principalement dans les grandes entreprises? ensuite, quel verdict rendra le pays les 23 et 30 juin? enfin, à plus long terme, le gouvernement issu du scrutin, quel qu'il soit, saura-t-il mettre promptement en oeuvre de très profondes réformes de l'université et de l'entreprise, mieux, préparer la transformation de la société française dans le sens d'une véritable démocratie sociale, sinon d'une société socialiste?

Le gouvernement a déjà annoncé qu'il ne saurait aller beaucoup au-delà des avantages déjà accordés aux travailleurs à l'échelle du pays (quitte à ce que dans le secteur privé, diverses entreprises fassent un nouvel effort), lesquels d'ailleurs de l'avis des spécialistes représentent le maximum de ce que peut supporter l'économie nationale pour rester concurrentielle et pour ne pas connaître une nouvelle période d'inflation. Ces avantages se résument en gros à ceci: augmentation de 10 à 12% du salaire moyen; relèvement de 35% du salaire minimum; réduction de la semaine de travail de 46 ou 45 à 40 heures, en deux ans; abaissement progressif de l'âge de la retraite de 65 à 60 ans; augmentation de certaines prestations sociales (allocations familiales, salaire unique, retraite); diminution de l'impôt sur le revenu des catégories les moins favorisées; extension du rôle du comité d'entreprise et des compétences des délégués syndicaux. Cela va au-delà de ce que les centrales syndicales réclamaient au début de la grève générale mais cela évidemment ne met pas en cause les structures traditionnelles de l'entreprise ni ne répond aux aspirations allant dans le sens de la cogestion et du "pouvoir ouvrier". Il semble qu'une "minorité dure" parmi les travailleurs syndiqués des grandes entreprises, encouragée par certains éléments dissidents des centrales, par le P.S.U. et par les organisations étudiantes les plus avancées, refusera de reprendre le travail. Le gouvernement paraît envisager la te-

lue de votes secrets dans les entreprises. Face à des minorités résolues qui refuseraient d'évacuer les usines, le gouvernement devra pouvoir compter sur l'opinion publique et ne recourir à la force qu'en tout dernier ressort, car la moindre fausse manœuvre se retournerait contre lui et serait exploitée à fond par les éléments extrémistes dont certains souhaitent précisément l'épreuve de force et ne voient de salut que dans la violence.

Il est d'ailleurs significatif — et cela rejoint la deuxième question — que les éléments les plus radicaux parmi les organisations étudiantes, les travailleurs et même l'aile avancée du P.S.U. en soient rendus à s'élever contre les élections générales, à estimer que cette consultation ne donnera pas le "vrai sentiment du pays" et à considérer que la seule voie possible de transformation passe par la révolution et la prise du pouvoir direct. "Elections: trahison" clamait samedi dernier les 25 à 30.000 manifestants réunis à l'appel de l'UNEF à Paris. Pour ces éléments, même un gouvernement de gauche, voire de "front populaire" ne saurait assurer la réussite de la révolution, à leur sens indispensable; or, on peut douter que la gauche triomphe lors des élections. Parti communiste, PSU et fédération de la gauche additionnés représentent au maximum 40% et plutôt moins du corps électoral, et les derniers événements en effrayant une part de la clientèle de la fédération, sa part la moins à gauche, c'est-à-dire le courant radical, risquent de réduire encore ce pourcentage. Il faudrait soit une nouvelle et rapide détérioration de la situation, soit une cascade d'erreurs graves du gouvernement et de l'Union démocratique-Ve République pour assurer à l'ensemble de la gauche les 10% au moins qui lui manquent pour triompher.

Que pourrait du reste apporter concrètement un gouvernement dit de gauche, formé pour une bonne part de vestiges de la Quatrième, dont les principaux éléments (qui furent plus étonnés encore que les pouvoirs publics par l'explosion) ne tarderaient pas à se dévorer entre eux? En vérité, il n'y a vraiment de choix qu'entre une véritable société socialiste, que seule pourrait mettre en place un régime communiste — P.S.U. en étroite alliance avec les jeunes dirigeants syndicalistes, et l'effort de construction d'une démocratie sociale à base de participation dans tous les secteurs, à tous les niveaux, que pourrait entreprendre le gaullisme rénové. Entre les deux,

il y a la masse énorme des opportunistes et des arrivistes, flairant le vent et tentant chaque fois de prendre le train en marche, voire de forcer la vapeur pour faire oublier un ralliement tardif.

Rien ne serait plus dangereux que de transformer la lutte électorale qui s'ouvre en un affrontement de "l'ordre" et de la "révolution": il y a un ordre établi qui vient de faire la preuve à la fois de sa vanité et de sa nouveauté; il y a aussi une sorte "d'escroquerie à la révolution", (comme écrivait récemment Pierre Emmanuel dans Le Monde) pratiquée par tous ceux qui entendent bien tirer les marrons du feu. La seule chance, et qui serait aussi l'honneur, du gaullisme serait d'assumer le grand oeuvre de transformation de l'université et de la société française, d'engager la France dans des voies nouvelles où la souveraineté fut ou tard, selon leur style et leur rythme propre, bon nombre d'autres pays occidentaux, de cela, de Gaulle est capable, si le pays lui envoie les 23 et 30 juin la majorité résolue à le faire avec lui, inténellement, fièvreusement, promptement.

J. M. L.

KID SENTIMENT

Le dernier film de Jacques Godbout, **Kid Sentiment**, décrit-il la jeunesse québécoise? Marie-Andrée Bertrand répond à cette question dans la dernière livraison de la revue **Maintenant**, en vente dans les kiosques et les librairies.

CIGARETTES "EXPORT"

BOUT UNI ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

Carrier

VOILÀ

un appareil qui climatisera votre maison à un prix raisonnable

Carrier

D'un petit bungalow à une très grande maison voici un modèle Carrier qu'il faut à votre demeure. Un tout nouveau modèle rond, de belle apparence, qui donne un meilleur rendement, et est si peu coûteux. Facile à installer aussi. Appelez-nous aujourd'hui pour une brochure et une estimation gratuites. Termes budgétaires disponibles.

CORDEAU AIR CLIMATISÉ LTÉE

2699 rue Orléans, Montréal
256-7558

Votre argent vous rapporte

7%

sur dépôts fixes

toute durée entre un et cinq ans

COMPAGNIE

Guaranty Trust

DU CANADA

Compagnie régie par une charte fédérale.
Capital et réserves: \$27,000,000.
Dépôts excédant \$450,000,000.

427 ouest, St-Jacques 849-5705
43 Centre d'achats Place Versailles
7275 est, rue Sherbrooke
351-5500

COURS D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

DEUX SESSIONS: JUILLET OU AOÛT
MATIN OU APRÈS-MIDI

ANGLAIS-FRANÇAIS
ESPAGNOL-ITALIEN-RUSSE
ALLEMAND-JAPONAIS

Berlitz

langues vivantes

MONTRÉAL
REPENTIGNY
CHÂTEAUGUAY
STE-THÉRÈSE

288-3111

N.B. Ces cours seront également donnés dans les villes suivantes: Alma • Chicoutimi • Drummondville • Granby • Joliette • Québec • Rimouski • Rouyn • Shawinigan • Sherbrooke • Sorel • St-Hyacinthe • St-Jean • St-Jérôme • Trois-Rivières • Val-D'Or • Valleyfield.

Arts et spectacles

Décès du pianiste André Mathieu

M. André Mathieu, pianiste et compositeur canadien de renommée internationale, est décédé subitement dimanche soir à son domicile. Il était âgé de 36 ans.



Cette mort prématurée vient interrompre une brillante carrière qui se poursuivait dans un nouvel élan. Ce grand pianiste devait entreprendre à l'automne une tournée aux États-Unis. Il devait également se rendre en Europe, dès septembre prochain.

Il était le fils de Rodolphe Mathieu, musicien bien connu, et de Mme Mimi Gagnon Mathieu. Avis de funérailles plus tard.

Le bruit de la ville

• Demain soir à Ars Organi

Monique Gendron sera l'organiste invitée lors du cinquième concert présenté par Ars Organi dans le cadre du Festival d'orgue 68. Ce concert aura lieu demain à 20h30 à la Basilique de l'Oratoire Saint-Joseph. Au programme, des oeuvres de Buxtehude, Lubeck, Bach, Frank, Maurice Duruflé et Jehan Alain.

• La revue Spring Thaw

La Revue Spring Thaw est née accidentellement en 1949 à Toronto, alors que les directeurs d'un théâtre cherchaient une pièce pour clôturer leur saison; n'en trouvant point, ils décidèrent de monter une revue rassemblant des numéros de danses, de chansons... Cette année encore la troupe fera une escale de 2 semaines à Montréal, à la Comédie-Canadienne, à partir du 11 juin.

• A la Butte à Mathieu

Claude Gauthier et Lise Thoun seront à la Butte le 8 juin prochain (spectacles à 21h. et 23h.).

• Prix à deux artistes canadiens

Deux artistes canadiens ont eu l'honneur de se voir décerner deux prix de choix lors de la 3e Biennale américaine de gravure moderne, tenue récemment à Santiago, au Chili. Jerry Santhergen a remporté le prix international Braniff d'une valeur de \$500 pour une sérigraphie sur plastique et Gordon Smith le prix Inchausti d'un montant de \$200 pour sa sérigraphie intitulée "Présence bleue".

• Charles Feldman n'est plus

Charles Feldman, producteur de films à succès tels que "The Glass Menagerie", "The Seven-Year Itch", et "The Group", est décédé récemment à sa résidence de Beverly Hills, en Californie.

Âgé de 63 ans, il a succombé au cancer après six mois de maladie. Au début de sa carrière, il avait travaillé comme avocat pour des agences d'artistes et, en 1932, il fonda sa propre entreprise pour devenir l'un des meilleurs agents de Hollywood.

• La Guilde Canadienne des métiers d'Art

Conformément à son habitude de présenter les oeuvres d'artistes de tout le pays, la Guilde Canadienne des métiers d'Art, inaugurera pour ses membres, le 5 juin, une exposition réservée aux artisans d'Alberta.

Cette exposition se tiendra à la Galerie des Artisans jusqu'au 3 juillet.

Les participants seront Rolf Ungstad, batiks; Carol Mullinger, block prints; Beverly de Jong, bijoux; Antoinette Evelyn, tissage; Donald Beaubier, bijoux; Mamie Herdman, bijoux; Eileen Taylor, batiks; Douglas Motter, tissage; Falter Drohan, céramiques.

THÉÂTRE

COMEDIE-CANADIENNE: "Docile" de Guy Deleury, 21h. 23h. 25h. 27h. 29h. 31h. 33h. 35h. 37h. 39h. 41h. 43h. 45h. 47h. 49h. 51h. 53h. 55h. 57h. 59h. 61h. 63h. 65h. 67h. 69h. 71h. 73h. 75h. 77h. 79h. 81h. 83h. 85h. 87h. 89h. 91h. 93h. 95h. 97h. 99h. 101h. 103h. 105h. 107h. 109h. 111h. 113h. 115h. 117h. 119h. 121h. 123h. 125h. 127h. 129h. 131h. 133h. 135h. 137h. 139h. 141h. 143h. 145h. 147h. 149h. 151h. 153h. 155h. 157h. 159h. 161h. 163h. 165h. 167h. 169h. 171h. 173h. 175h. 177h. 179h. 181h. 183h. 185h. 187h. 189h. 191h. 193h. 195h. 197h. 199h. 201h. 203h. 205h. 207h. 209h. 211h. 213h. 215h. 217h. 219h. 221h. 223h. 225h. 227h. 229h. 231h. 233h. 235h. 237h. 239h. 241h. 243h. 245h. 247h. 249h. 251h. 253h. 255h. 257h. 259h. 261h. 263h. 265h. 267h. 269h. 271h. 273h. 275h. 277h. 279h. 281h. 283h. 285h. 287h. 289h. 291h. 293h. 295h. 297h. 299h. 301h. 303h. 305h. 307h. 309h. 311h. 313h. 315h. 317h. 319h. 321h. 323h. 325h. 327h. 329h. 331h. 333h. 335h. 337h. 339h. 341h. 343h. 345h. 347h. 349h. 351h. 353h. 355h. 357h. 359h. 361h. 363h. 365h. 367h. 369h. 371h. 373h. 375h. 377h. 379h. 381h. 383h. 385h. 387h. 389h. 391h. 393h. 395h. 397h. 399h. 401h. 403h. 405h. 407h. 409h. 411h. 413h. 415h. 417h. 419h. 421h. 423h. 425h. 427h. 429h. 431h. 433h. 435h. 437h. 439h. 441h. 443h. 445h. 447h. 449h. 451h. 453h. 455h. 457h. 459h. 461h. 463h. 465h. 467h. 469h. 471h. 473h. 475h. 477h. 479h. 481h. 483h. 485h. 487h. 489h. 491h. 493h. 495h. 497h. 499h. 501h. 503h. 505h. 507h. 509h. 511h. 513h. 515h. 517h. 519h. 521h. 523h. 525h. 527h. 529h. 531h. 533h. 535h. 537h. 539h. 541h. 543h. 545h. 547h. 549h. 551h. 553h. 555h. 557h. 559h. 561h. 563h. 565h. 567h. 569h. 571h. 573h. 575h. 577h. 579h. 581h. 583h. 585h. 587h. 589h. 591h. 593h. 595h. 597h. 599h. 601h. 603h. 605h. 607h. 609h. 611h. 613h. 615h. 617h. 619h. 621h. 623h. 625h. 627h. 629h. 631h. 633h. 635h. 637h. 639h. 641h. 643h. 645h. 647h. 649h. 651h. 653h. 655h. 657h. 659h. 661h. 663h. 665h. 667h. 669h. 671h. 673h. 675h. 677h. 679h. 681h. 683h. 685h. 687h. 689h. 691h. 693h. 695h. 697h. 699h. 701h. 703h. 705h. 707h. 709h. 711h. 713h. 715h. 717h. 719h. 721h. 723h. 725h. 727h. 729h. 731h. 733h. 735h. 737h. 739h. 741h. 743h. 745h. 747h. 749h. 751h. 753h. 755h. 757h. 759h. 761h. 763h. 765h. 767h. 769h. 771h. 773h. 775h. 777h. 779h. 781h. 783h. 785h. 787h. 789h. 791h. 793h. 795h. 797h. 799h. 801h. 803h. 805h. 807h. 809h. 811h. 813h. 815h. 817h. 819h. 821h. 823h. 825h. 827h. 829h. 831h. 833h. 835h. 837h. 839h. 841h. 843h. 845h. 847h. 849h. 851h. 853h. 855h. 857h. 859h. 861h. 863h. 865h. 867h. 869h. 871h. 873h. 875h. 877h. 879h. 881h. 883h. 885h. 887h. 889h. 891h. 893h. 895h. 897h. 899h. 901h. 903h. 905h. 907h. 909h. 911h. 913h. 915h. 917h. 919h. 921h. 923h. 925h. 927h. 929h. 931h. 933h. 935h. 937h. 939h. 941h. 943h. 945h. 947h. 949h. 951h. 953h. 955h. 957h. 959h. 961h. 963h. 965h. 967h. 969h. 971h. 973h. 975h. 977h. 979h. 981h. 983h. 985h. 987h. 989h. 991h. 993h. 995h. 997h. 999h. 1001h. 1003h. 1005h. 1007h. 1009h. 1011h. 1013h. 1015h. 1017h. 1019h. 1021h. 1023h. 1025h. 1027h. 1029h. 1031h. 1033h. 1035h. 1037h. 1039h. 1041h. 1043h. 1045h. 1047h. 1049h. 1051h. 1053h. 1055h. 1057h. 1059h. 1061h. 1063h. 1065h. 1067h. 1069h. 1071h. 1073h. 1075h. 1077h. 1079h. 1081h. 1083h. 1085h. 1087h. 1089h. 1091h. 1093h. 1095h. 1097h. 1099h. 1101h. 1103h. 1105h. 1107h. 1109h. 1111h. 1113h. 1115h. 1117h. 1119h. 1121h. 1123h. 1125h. 1127h. 1129h. 1131h. 1133h. 1135h. 1137h. 1139h. 1141h. 1143h. 1145h. 1147h. 1149h. 1151h. 1153h. 1155h. 1157h. 1159h. 1161h. 1163h. 1165h. 1167h. 1169h. 1171h. 1173h. 1175h. 1177h. 1179h. 1181h. 1183h. 1185h. 1187h. 1189h. 1191h. 1193h. 1195h. 1197h. 1199h. 1201h. 1203h. 1205h. 1207h. 1209h. 1211h. 1213h. 1215h. 1217h. 1219h. 1221h. 1223h. 1225h. 1227h. 1229h. 1231h. 1233h. 1235h. 1237h. 1239h. 1241h. 1243h. 1245h. 1247h. 1249h. 1251h. 1253h. 1255h. 1257h. 1259h. 1261h. 1263h. 1265h. 1267h. 1269h. 1271h. 1273h. 1275h. 1277h. 1279h. 1281h. 1283h. 1285h. 1287h. 1289h. 1291h. 1293h. 1295h. 1297h. 1299h. 1301h. 1303h. 1305h. 1307h. 1309h. 1311h. 1313h. 1315h. 1317h. 1319h. 1321h. 1323h. 1325h. 1327h. 1329h. 1331h. 1333h. 1335h. 1337h. 1339h. 1341h. 1343h. 1345h. 1347h. 1349h. 1351h. 1353h. 1355h. 1357h. 1359h. 1361h. 1363h. 1365h. 1367h. 1369h. 1371h. 1373h. 1375h. 1377h. 1379h. 1381h. 1383h. 1385h. 1387h. 1389h. 1391h. 1393h. 1395h. 1397h. 1399h. 1401h. 1403h. 1405h. 1407h. 1409h. 1411h. 1413h. 1415h. 1417h. 1419h. 1421h. 1423h. 1425h. 1427h. 1429h. 1431h. 1433h. 1435h. 1437h. 1439h. 1441h. 1443h. 1445h. 1447h. 1449h. 1451h. 1453h. 1455h. 1457h. 1459h. 1461h. 1463h. 1465h. 1467h. 1469h. 1471h. 1473h. 1475h. 1477h. 1479h. 1481h. 1483h. 1485h. 1487h. 1489h. 1491h. 1493h. 1495h. 1497h. 1499h. 1501h. 1503h. 1505h. 1507h. 1509h. 1511h. 1513h. 1515h. 1517h. 1519h. 1521h. 1523h. 1525h. 1527h. 1529h. 1531h. 1533h. 1535h. 1537h. 1539h. 1541h. 1543h. 1545h. 1547h. 1549h. 1551h. 1553h. 1555h. 1557h. 1559h. 1561h. 1563h. 1565h. 1567h. 1569h. 1571h. 1573h. 1575h. 1577h. 1579h. 1581h. 1583h. 1585h. 1587h. 1589h. 1591h. 1593h. 1595h. 1597h. 1599h. 1601h. 1603h. 1605h. 1607h. 1609h. 1611h. 1613h. 1615h. 1617h. 1619h. 1621h. 1623h. 1625h. 1627h. 1629h. 1631h. 1633h. 1635h. 1637h. 1639h. 1641h. 1643h. 1645h. 1647h. 1649h. 1651h. 1653h. 1655h. 1657h. 1659h. 1661h. 1663h. 1665h. 1667h. 1669h. 1671h. 1673h. 1675h. 1677h. 1679h. 1681h. 1683h. 1685h. 1687h. 1689h. 1691h. 1693h. 1695h. 1697h. 1699h. 1701h. 1703h. 1705h. 1707h. 1709h. 1711h. 1713h. 1715h. 1717h. 1719h. 1721h. 1723h. 1725h. 1727h. 1729h. 1731h. 1733h. 1735h. 1737h. 1739h. 1741h. 1743h. 1745h. 1747h. 1749h. 1751h. 1753h. 1755h. 1757h. 1759h. 1761h. 1763h. 1765h. 1767h. 1769h. 1771h. 1773h. 1775h. 1777h. 1779h. 1781h. 1783h. 1785h. 1787h. 1789h. 1791h. 1793h. 1795h. 1797h. 1799h. 1801h. 1803h. 1805h. 1807h. 1809h. 1811h. 1813h. 1815h. 1817h. 1819h. 1821h. 1823h. 1825h. 1827h. 1829h. 1831h. 1833h. 1835h. 1837h. 1839h. 1841h. 1843h. 1845h. 1847h. 1849h. 1851h. 1853h. 1855h. 1857h. 1859h. 1861h. 1863h. 1865h. 1867h. 1869h. 1871h. 1873h. 1875h. 1877h. 1879h. 1881h. 1883h. 1885h. 1887h. 1889h. 1891h. 1893h. 1895h. 1897h. 1899h. 1901h. 1903h. 1905h. 1907h. 1909h. 1911h. 1913h. 1915h. 1917h. 1919h. 1921h. 1923h. 1925h. 1927h. 1929h. 1931h. 1933h. 1935h. 1937h. 1939h. 1941h. 1943h. 1945h. 1947h. 1949h. 1951h. 1953h. 1955h. 1957h. 1959h. 1961h. 1963h. 1965h. 1967h. 1969h. 1971h. 1973h. 1975h. 1977h. 1979h. 1981h. 1983h. 1985h. 1987h. 1989h. 1991h. 1993h. 1995h. 1997h. 1999h. 2001h. 2003h. 2005h. 2007h. 2009h. 2011h. 2013h. 2015h. 2017h. 2019h. 2021h. 2023h. 2025h. 2027h. 2029h. 2031h. 2033h. 2035h. 2037h. 2039h. 2041h. 2043h. 2045h. 2047h. 2049h. 2051h. 2053h. 2055h. 2057h. 2059h. 2061h. 2063h. 2065h. 2067h. 2069h. 2071h. 2073h. 2075h. 2077h. 2079h. 2081h. 2083h. 2085h. 2087h. 2089h. 2091h. 2093h. 2095h. 2097h. 2099h. 2101h. 2103h. 2105h. 2107h. 2109h. 2111h. 2113h. 2115h. 2117h. 2119h. 2121h. 2123h. 2125h. 2127h. 2129h. 2131h. 2133h. 2135h. 2137h. 2139h. 2141h. 2143h. 2145h. 2147h. 2149h. 2151h. 2153h. 2155h. 2157h. 2159h. 2161h. 2163h. 2165h. 2167h. 2169h. 2171h. 2173h. 2175h. 2177h. 2179h. 2181h. 2183h. 2185h. 2187h. 2189h. 2191h. 2193h. 2195h. 2197h. 2199h. 2201h. 2203h. 2205h. 2207h. 2209h. 2211h. 2213h. 2215h. 2217h. 2219h. 2221h. 2223h. 2225h. 2227h. 2229h. 2231h. 2233h. 2235h. 2237h. 2239h. 2241h. 2243h. 2245h. 2247h. 2249h. 2251h. 2253h. 2255h. 2257h. 2259h. 2261h. 2263h. 2265h. 2267h. 2269h. 2271h. 2273h. 2275h. 2277h. 2279h. 2281h. 2283h. 2285h. 2287h. 2289h. 2291h. 2293h. 2295h. 2297h. 2299h. 2301h. 2303h. 2305h. 2307h. 2309h. 2311h. 2313h. 2315h. 2317h. 2319h. 2321h. 2323h. 2325h. 2327h. 2329h. 2331h. 2333h. 2335h. 2337h. 2339h. 2341h. 2343h. 2345h. 2347h. 2349h. 2351h. 2353h. 2355h. 2357h. 2359h. 2361h. 2363h. 2365h. 2367h. 2369h. 2371h. 2373h. 2375h. 2377h. 2379h. 2381h. 2383h. 2385h. 2387h. 2389h. 2391h. 2393h. 2395h. 2397h. 2399h. 2401h. 2403h. 2405h. 2407h. 2409h. 2411h. 2413h. 2415h. 2417h. 2419h. 2421h. 2423h. 2425h. 2427h. 2429h. 2431h. 2433h. 2435h. 2437h. 2439h. 2441h. 2443h. 2445h. 2447h. 2449h. 2451h. 2453h. 2455h. 2457h. 2459h. 2461h. 2463h. 2465h. 2467h. 2469h. 2471h. 2473h. 2475h. 2477h. 2479h. 2481h. 2483h. 2485h. 2487h. 2489h. 2491h. 2493h. 2495h. 2497h. 2499h. 2501h. 2503h. 2505h. 2507h. 2509h. 2511h. 2513h. 2515h. 2517h. 2519h. 2521h. 2523h. 2525h. 2527h. 2529h. 2531h. 2533h. 2535h. 2537h. 2539h. 2541h. 2543h. 2545h. 2547h. 2549h. 2551h. 2553h. 2555h. 2557h. 2559h. 2561h. 2563h. 2565h. 2567h. 2569h. 2571h. 2573h. 2575h. 2577h. 2579h. 2581h. 2583h. 2585h. 2587h. 2589h. 2591h. 2593h. 2595h. 2597h. 2599h. 2601h. 2603h. 2605h. 2607h. 2609h. 2611h. 2613h. 2615h. 2617h. 2619h. 2621h. 2623h. 2625h. 2627h. 2629h. 2631h. 2633h. 2635h. 2637h. 2639h. 2641h. 2643h. 2645h. 2647h. 2649h. 2651h. 2653h. 2655h. 2657h. 2659h. 2661h. 2663h. 2665h. 2667h. 2669h. 2671h. 2673h. 2675h. 2677h. 2679h. 2681h. 2683h. 2685h. 2687h. 2689h. 2691h. 2693h. 2695h. 2697h. 2699h. 2701h. 2703h. 2705h. 2707h. 2709h. 2711h. 2713h. 2715h. 2717h. 2719h. 2721h. 2723h. 2725h. 2727h. 2729h. 2731h. 2733h. 2735h. 2737h. 2739h. 2741h. 2743h. 2745h. 2747h. 2749h. 2751h. 2753h. 2755h. 2757h. 2759h. 2761h. 2763h. 2765h. 2767h. 2769h. 2771h. 2773h. 2775h. 2777h. 2779h. 2781h. 2783h. 2785h. 2787h. 2789h. 2791h. 2793h. 2795h. 2797h. 2799h. 2801h. 2803h. 2805h. 2807h. 2809h. 2811h. 2813h. 2815h. 2817h. 2819h. 2821h. 2823h. 2825h. 2827h. 2829h. 2831h. 2833h. 2835h. 2837h. 2839h. 2841h. 2843h. 2845h. 2847h. 2849h. 2851h. 2853h. 2855h. 2857h. 2859h. 2861h. 2863h. 2865h. 2867h. 2869h. 2871h. 2873h. 2875h. 2877h. 2879h. 2881h. 2883h. 2885h. 2887h. 2889h. 2891h. 2893h. 2895h. 2897h. 2899h. 2901h. 2903h. 2905h. 2907h. 2909h. 2911h. 2913h. 2915h. 2917h. 2919h. 2921h. 2923h. 2925h. 2927h. 2929h. 2931h. 2933h. 2935h. 2937h. 2939h. 2941h. 2943h. 2945h. 2947h. 2949h. 2951h. 2953h. 2955h. 2957h. 2959h. 2961h. 2963h. 2965h. 2967h. 2969h. 2971h. 2973h. 2975h. 2977h. 2979h. 2981h. 2983h. 2985h. 2987h. 2989h. 2991h. 2993h. 2995h. 2997h. 2999h. 3001h. 3003h. 3005h. 3007h. 3009h. 3011h. 3013h. 3015h. 3017h. 3019h. 3021h. 3023h. 3025h. 3027h. 3029h. 3031h. 3033h. 3035h. 3037h. 3039h. 3041h. 3043h. 3045h. 3047h. 3049h. 3051h. 3053h. 3055h. 3057h. 3059h. 3061h. 3063h. 3065h. 3067h. 3069h. 3071h. 3073h. 3075h. 3077h. 3079h. 3081h. 3083h. 3085h. 3087h. 3089h. 3091h. 3093h. 3095h. 3097h. 3099h. 3101h. 3103h. 3105h. 3107h. 3109h. 3111h. 3113h. 3115h. 3117h. 3119h. 3121h. 3123h. 3125h. 3127h. 3129h. 3131h. 3133h. 3135h. 3137h. 3139h. 3141h. 3143h. 3145h. 3147h. 3149h. 3151h. 3153h. 3155h. 3157h. 3159h. 3161h. 3163h. 3165h. 3167h. 3169h. 3171h. 3173h. 3175h. 3177h. 3179h. 3181h. 3183h. 3185h. 3187h. 3189h. 3191h. 3193h. 3195h. 3197h. 3199h. 3201h. 3203h. 3205h. 3207h. 3209h. 3211h. 3213h. 3215h. 3217h. 3219h. 3221h. 3223h. 3225h. 3227h. 3229h. 3231h. 3233h

Arts et spectacles

A la Radio MOZART catholique et franc-maçon

Le premier Concert du mercredi de la saison d'été, les Mercredis de la musique, à la radio, s'intitulera: "Mozart, catholique et franc-maçon". Cette émission se propose de dissiper deux légendes: la première, celle qui perpétue la fausse image du pauvre Mozart, chargé de dentelles. Mozart était un homme. Profondément humain et viril. Ceux qui qualifient son oeuvre de "charmante" ne connaissent pas sa musique de chambre, ses opéras, non plus que ses nombreuses oeuvres maçonniques qui sont humaines, enthousiastes, savantes et viriles. La seconde légende est celle qui veut que les frères maçons, dans leurs temples, invoquent le diable et se livrent à des cérémonies anti-religieuses. Rien de plus faux. Mozart a été baptisé catholique, il a travaillé pour l'Eglise et prié Dieu toute sa vie. S'il a mérité la fosse commune, en ce décembre 1791 où son convoi funèbre de troisième classe ne le suivit pas jusqu'au cimetière, c'est au cimetière catholique de Saint-Marc, à Vienne, qu'il a été enterré dans le trou des pauvres. Il n'a jamais pensé que la Loge était incompatible avec l'Eglise. L'influence de la franc-maçonnerie dans sa vie et son oeuvre est immense. Au Concert du mercredi du 5 juin à 20 heures, on entendra la plupart de ses oeuvres proprement maçonniques dont la Trauermusik, K. 477, et la Flûte enchantée sont les sommets, ainsi que des extraits d'autres oeuvres comportant des éléments maçonniques comme la 39e Symphonie, le Concerto en ut mineur et le Trio dit "des quilles". Texte et réalisation: Paul Roussel. Lecteur: Guy Ferron.

Aujourd'hui

NOUVELLES ÉMISSIONS À LA T.V.

"Félix"

Le mercredi à 13 heures, à compter du 5 juin, retour de la série Félix que nous avons vue l'an dernier. Cette semaine: un épisode intitulé le Wagon-lit, avec Christian Duvalès (Félix), Paul Mercey et Bernard Dumaine. Un professeur doit prendre le train avec les plans de la super-tusee Everest, mais des espions ont truqué le wagon-lit afin de s'emparer des plans. Or, au dernier moment, le voyage du professeur est annulé et les wagons truqués sont loués à deux autres voyageurs qui passeront une nuit insoumise, aux prises avec une machinerie qui ne leur était pas destinée.

"Au fond des coeurs"

Faits bizarres, tragédies uniques, voilà tout ce que nous trouverons en compagnie de Herbert Lom, dans le rôle du docteur Corder, psychiatre, à l'émission "Au fond des coeurs" qui suivra "Félix" à 13h30. Dans le bureau de consultation du docteur Lom, des hommes, des femmes racontent leur vie. Le psychiatre entend des histoires parfois bizarres mais toujours du plus haut intérêt. Ces histoires vous entraîneront à la découverte des raisons profondes, intimes, justificatrices des actes posés par les patients du docteur Corder. Cette semaine, on verra un épisode qui a pour titre "Le squelette est dans le placard": neut ans après la mort de son père, une jeune femme décide de contester le testament qui la déshéritait. Elle consulte le docteur Corder et lui demande de prouver que le testateur n'était pas en possession de toutes ses facultés au moment de tester. "Au fond des coeurs", qui présentera, cette année, quelques épisodes inédits, est une visite télévisée au pays de l'inconscient, de l'impossible, mais aussi un pas de plus vers la compréhension de l'être humain.

"Monsieur Surprise présente"

A 17 heures, toujours le mercredi, les enfants retrouveront leur bon ami monsieur Surprise (Pierre Thériault) à l'émission "Monsieur Surprise présente". Ce sera une émission d'une demi-heure. Signaux aussi que "Monsieur Surprise présente" sera également à l'affiche le samedi de midi 30 à 13h30, à compter du 8 juin. Une autre excellente nouvelle pour les jeunes "Monsieur Surprise présente" sera en couleur, cet été.

"Bob Morane"

Bob Morane, c'est le héros favori de plus de 12 millions de jeunes lecteurs et lectrices, largement popularisé par les romans d'Henri Vernes. Bob Morane, c'est ce jeune homme plein d'allant qui parcourt le monde comme journaliste et que l'aventure attend et entraîne à tout moment. Qu'il y ait une injustice à réparer, un être faible à aider, une personne à sauver, Bob est là et agit avec intelligence. Cette semaine, on vous présentera un épisode intitulé "Le Prince" et dans lequel Bob se fait passer pour un prince. Claude Titre tient le rôle de Bob Morane, qui passera le mercredi à 17h30, dès le 5 juin.

"Minouche"

"Minouche", à 19h30 et en couleur, c'est avant tout la Belle Époque, avec la joie de vivre qui la caractérisait, sa mode extravagante et toutes les inventions qui devaient révolutionner le monde. "Minouche", ce sera donc une chronique de la vie et des moeurs du début du siècle. Avec cette série, on a voulu évoquer les aventures de Minouche (Harriet Ariel), la vraie jeune fille de 1900. Des acteurs québécois participeront à cette série. Parmi eux: Denyse Saint-Pierre, Anne Lauriat, Maurice Guavin, Gabriel Gascon et Jean Fontaine.

Horaires-TV

Table with TV schedules for MARDI, including channels like CBFT, CFTM, and CFCF, listing various programs and their times.

Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada

Les prisons de femmes ne facilitent pas la réhabilitation des détenues

WINNIPEG — Les prisons de femmes du Manitoba amènent directement leurs pensionnaires à la drogue, à l'alcoolisme et à d'autres crimes, a déclaré en fin de semaine une jeune serveuse de restaurant qui a eu plusieurs fois maille à partir avec la police.

Mlle Mary Shymanski a expliqué devant les membres de la commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada qu'elle avait passé, depuis sept ans, 57 mois dans la prison provinciale située à Portage-la-Prairie et au pénitencier de Kingston, Ontario.

Elle a ajouté qu'à la prison de Portage-la-Prairie, les détenues n'avaient comme travail que la cuisine, le nettoyage des planchers ou la couture, si elles savaient coudre. Elles ne reçoivent aucune aide psychiatrique, a dit Mlle Shymanski, ni de conseils professionnels, ni de visite, sauf celle des membres de la Société John Howard.

Précédemment, une avocate, Me Caroline Cramer, avait décrit la prison de Portage-la-Prairie comme "une vieille bâtisse sans facilités de traitement et de réhabilitation".

Revenu garanti aux mères chefs de famille

Au cours d'une audience du soir de la commission, la femme d'un menuisier, âgée de 62 ans, Mme Frank Martin avait suggéré à la commission de demander au gouvernement de consentir un revenu minimum aux mères chefs de famille. Parlant au nom des

plus humbles de la société, Mme Martin a dit que les mères uniques soutiens de famille qui portent la responsabilité de sept pour cent des familles canadiennes, ont le droit d'avoir un revenu de base assuré.

Ces femmes apportent une contribution économique à la société en élevant toutes seules leurs enfants a dit Mme Martin. Elle estime que les hommes qui restent célibataires après l'âge de 21 ans devraient payer sous forme de taxes spéciales, un impôt qui constituerait un fonds destiné à donner une allocation aux mères chefs de famille. "Il faudrait que les célibataires comprennent qu'ils ont une responsabilité vis-à-vis la société" a dit Mme Martin.

Au cours d'une entrevue qu'elle accordait aux journalistes, Mme Martin a précisé que les jeunes filles célibataires ne devraient pas être tenues de payer cette taxe, car en général, elles économisent en vue du mariage. Je n'ai aucune amertume contre les célibataires, a dit cette mère de famille mais il y a discrimination entre eux et les hommes mariés qui doivent porter tant de responsabilités.

De son côté, une économiste, Me Menzies a déclaré que les mères qui sont seules soutiens de famille ne gagnent que la moitié du revenu national moyen d'un chef de famille mâle. Une partie du revenu garanti pourrait provenir des pensions versées par le père, a ajouté Mme Menzies, mais les tribunaux devraient veiller à ce que cette pension soit effectivement versée.

Les Québécoises sont les plus féministes des Canadiennes...

TORONTO — Les femmes du Québec sont des féministes plus ardent que les autres Canadiennes, a-t-il été dit hier, à Toronto, à la reprise des audiences de la Commission sur la situation de la femme au Canada.

Mme Doris Anderson, rédactrice de la revue Chatelaine a présenté à la commission, les résultats d'un questionnaire élaboré, lequel démontre que les Québécoises font preuve "d'un désir beaucoup plus fort d'indépendance que la majorité des autres Canadiennes ayant répondu à ce questionnaire".

Distribué par la revue Chatelaine — édition française et anglaise — ce questionnaire a été rempli par 11.153 Canadiennes de langue anglaise et 3.245 de langue française. Le mémoire se basant sur les statistiques de Chatelaine, déclare que les femmes du Québec montrent une évolution de 10 à 20 p.c. plus élevée en ce qui concerne la liberté de pensée et d'action.

Comme on demandait si les femmes désiraient que le mariage soit une véritable société à parts égales où le mari et la femme partagent les revenus, l'entretien de la maison et l'éducation des enfants, les Québécoises ont répondu affirmativement à 85,8 p.c. contre une proportion de 44 p.c. seulement chez les femmes de langue anglaise.

Même sur la question du divorce, chose étonnante, les femmes catholiques par un vote de 56 p.c. ont déclaré être en faveur de plus grandes facilités de divorce et cela, en nombre plus considérable que les autres confessionnalités.

Advertisement for 'LA CUISINE' cookbook by FIDES, featuring an image of a kitchen scene and text describing the book's content and availability.

Elargissement de la loi sur l'avortement

Au questionnaire publié par la revue Chatelaine, et présenté à Toronto aux audiences de la commission d'enquête sur la situation des femmes, environ 22 pour cent des Québécoises se sont dites en faveur d'un statu quo dans les lois concernant l'avortement, tandis que neuf pour cent seulement des Anglo-Canadiennes ont la même opinion.

Une moyenne de 32 pour cent des lectrices ont exprimé une opinion radicale et se sont déclarées en faveur de l'avortement sur requête de la mère seulement. Environ 55 pour cent des lectrices, tant anglophones que francophones, se sont prononcées en faveur de lois plus ouvertes c'est-à-dire dans l'esprit de la nouvelle législation britannique, lesquelles incluent les facteurs économiques comme motifs à l'avortement.

En présentant le mémoire de Chatelaine, Mme Anderson a dit que les Québécoises sont celles qui font les projets les plus ambitieux pour leurs filles. En effet à la question de mandant si le mariage devait mettre fin à la carrière de la femme 90 p.c. d'entre elles ont répondu négativement, contre seulement 60 pour cent chez les Anglo-Canadiennes.

Si les anglophones tout autant que les francophones se sont déclarées en faveur de fournir des renseignements sur le contrôle des naissances à toute femme d'âge fertile, les deux groupes par contre ont maintenu un principe très ancien: anglophones et francophones ont affirmé, en ce qui concerne la chasteté avant le mariage, qu'elle est plus importante pour les filles que pour les garçons.

Messager au Musée des B.-A. de Grenoble

Après avoir présenté, l'été dernier, une exposition temporaire de sculpture contemporaine, le musée revient cette année à la peinture. Il présentera, de fin juin au 15 septembre, une rétrospective de l'oeuvre du peintre: "MÉSAGIER".

Un ensemble de 35 peintures complété par des gravures, des notes prises sur le terrain et même une création d'impression sur tissu conduira à la découverte d'un artiste qui se veut à la portée de tous. Son propre chemin étant celui qui lui offre la nature (il vit à la campagne une grande partie de l'année).

La nature est sa grande inspiratrice, ses oeuvres nous montrent comment il regroupe ses émotions en se dégageant des sources de sa propre inspiration, affranchissement de tout espace réel qui traduit, comme fruit de son observation, les vibrations émotionnelles dégagées de toute imitation de la nature, dégagement qui ne l'éloigne pas d'une certaine nouvelle figuration.

Les tableaux de Messager nous livrent à la fois son goût de la simplicité du terroir et de la vitalité des couleurs dans tous ses raffinements.

Des honoraires sur les prescriptions: un scandale...

Dans un communiqué remis à la presse, la Ligue des femmes du Québec s'oppose violemment au projet des pharmaciens qui voudraient exiger des honoraires de \$2.50 sur chaque prescription à remplir en pharmacie.

"Nous demandons au gouvernement d'intervenir pour mettre fin à ce chantage de la part des pharmaciens; cela est scandaleux et révoltant d'exiger \$2.50 en plus du prix du médicament, pour remplir une prescription médicale. Si les pharmaciens mettent en vigueur ce règlement, un grand nombre de personnes à faible revenu seraient dans l'obligation de renoncer à prendre leurs médicaments à cause des prix trop élevés des prescriptions médicales".

Au lieu d'augmenter le coût des médicaments, les pharmaciens feraient mieux d'enquêter sur le coût réel des médicaments. Le gouvernement provincial devrait à son tour, dit le communiqué de la Ligue des femmes du Québec, faire une enquête afin de faire baisser le coût exorbitant des médicaments. Au moment où le plan d'assurance-santé est sur le point d'être mis en vigueur, il est scandaleux que les pharmaciens profitent de cela pour hausser le prix des médicaments déclare le communiqué.

André Laurendeau, un conseiller et un maître pour les jeunes

par Solange CHALVIN

J'avais appris à connaître le nom de M. André Laurendeau, dans ma famille, sur les lèvres de mon père, fervent partisan du Bloc populaire. C'était, à 18 ans, le seul journaliste dont j'avais entendu parler avec admiration.

Je lui demandai rendez-vous au Devoir pour lui faire part de mon désir de devenir journaliste. Je me souviendrai toujours de l'accueil chaleureux de cet homme qui m'impressionna tellement et qui devait sentir toute ma timidité. Nous avons parlé de musique — car il adorait la musique — de poésie et de théâtre longuement. Puis redevenant soudainement rédacteur en chef, il m'a demandé: "Parlez-vous couramment l'anglais?" — "Non, très mal, lui ai-je dit".

"Eh bien, vous étudiez l'anglais et l'économie politique à l'université McGill, et moi, pendant ce temps-là, je vous prendrai comme secrétaire au Devoir, et vous apprendrez tout doucement votre métier de journaliste en remplaçant des confrères à la salle de rédaction".

L'entretien était terminé. C'était pour moi le départ dans le métier, pour lui, un conseil donné après réflexion. Un conseil qui me parut bien étrange à l'époque, surtout énoncé par le plus fervent défenseur du fait français que je connaissais.

Par mes fonctions au Devoir, j'ai appris à vivre à côté de cet homme discret, timide et si sensible. J'ai appris à déchiffrer son écriture minuscule, maladroite, bousculée comme si ses doigts n'arrivaient pas à transcrire une pensée aussi riche que nuancée. A côté d'éditoriaux à la dialectique rigoureuse que je recopiais pour remettre aux typographes — car aucun n'arrivait à déchiffrer l'écriture de M. Laurendeau — je recopiais des textes d'une poésie exquise pour une série d'émissions radiophoniques qui passaient tous les soirs sur les ondes de Radio-Canada et qui s'intitulaient "Voyages au pays de l'enfance". C'est ain-

si que j'ai appris à connaître Olivier, Francine et les autres... les enfants de Laurendeau qui étaient les personnages actifs de sa poésie.

Un guide et un maître à penser, voilà vraiment ce que fut pour moi et bien d'autres jeunes journalistes des années 50. M. André Laurendeau. Son départ du DEVOIR fut pour nous tous, une première perte mais nous conservons l'espoir d'un retour. Le dialogue que nous avions amorcé avec lui se poursuivait au jour le jour dans l'exercice de notre métier; au hasard d'une rencontre avec lui, nous le repreneurs comme si l'absence n'avait rien coupé des liens intellectuels qui s'étaient établis entre lui et ses journalistes.

Ce qui me fascinait chez M. Laurendeau, c'était son don extraordinaire "d'écouter l'autre". Toute son oeuvre n'a-t-elle d'ailleurs pas été le reflet d'un homme à l'écoute de l'autre; à l'écoute d'un monde en transformation.

Je le revois dans ce petit bureau sombre et encombré du DEVOIR, grillant cigarette sur cigarette, le stylo à la main — car M. Laurendeau était l'un de ces derniers journalistes d'une époque où la machine à écrire n'était pas un instrument de travail interrompant fréquemment sa pensée pour être à l'écoute de celui qui téléphonait ou frappait discrètement à sa porte.

C'est un humaniste au sens le plus complet du mot que les journalistes viennent de perdre. Pour moi, c'est celui qui a guidé mes premiers pas dans ce métier que j'exerce, c'est celui qui m'a ouvert les portes d'une certaine littérature engagée, d'une forme de pensée à la fois critique mais toujours soucieuse d'authenticité.

Que la famille de M. Laurendeau trouve ici l'hommage d'une génération de journalistes pour qui André Laurendeau fut plus qu'un maître à penser, mais un conseiller chaleureux. Sa pensée continuera d'être pour nous, une inspiration quotidienne.

Renée R.

GASTRONOMIE

Se mettre à table à "Terre des hommes"

Si l'Expo 67 en devenant Terre des hommes a perdu ses longues files d'attente à la porte des restaurants, certains de ceux-ci, par contre, y ont gagné sur un double plan: les prix et l'originalité du menu. Nous pensons en particulier aux restaurants des pavillons du Québec et de la France où nous avons mangé ces jours derniers.

Comme on le sait, le restaurant du pavillon du Québec mettra à l'honneur des spécialités culinaires régionales qui font partie de notre gastronomie; l'an dernier, on avait visé cet objectif sans toutefois l'atteindre et beaucoup de touristes l'avaient déploré.

La présente quinzième est consacrée à la région de Québec et de l'île d'Orléans. À la table d'hôte, l'autre midi, nous avons mangé les cretons des Ursulines, une soupe à l'ivrogne ou soupe ancienne au pain et à l'oignon que l'on sert en côte de bœuf. Le soir, de golette (appellation poétique pour la fricassée de nos grands-mères), des carottes à la ciboulette et la talmoussage aux pommes ou le "chassou", dessert traditionnel des jours de vêture chez les Ursulines.

Tous ces plats authentiques ne manquent pas, nous en sommes assurés, d'attirer le touriste américain friand de ces choses. En plus, et il nous fait plaisir de le souligner, les plats sont savoureux et bien préparés. Les prix sont aussi abordables: \$2.50 pour le menu que nous venons de décrire et jusqu'à \$3.95 pour la côte de bœuf. Le soir, les prix sont légèrement majorés à cause du spectacle; cette semaine, Jacques Normand est à l'affiche.

Pendant toute la durée de Terre des hommes, les personnes qui fréquenteront le restaurant du pavillon du Québec recevront une brochure intitulée "Recettes anciennes du Québec", publiée par le ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche et dans laquelle les visiteurs retrouveront plusieurs des spécialités au menu.

A noter: la nouvelle terrasse ouverte où l'on peut prendre l'apéritif tout en contemplant le site.

Au pavillon de la France, disons-le tout de suite, la table demeure excellente et, bonne nouvelle pour les gastronomes, les prix ont été grandement coupés comparativement à ceux de l'Expo 67. En outre, dans plusieurs des restaurants du pavillon, l'atmosphère a été "réchauffée" par des changements de décor.

Le restaurant de prestige, "La Seine" demeure. Pour l'instant, il est réservé aux réceptions officielles et aux banquets. Le visiteur solitaire ou les petits groupes seront accueillis dans une atmosphère de guinguette, "A la belle époque". C'est l'endroit pour aller s'amuser, se détendre; un accordéoniste passe à chaque table pour le bon plaisir des invités. Ce sera, nous assure-t-on, l'endroit, entre tous, pour aller célébrer le 14 juillet. De midi à 14h, les prix à la table d'hôte varient de \$2 à \$4; de 14h à 17h30, les plats à la carte sont de \$1.50 à \$4, tandis que le soir, ils s'échelonnent entre \$4 et \$7. La nouveauté: un dîner gastronomique à \$10, les vins non compris.

Invitée à la table du maître des lieux, M. Robert Tourné, nous avons mangé, l'autre soir, des filets de sole en goujonnette, un canard aux pêches arrosé d'un superbe Vosne Romanée 1964, suivi d'une assiette de fromages bien choisis et d'un délicat soufflé au Grand Marnier. Vous m'envenez? Avec raison, faut-il le dire, car le chef des cuisines au pavillon de la France, M. Léon Chénel, a une solide renommée. A noter: la carte des vins qui vous réserve d'intéressantes surprises.

A ces deux restaurants, viennent s'ajouter le café-terrasse des "Champs Élysées" où M. Bourgoire vous accueille et vous donne l'impression d'être, pour quelques instants, sur l'une des plus belles avenues au monde. Au "Panorama" du septième étage, le paradis des chasseurs d'images, le petit kiosque vous sert, sur le pouce, quelques rafraîchissements, des pâtisseries et des sandwiches "à la française".

Comment résoudre les 3 principaux problèmes DES DENTIERS

Le fait de saupoudrer un peu de PASTETH sur un dentier permet: (1) de maintenir votre dentier plus fermement, (2) de le maintenir plus confortablement et, enfin, (3) de mordre jusqu'à 35% plus fort sans aucune gêne. Alcaline (donc non-acide), la poudre PASTETH ne rancit pas, n'empâte pas la bouche, et n'a aucun goût. Ne soyez donc plus instinctivement gêné. Demandez vite votre poudre PASTETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Advertisement for 'ANJOU-QUÉBEC' butchery, featuring a list of meat products and prices, and contact information for the store.

A moins que les conditions dans le marché des capitaux s'améliorent, notre économie ralentira

potins financiers

La semaine a assez bien débuté sur la Bourse de Montréal. Sur celle de Toronto, les gains l'emportent quelque peu sur les pertes. Sur la Bourse de N. Y., l'indice des industriels de DJ clôture à 6,38 points plus haut à 954,38, au regard d'une perte de 3-4 points durant tout le cours de la semaine dernière. Le marché de l'or de Paris était fermé hier, de même que le marché anglais du précieux métal, en l'honneur de la fête de la Pentecôte.

Wall Street a fait bonne figure hier par suite des perspectives de voir le Congrès de Washington adopter la surtaxe de 10% tant attendue ainsi que les réductions nécessaires au côté des dépenses publiques; ce qui contribuerait à faire disparaître les possibilités d'un resserrement du crédit comme en 1966.

Certains observateurs des bourses notaient hier certaines accumulations en prévision du ralliement traditionnel de l'été. Aura-t-il lieu cette année? Cela dépendra de la tournure des développements entre Hanoï et Washington et aussi de ce qui se passera du point de vue économique d'ici la fin de l'année. A la suite de la spirale

inflationniste, on peut se demander si les profits ne seront pas un peu moindres?

Les actions de Reader's Digest, transigées hier sur la place locale pour le tiers fois, glisseront de 1-4 point à 13-14.

Les actions de Corplex ont dégringolé de \$3.25 à \$2.75 hier sur le marché de Toronto.

La hausse des titres de Can. Int. Paper à 35-18 hier est attribuable à la décision d'International Paper d'augmenter à partir du 1er juillet de \$15.00 la tonne plusieurs sortes de papiers qu'elle fabrique.

3 producteurs d'aluminium ont haussé les prix de leurs produits hier aux E.-U.

Le symbole des actions de The Reader's Digest Association (Canada) Limited, inscrites le 2 juin 1968 sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal, a été changé en celui de "RD(C)".

La Bourse de Montréal a été notifiée que les administrateurs de J. H. Ashdown Hardware Co. Ltd., ont tenu des pourparlers avec maints intérêts relativement à des offres pour le contrôle de la compagnie et qu'ils espéraient que ces dernières seraient faites d'ici deux à trois semaines.

Les détenteurs de "warrants" de Canadian Delhi Oil Company Limited leur permettant d'acheter en tout 66,667 actions ordinaires de la compagnie à \$5.85 chacune ne doivent pas perdre de vue que les dits "warrants" expireront à midi le 15 juillet 1968. Il est, en outre, rappelé aux détenteurs des "warrants" d'achat d'actions que ceux qui résident aux E.-U. ou dans ses territoires ou possessions ne peuvent pas s'en servir.

La Bourse Canadienne a été notifiée que Chib Kayrand Copper Mines Limited a acquis au moyen de jalonage, coûtant \$269.75, un total de 10 claims dans le canton McKenzie.

La Bourse de Montréal a été avisée par l'Imperial Tobacco Company of Canada Limited que depuis le 1er juin 1968, le Trust Royal a été nommé comme son agent de transfert à Calgary, Alberta. Ses services sont en plus de ceux fournis par les succursales d'Halifax, de Vancouver, de Toronto et de Montréal où cette société de fiducie possède son siège social.

La Bourse de Montréal a été notifiée que plus de 86% des actions de la Corporation de Valeurs Trans-Canada ont été déposées en acceptation de l'offre de Power Corporation of Canada Limited et que cette dernière a prolongé le délai d'acceptation jusqu'à jeudi le 20 juin 1968.

Incidentement, les actions ordinaires de Power Corporation se vendront ce matin ex-dividende 11 cts par action ordinaire.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Dès la reprise de leurs fonctions en la manufacture, dans quelques jours, les métallurgistes bénéficieront d'une hausse de leurs salaires, au montant de \$0.25 l'heure. L'an prochain, ils toucheront \$0.13 de plus. Finalement, en 1970, s'ajoutera une autre augmentation de \$0.14.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.

Le président du syndicat des métaux, M. Normand Chénier, et le représentant intermédiaire de l'organisme, M. Raymond Slinger, se sont dits satisfaits de l'aboutissement des négociations, après un arrêt de travail d'une cinquantaine de jours. Ils avaient redouté une prolongation de la grève pendant six mois ou davantage.



M. J.-Claude Cossette, président directeur général de **Cossette + Associés,** graphistes-conseils limitée annonce la nomination de **M. Jacques Dupuis,** ba,dba au poste de Directeur artistique de ses studios. Après plusieurs années d'expérience dans les agences de publicité et maisons d'édition, **M. Dupuis** est très au fait tant du domaine de la création artistique que du domaine de la commercialisation et des techniques; il dirigera donc la production dans le meilleur intérêt de notre fidèle clientèle.

Cossette + Associés graphistes-conseils, limitée 47, rue d'Auteuil, suite 1, Québec 4 161; (418) 522-2721

La Canadian Electrolytic Zinc Co.

Reprise du travail, après une grève de 5 semaines

VALLEYFIELD — La grève déclenchée le 12 avril en la firme Canadian Electrolytic Zinc, à Valleyfield, a connu un dénouement heureux, samedi. Réunis en assemblée, la tricentaine d'employés, affiliés au syndicat des métallurgistes d'Amérique, se sont par votation secrète prononcés en faveur d'un retour au travail. Ils venaient de prendre connaissance des conditions du retour au travail, formulées par les dirigeants de l'entreprise.

Dès la reprise de leurs fonctions en la manufacture, dans quelques jours, les métallurgistes bénéficieront d'une hausse de leurs salaires, au montant de \$0.25 l'heure. L'an prochain, ils toucheront \$0.13 de plus. Finalement, en 1970, s'ajoutera une autre augmentation de \$0.14.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Dès la reprise de leurs fonctions en la manufacture, dans quelques jours, les métallurgistes bénéficieront d'une hausse de leurs salaires, au montant de \$0.25 l'heure. L'an prochain, ils toucheront \$0.13 de plus. Finalement, en 1970, s'ajoutera une autre augmentation de \$0.14.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Approuvant le projet d'un nouveau contrat de travail, par une majorité de vingt-cinq voix, les employés ont également accepté de nombreux autres avantages, tels des primes aux travailleurs en service le dimanche, des uniformes fournis par la firme, un congé réglementaire supplémentaire, une meilleure distribution des tâches et autres.

Selon le bulletin de René-T. Leclerc Inc.

La décision de certaines banques à charte canadiennes de hausser leur taux de base à 7 1/4% illustre bien le sérieux de la situation qui prévaut tant sur le marché monétaire que sur celui des capitaux. Par "taux de base", on entend le taux d'intérêt minimum exigé par les banques aux emprunteurs de la plus haute catégorie. Bien que très peu d'emprunteurs soient qualifiés pour bénéficier de ce taux d'intérêt préférentiel, celui-ci tire son importance de ce qu'il sert de crière dans l'établissement de la structure des taux d'intérêt des banques à charte. Bref, une hausse dans le taux de base se traduit invariablement par un resserrement général du crédit et par une hausse des taux d'intérêt bancaires.

Aussi déplorable soit-elle, cette politique restrictive s'inscrit dans un mouvement d'échelle mondiale qui découle des événements récents sur la scène financière internationale. On sait qu'à la suite de la dévaluation de la livre sterling et de la "ruée vers l'or", plusieurs banques centrales se virent contraintes de relever leur taux de réescompte entraînant ainsi une hausse générale du loyer de l'argent. Un exemple qui illustre bien cette situation est le rendement courant d'environ 7% sur la dernière émission de bons du trésor à trois mois du gouvernement canadien.

Comme il est normal, la tension qui existe sur le marché de l'argent à court terme se répercute sur celui des capitaux à longs termes. Les marchés obligataires et hypothécaires, plus sélectifs que jamais, affichent des taux de 4% d'anciens auraient jugés d'incroyables il n'y a pas si longtemps. Depuis environ un an, les taux hypothécaires au Canada ont enregistré une hausse de près de 2% pour atteindre des niveaux sans précédent variant entre 9% et 10% sur des premières hypothèques. Les hypothèques consenties par la Société centrale d'hypothèques et de logement comportent maintenant un taux maximum de 9 1/4% comparativement à 7 1/4% il y a un an. Aux Etats-Unis, la tendance est identique bien que la structure des taux d'intérêt chez nos voisins soit, comme toujours, sensiblement inférieure à la nôtre. A Washington, l'Agence fédérale de logement (équivalente de notre SCHL), vient tout juste de relever le plafond sur les prêts qu'elle garantit de 6% à 6 1/4%. Plusieurs observateurs s'inquiètent, à juste titre, des effets qu'entraînera cette rareté de crédit sur le niveau d'activité économique. Il ne faut aucun doute que la cherté de l'argent incitera plusieurs entreprises à reviser leurs projets d'expansion pour l'année en cours. A preuve, la décision de la Trans-Canada Pipe Lines de remettre à plus tard la construction d'un tronçon d'oléoduc.

Dans le cas de la construction domiciliaire, industrie de toute première importance au Canada, on connaît la relation très étroite qui existe entre le niveau des taux hypothécaires et le nombre de mises en chantier. Pour illustrer l'effet d'une hausse des taux hypothécaires, mentionnons que sur une hypothèque de \$20,000 d'une durée de vingt ans, les versements en principal et intérêt s'élèvent à \$148.10 par mois à un taux de 6 1/2%, alors que ces mêmes versements atteignent \$177.84 au taux de 9%. La différence est un fardeau additionnel de près de \$30, par mois pour le budget familial.

A moins que les conditions dans le marché des capitaux s'améliorent prochainement, un ralentissement général de l'économie canadienne est à craindre d'ici à l'automne prochain.

Bourse de Montréal FONDS MUTUELS

Cours fournis par Francis I. Dupont et Co.

Offre dem.	Offre dem.
Atlantic Mutual Funds	2.83 2.87
x Affilié Fund Inc. Com	8.92 8.67
All Canadian Can.	8.28 8.05
All Canadian Div	10.03 10.96
All Canadian Venture	9.52 10.40
x American Business Shares	3.51 3.80
American Growth	7.60 8.31
André Equité	3.51 4.05
Associated Investors	4.69 4.74
Beaubrun Corporation	38.24 41.53
x Boston Fund Ltd.	8.85 9.67
x Bullock Fund Ltd.	16.03 17.07
Canada Growth Fund	7.59 8.34
Canada Security Fund	4.56 5.01
Can. Gas & Energy Fund PFD	12.55 13.53
Can. Investment Fund	3.91 4.29
Can. Trust Inc. Fund	4.44 4.85
Canadian Co. Ltd.	53.78 56.17
Champion Mutual Fund of Can.	6.98 7.39
C.I. Leverage	14.32 15.69
Collective Investment Fund	6.82 7.42
Commonwealth Intl.	11.89 12.15
Div. Inc. Shares Ser "B"	1.54 1.70
Div. Inc. Shares Ser "A"	4.55 5.90
x Dividend Shares	3.95 4.34
Dynafac Fund Inc.	15.28 16.68
Dynafac Fund	19.13 19.32
European Growth Fund	8.18 8.85
Exec. Fund of Can. Ltd.	7.40 7.77
Exec. Intl. Fund	8.45 8.87
Federated Financial	5.98 6.45
Federated Growth	8.22 8.98
Fidelity Trend	6.71 7.38
Fonds Collectif "A"	6.71 7.38
Fonds Collectif "B"	4.78 4.93
Fonds Collectif "C"	9.16 9.96
Fonds Desjardins "A"	4.68
Fonds Desjardins "B"	4.35
Fonds Mutuel Adance	2.63 2.87
The Fraser Fund Ltd	12.78 12.84
G.I.S. Compound	9.70 9.81
G.I.S. Income	4.28 4.68
Growth Equity Fund	7.21 7.88
Growth Oil & Gas	19.38
Guardian Growth Fund	8.63
Investors Growth	8.63
Dunston Intl. Mutual	8.24 8.66
Investors Mutual of Can.	5.19 5.85
Coystone Canada	8.75 9.61
x Keystone Custodian K - 2	7.58 8.27
x Keystone Custodian S - 1	23.20 25.31
x Keystone Custodian S - 4	8.67 9.25
Lexington Research	16.82 18.38
x Mass Inv. Growth Stocks	13.07 14.28
x Mass Investment Trust	16.98 18.56
M.C.F. Management	3.40 3.50
Molson M. Fund	4.46 4.68
Mutual Accum. Fund	5.34 5.84
Mutual B.I.F.	4.78 4.98
Mutual Bond	6.02 6.38
Mutual Growth	6.82 7.46
Mutual Income Fund	5.87 6.42
Natural Resources	7.14 7.80
One William Street	18.69
x Participating	14.15 14.46
Prêt et Revenu Mutuel	7.03 7.68
Principal Growth Fund	5.24 5.71
Provident Mutual Fund	6.19 6.77
Putnam Growth Fund	14.18 15.50
Radisson R.I.	3.73
Regent Fund Ltd	10.48 11.45
Royford Ltd.	5.28 5.45
Spec.	11.34 12.46
Taurus Fund	7.33 8.05
United American Fund	12.04 13.06
United American	3.15 3.44
United Venture	5.43 6.19
Unit. Seps. Equit. Fund Ltd	5.71 6.40
Wellington Fund Inc.	13.21 14.38

Les gains l'emportent dans tous les compartiments

Les industrielles, les banques et les papiers étaient en progrès lundi à la Bourse de Montréal, tandis que les services publics ont enregistré une baisse légère.

L'indice global a avancé de .37 à 152.27. Les gains l'ont emporté sur les pertes par 96 à 61.

Canadian International Paper a grimpé de 15-8 à 35-18.

Parmi les industrielles, Harding Carpets A a progressé de 1-2 à 10. Velcro de 1-4 à 59-12 et Hawker Siddeley de 20 cents à \$4.60.

Levy a reculé de 1-4 à 31-34. Radio Engineering et Canada Steamship Lines de 1 chacun à 29 et 25 respectivement. Reader's Digest a perdu 1-4 à 13-14.

Dans les métaux, la progression de 5-8 à 16-14 et la Banque de Nouvelle-Ecosse et la Banque de Montréal de 14 chacune à 18-18 et 12-14 respectivement.

Sur le marché canadien, les pertes l'ont emporté sur les gains par 42 à 35.

Consolidated Proprietary a reculé de 15 cents à \$1.36. Guardian a gagné 12 cents à \$1.14.

L'indice des industrielles a gagné .16 à 159.99, celui des banques 2.75 à 140.03 et celui des papiers 69 à 72.81. L'indice des services publics a perdu .02 à 130.60.

Fusion de Gulf Resources et de Bunker Hill Co.

Les actionnaires de Gulf Resources and Chemical Corporation et ceux de The Bunker Hill Company ont approuvé mardi un accord de fusion des deux compagnies, au cours de deux assemblées séparées, tenues respectivement à Houston, au Texas et à Spokane, au Washington.

L'accord, qui sera déposé ces jours-ci devant les autorités de l'Etat de Delaware, prévoit la fusion de The Bunker Hill Company dans Gulf Resources and Chemical représentant près de soixante millions de dollars.

Aux termes de l'accord chaque action en circulation de The Bunker Hill Company sera échangée contre une action privilégiée nouvelle, convertible, série B, à dividende cumulatif de \$1.30 et 0.60 action ordinaire de Gulf Resources and Chemical. Les privilégiées seront émises, les actions privilégiées pour 1/3 action ordinaire, convertibles à raison de une privilégiée pour 1 action ordinaire de Gulf Resources, en tout temps. L'on prévoit qu'aussi bien les actions privilégiées série A que les nouvelles de la série B, seront prochainement approuvées à la cote de la Bourse de New York.

Au début de cette année Gulf Resources avait fait l'acquisition de 35.8 pour cent des actions de The Bunker Hill.

Il y a deux ans, Gulf Resources, dont la raison sociale était Gulf Sulphur Corporation était un petit producteur de soufre, dont l'exploitation était uniquement centrée au Mexique. En 1967 la compagnie fit l'acquisition de The Lithium Corporation of America et prit sa raison sociale actuelle.

DOMINION SECURITIES (QUEBEC) LIMITEE



M. MICHEL PLAMONDON
M. Pierre Duhamel, vice-président et directeur général et M. A. G. Renaud, administrateur régional de Dominion Securities (Québec) Limitée, annoncent la nomination de M. Michel Plamondon comme représentant à notre succursale de Québec. M. Plamondon possède quelques années d'expérience dans le commerce des valeurs mobilières, et est en mesure d'offrir à sa clientèle, par l'intermédiaire d'un groupe de filiales, tous les services concernant les valeurs mobilières.

Cours du franc français

FRANCOFON (AFP) — Les bureaux de changes en Allemagne fédérale ont conservé hier la limitation des achats de francs français à la somme de 100 francs par personne au cours, invariable depuis vendredi dernier, de 78 marks. La cotation du franc français avait été suspendue jeudi dernier à la bourse de Francfort. Le cours normal du franc était, avant la suspension, de 79.940 km à l'achat et de 80.1400 m à la vente pour 100 francs.

Le franc français a été coté lundi matin 20.11 cents acheteur, c'est à dire au point bas atteint vendredi dernier. Cependant les transactions sont pratiquement inexistantes sur la devise française en raison de la fermeture de la plupart des places étrangères pour la Pentecôte. On prévoit, dans les meilleurs cas, que la banque de la réserve fédérale de New York s'est portée hier encore acheteur du franc au prix d'intervention (20.1045) ou légèrement au-dessus. Toutefois ce n'est que mardi, lorsque les affaires internationales auront repris un rythme normal, que la situation du franc apparaîtra plus clairement.

Bon trimestre pour l'Union Carbide

Les ventes de la société américaine Union Carbide pour le premier trimestre 1968 ont porté sur \$629 millions en hausse de 2 pour cent sur le chiffre d'affaires de \$614.7 millions réalisé à la même période de 1967.

Le bénéfice net s'est chiffré par \$41.9 millions ou 69 cents par action, comparativement à \$43.9 millions ou 73 cents l'action.

Les chiffres consolidés représentent les opérations mondiales de la compagnie.

Au cours de l'année 1967 les ventes avaient totalisé \$2,545,594,000 et le bénéfice net \$170,686,000 ou \$2.82 par action.

Indices de Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
30 Ind.	901.65	912.12	896.23	905.38	6.38
30 Rail.	236.47	238.60	235.22	236.63	0.97
15 Util.	123.99	124.94	122.32	123.79	0.77
65 Stocks	321.92	325.32	319.92	322.74	1.87

Modalités de l'émission de \$500,000,000

Lancée au début de cette semaine par le gouvernement fédéral

L'honorable E. J. Benson, ministre des finances et président du Conseil du Trésor, a annoncé hier les modalités d'un nouveau financement du gouvernement du Canada.

L'aluminium a haussé ses prix

Grève dans 16 usines
NEW YORK (AFP) — La hausse du prix de l'aluminium de première fusion se généralise aux E-U en conséquence des nouvelles conventions collectives de l'industrie américaine du métal léger. Conformément à l'initiative prise vendredi — immédiatement après la signature des contrats de travail — par le plus important producteur de la firme Aluminum Company of America (ALCOA), la compagnie Reynolds Metals a porté son prix du lingot de 25 à 26 cents la livre. La compagnie Kaiser Aluminum and Chemical en avait fait autant dimanche. Les nouvelles conventions collectives de l'aluminium prévoient des augmentations de salaires et avantages divers évalués à 6.5 pour cent par an, pendant les trois ans de validité du contrat. Ceci n'a pas empêché 16,000 ouvriers membres du syndicat "Aluminum Workers International Union" de se mettre en grève dans 15 usines d'ALCOA et de Reynolds Metals.

Le nouveau financement comportera une offre contre espèces de \$500 millions ou à peu près d'obligations devant être datées du 15 juin 1968 et livrées le 17 juin, et offertes en trois échéances. Le montant définitif à émettre sera déterminé par le ministre des finances au moment où les attributions seront faites. Les nouvelles obligations viendront à échéance dans 1 an 1/2 mois, 2 ans 3 1/2 mois et 6 ans.

L'échéance la plus longue comportera une nouvelle caractéristique qui accommodera les investisseurs désirant toucher un revenu mensuel régulier. Les détenteurs d'au moins \$25,000 de l'échéance à 6 ans, sous forme entièrement nominative, auront le choix de recevoir mensuellement plutôt que semi-annuellement leur intérêt payable par chèque.

Du montant global de l'émission, la Banque du Canada est convenue d'acquiescer un minimum de \$140 millions, à affecter à n'importe quelle échéance.

En outre la Banque du Canada est convenue d'acquiescer une autre branche de \$75 millions des obligations à 6 ans en échange d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1er octobre et le 15 décembre 1968 et de bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant le 29 novembre 1968.

Le produit du financement contre espèces servira à rembourser \$284,581,000 d'obligations 2 3/4% du gouvernement du Canada échéant le 15 juin 1968 et de \$135,000,000 d'obligations 4 1/2% du gouverne-

Saint-Denis, Messier & Associés Inc.

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

360, rue St-Jacques, Suite 1225 Tél.: 842-9131

dupuis, parizeau, tremblay, inc.

Courtiers d'assurances agréés
Conseillers en plans de bénéfices

Place Victoria, Montréal 3, Québec. TÉL.: 878-2751

Occupez-Vous De Ce Qui Paye...

Les crédits et les recouvrements sont les dernières choses qui vous tracassent. Consacrez plus de temps à la production et à la vente; c'est là que sont vos profits. **CANADIAN FACTORS** "spécialistes en crédit" prend en main vos problèmes de comptes recevables pour une fraction de votre coût actuel. Vous réduisez vos ennuis ET augmentez vos profits. Capital supplémentaire à votre disposition, si vous le désirez. Téléphonez-nous aujourd'hui pour une consultation gratuite.

CANADIAN FACTORS CORPORATION LIMITED

1450, rue City Councillors, Montréal 2 • 849-8681
330, rue Bay, Toronto 1 • 368-8227

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Intéressante étude sur les dépenses de capital en 1968

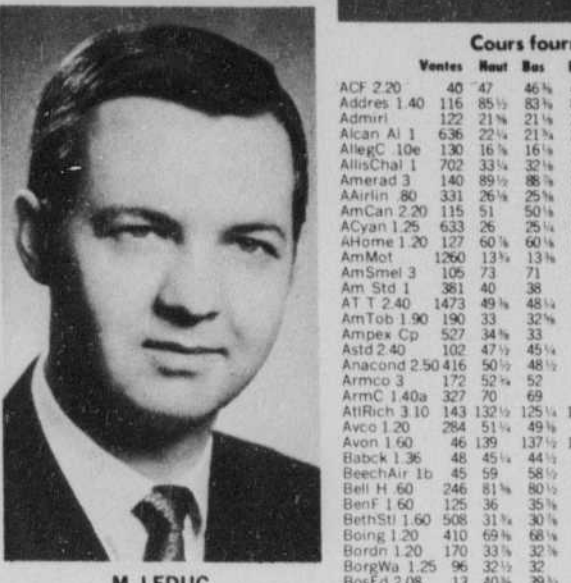
Dominion Securities (Québec) Limitée, dont M. Pierre Duhamel est le vice-président et directeur général

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for Industrial, Foreign, and Government stocks.

NOMINATION CHEZ BONGARD, LESLIE & CO. LTD.



Bongard, Leslie & Co. Ltd. annonce la nomination de M. Michel Leduc au poste de représentant autorisé à ses bureaux de Montréal situés au 1 Place Ville-Marie.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sub-sections for Industrial, Foreign, and Government stocks.

FRUITS ET LEGUMES

MONTREAL (PC) - Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9 heures hier matin au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection, du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, 201 Est, boulevard Crémazie, à Montréal.

DENREES ALIMENTAIRES

Beurre: Arrivages courants, 92.62, 93.63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole: 63. Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, québécois blanc en gros 47.1-2, coloré 47.3-4.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

Indices à Montréal

Table of indices for Montreal, including indices for 1968 and 1967.

Indices à Toronto

Table of indices for Toronto, including indices for 1968 and 1967.

Dickenson Mines a travers un trimestre défavorable

Les revenus bruts d'exploitation de la société Dickenson Mines Limited pour le premier trimestre 1968 ont porté sur \$864,000 et comprennent l'assistance aux mines d'or pour un montant de \$171,000.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes.

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co. Ltd. Suite 1522 Royal Bank Canada Building, Place Ville-Marie, Montréal 2, Que.

Table of off-listed mining stock prices, including columns for stock names, prices, and changes.

ÉMISSION DE \$500,000,000 (OU À PEU PRÈS)

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 15 JUIN 1968

La Banque du Canada est autorisée par le ministre des Finances à recevoir des souscriptions à un emprunt de \$500,000,000, ou à peu près, à émettre contre espèces ainsi qu'il suit:

Obligations 6 1/2% à 1 an et 1/2 mois échéant le 1er juillet 1969

Prix d'émission: 99.75%

Rapportant environ 7.00% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er juillet et le 1er janvier

Intérêts d'un demi-mois payables le 1er juillet 1968

Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

Obligations 7% à 2 ans et 3/4 mois échéant le 1er octobre 1970

Prix d'émission: 99.75%

Rapportant environ 7.11% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 1er octobre et le 1er avril

Intérêts de trois mois et demi payables le 1er juillet 1968

Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

et

Obligations 7% à 6 ans échéant le 15 juin 1974

Prix d'émission: 98.75%

Rapportant environ 7.26% jusqu'à l'échéance

Intérêts payables le 15 décembre et le 15 juin

(A certaines conditions, des paiements mensuels d'intérêt peuvent être convenus.)

Coupons: \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000

Le ministre des Finances se réserve le droit d'accepter ou de rejeter en tout ou en partie toute souscription contre espèces et d'attribuer un montant total de \$500,000,000 avec un jeu maximum de 10% en plus ou en moins.

La Banque du Canada est devenue d'acquiescer contre espèces un minimum de \$140,000,000 des nouvelles obligations à affecter à n'importe quelle échéance.

Le produit de l'offre contre espèces servira au remboursement de \$284,581,000 d'obligations 2 1/2% du Gouvernement du Canada échéant le 15 juin 1968 et \$135,000,000 d'obligations 4 1/2% du Gouvernement du Canada échéant le 15 juin 1968, et aux fins générales du Gouvernement du Canada.

De plus la Banque du Canada est devenue d'acquiescer une autre tranche de \$75,000,000 des nouvelles obligations 7% échéant le 15 juin 1974 en échange de \$75,000,000 d'obligations du Gouvernement du Canada échéant le 1er octobre et le 15 décembre 1968 et de bons du Trésor du Gouvernement du Canada échéant le 29 novembre 1968.

Les nouvelles obligations seront datées du 15 juin 1968 et porteront intérêt à partir de cette date. Le capital et les intérêts sont payables en monnaie légale du Canada, le capital à toute agence de la Banque du Canada et les intérêts à toute succursale au Canada d'une banque à charte, sans frais. Les titres définitifs seront disponibles le 17 juin 1968 (sans paiement des intérêts courus) et par la suite, au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, les intérêts étant payables par chèque. Les obligations sous ces formes comporteront les mêmes coupures et seront entièrement interchangeables quant aux coupures et (ou) à la forme, sans frais (sous réserve des exigences du Gouvernement relatives aux transferts, lorsqu'il y a lieu).

Au lieu de paiements semi-annuels d'intérêt, les détenteurs d'au moins \$25,000, valeur nominale, d'obligations entièrement nominatives 7% échéant le 15 juin 1974, peuvent à leur choix convenir de recevoir l'intérêt calculé sur une base équivalente et payable par chèque le 15^e jour de chaque mois jusqu'à l'échéance. Puisque les bénéficiaires des paiements mensuels d'intérêt reçoivent leur intérêt plus tôt que les bénéficiaires des paiements semi-annuels d'intérêt, le montant d'intérêt produit en une année par un placement de \$25,000 sera, s'il est versé sur une base mensuelle, de \$1,725, comparativement à \$1,750, sur une base semi-annuelle.

Les nouvelles obligations sont autorisées en vertu d'une loi du Parlement du Canada. Le capital et les intérêts sont une charge du Fonds du revenu consolidé du Canada. Les souscriptions, sous réserve d'attribution, se font à la Banque du Canada, Ottawa, par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à agir comme distributeur initial ou de toute banque au Canada.

MY2

Les manifestants contre la pauvreté n'écartent plus un recours à la désobéissance civique

WASHINGTON (AFP) — La "marche des pauvres" entre cette semaine dans une nouvelle phase, plus active et plus vigoureuse que ces quinze derniers jours. Les militants de la "cité de la résurrection" — le village de tentes et de petites constructions préfabriquées transformé en bourbier par les pluies de ces derniers jours à proximité du monument de Lincoln — ne cachent pas que le recours à l'insubordination civique est proche.

Le directeur des manifestations de la campagne des pauvres Hosea Williams a déclaré que "si la police a envie d'utiliser ses bâtons nous allons lui donner l'occasion de s'en servir. Le pique-nique est fini".

M. Williams a promis également que vont avoir lieu "des manifestations que les gens du Capitole (le Congrès) ne pourront pas supporter. Nous sommes prêts à saigner tant qu'il y aura en nous une seule goutte de sang".

C'est principalement aux départements de l'agriculture et de la justice que les habitants de "Resurrection City", dont le nombre fluctue entre 2.000 et 2.500 Noirs, Porto-Ricains, Américains d'origine mexicaine, et Indiens de l'ouest projettent de présenter d'abord leurs revendications avec une vigueur accrue.

Les chefs de la campagne contre la pauvreté exigent plus fermement qu'au cours des deux semaines écoulées de plus larges distributions de vivres gratuits. Ils réclament aussi le partage des terres délibérément vouées à la stérilité dans des Etats du sud où par surcroît, des propriétaires sont subventionnés par le gouvernement pour laisser de la sorte incultes de grandes étendues de terrains.

Les "Américains mexicains" pour leur part ont un grief particulier à l'égard du département de la justice. Ils vont protester énergiquement contre la mise en accusation de treize "bêrets bruns" — leurs frères de race d'une organisation de Los Angeles — pour "conspiration" à l'occasion de désordres qui ont éclaté il y a trois mois dans cette ville.

Un Indien du camp de la résurrection a pris la parole pour prophétiser qu'une terrible famine va dévaster les Etats-Unis de 1974 à 1981. Hier matin, une trentaine d'autres anciens maîtres du sol américain se sont groupés dans le hall d'entrée du "National Press Building" pour demander aux journalistes d'attirer l'attention du pays sur la misère où les réduit l'expropriation aux mains des Blancs.

75% des Parisiens approuvent la tenue d'élections générales

PARIS (AFP) — 73 p.c. des Parisiens approuvent la décision du général de Gaulle de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser de nouvelles élections, indique un sondage effectué par l'Institut français d'opinion publique, et publié hier par "France-Soir".

Voici les autres réponses recueillies au cours de ce sondage: 33% des personnes interrogées approuvent l'attitude adoptée par le chef de l'Etat au cours de son discours de jeudi dernier, 57 p.c. sont d'accord avec lui sur le fait qu'il ne doit pas se retirer, 53 p.c. sont pour le maintien de M. Georges Pompidou à la tête du gouvernement, et 40 p.c. approuvent l'appel à "l'action civique".

69 p.c. étaient à l'écoute quand le général de Gaulle a parlé et 30 p.c. ont été satisfaits en prenant connaissance de l'ampleur de la manifestation qui se déroulait sur les Champs-Élysées, 64 p.c. sont contre les manifestations dans les rues (28 p.c. sont pour), et si 57 p.c. sont pour la reprise du travail sans délai, là où il y a accord, 27 p.c. sont pour la reprise du travail sans délai dans tous les cas et 14 p.c. sont contre. Depuis jeudi dernier, l'attitude des personnes interrogées se définit ainsi: 43 p.c. attendent, 41 p.c. réconfort, 11 p.c. découragement. Quant à l'avenir, 52 p.c. sont plutôt confiants, 39 p.c. sont plutôt inquiets (contre 40 p.c. et 55 p.c. respectivement le 27 mai dernier).

Enfin depuis ces tout derniers jours, voici l'opinion des personnes interrogées sur: M. Mitterand (meilleure 12 p.c., moins bonne 54 p.c.), M. Mendes-France (31,28), M. Pompidou (47,29) et, enfin, 41 p.c. ont meilleure opinion du général de Gaulle et 36 p.c. en ont une opinion moins bonne.

Le FMI approuve les réformes de Stockholm

WASHINGTON (AFP) — Le conseil des gouverneurs du Fonds monétaire a approuvé la création de droits de tirages spéciaux sur le F.M.I., et la réforme de cette organisation, a annoncé hier le F.M.I.

Le communiqué du Fonds ajoute qu'une majorité substantielle s'est prononcée en faveur de ces réformes mais ne précise pas le nombre exact des voix qu'elle a recueillies. La majorité simple était requise pour l'approbation du projet.

Avant d'entrer en vigueur, la double réforme devra maintenant être ratifiée par au moins 65 membres du Fonds, disposant de 50 pour cent des votes. La création des droits de tirages spéciaux dépendra ensuite premièrement du dépôt auprès du Fonds par des membres représentant au moins 75 pour cent des quote-part d'un instrument déclarant formellement qu'ils acceptent toutes les obligations de la réforme monétaire, et deuxièmement d'une décision des gouverneurs un montant déterminé de droits spéciaux.

Spock candidat à la présidence des E.-U.

NEW YORK (AFP) — Le docteur Benjamin Spock, pédiatre mondialement connu, a été désigné dimanche comme candidat à la présidence des Etats-Unis par un parti nouvellement créé par des Blancs et des Noirs et qui s'intitule "Parti de la liberté et de la paix". Mme Coretta King, épouse du défunt prix Nobel de la paix et leader intégrationniste américain, a été désignée comme candidate à la vice-présidence.

Le vote des gouverneurs s'est effectué par correspondance. Le projet de réforme — rédigé par le conseil d'administration du Fonds sur la base de l'accord conclu à Stockholm par les ministres des finances du "groupe des Dix" — leur avait été transmis à la fin avril.

De source informée, on indique que la France qui s'était dissociée de plusieurs des articles du communiqué de Stockholm, n'a pas voté. Plusieurs pays africains francophones ont adopté la même attitude, ce qui n'empêche toutefois nullement ces pays de ratifier ultérieurement la réforme et de participer au système des droits de tirage spéciaux, ajoute-t-on.

Les grandes lignes du programme politique de la section de l'Etat de New York de ce nouveau parti sont les suivantes: retrait immédiat des forces américaines du Vietnam, amnistie des prisonniers politiques, contrôle des écoles par les autorités et les communautés locales, nationalisation de l'industrie pharmaceutique, transports en commun gratuits, organisation par l'ONU d'un référendum sur l'éventuelle constitution d'une nation noire aux Etats-Unis.

Le Dr Benjamin Spock, qui n'a fait jusqu'ici aucun commentaire sur sa désignation comme candidat de ce parti, est actuellement jugé à Boston sous l'accusation d'avoir encouragé les jeunes Américains à l'insoumission.

La réforme que les gouverneurs viennent d'approuver comporte deux volets, rappelle-t-on. D'une part, elle prévoit la création de droits de tirage spéciaux qui auront un caractère d'instrument de réserve et viseront, en s'ajoutant à l'or et aux monnaies de réserve, à empêcher une pénurie de liquidités monétaires internationales. D'autre part, elle modifie certains règlements du F.M.I. en donnant notamment aux pays du Marché commun, lorsqu'ils agissent ensemble, un droit de veto pour les décisions importantes.

L'arrivée d'un représentant de Hanoï pourrait sortir les négociations de Paris de leur impasse

PARIS (AFP) — Enfin, un élément nouveau dans les conversations de Paris sur le Vietnam: l'arrivée d'un haut dignitaire du parti des travailleurs du Vietnam, M. Le Duc Tho, membre du bureau politique qui vient renforcer, en qualité de conseiller spécial, la délégation que dirige le ministre Xuan Thuy.

L'importance du personnage est telle que sa présence ne peut manquer d'influer sur le cours des conversations, mais seul l'avenir dira dans quel sens.

Certains observateurs, soulignant sa réputation de théoricien du parti et même de doctrinaire, pensaient que son arrivée à Paris laissait présager un durcissement de la position nord-vietnamienne. Il n'y a rien de tel dans les déclarations qu'il a faites hier après-midi à son arrivée à l'aérodrome de Bretigny.

Sur le fond, M. Le Duc Tho a maintenu les positions bien connues de Hanoï et a accusé les Etats-Unis de recourir "à des moyens dilatoires" pour refuser de cesser inconditionnellement les bombardements et tous autres actes de guerre contre la République démocratique du Vietnam, "entravant la marche des conversations".

Mais il a ajouté: "Je suis persuadé que si la partie américaine renonce à cette attitude obstinée, des conversations sur d'autres problèmes pourront commencer sans délai".

On souligne dans les milieux proches de la délégation vietnamienne l'importance de ce membre de phrase, tout en laissant le soin aux observateurs d'en apprécier la portée.

On peut se demander en effet s'il n'y a pas là une ouverture nouvelle pour sortir de l'impasse complète où l'on s'est enfoncé depuis trois semaines: si les Américains s'engageaient seulement à cesser les bombardements et autres actes de guerre contre le Nord-Vietnam, on pourrait aussitôt négocier sur le fond. M. Le Duc Tho paraît ainsi faire écho à l'éditorial du 1er juin de "Nhan Dan", organe du parti des travailleurs à Hanoï, qui écrivait: "Il faut

concerner la cessation des bombardements et autres actes de guerre contre le Vietnam du Nord, ne figure pas dans le texte de M. Le Duc Tho. Et s'il parle d'"obstination" de la partie américaine, il ne répète pas l'accusation de "perfidie" qui figurait en bonne place dans tous les discours de M. Xuan Thuy au cours des dernières séances de la conférence.

Cependant, ces nuances sont accueillies avec beaucoup de prudence par la délégation américaine, où l'on s'abstient de toute réaction officielle.

Le texte de M. Le Duc Tho est à l'étude, dit-on, mais si celui-ci à quelque chose de nouveau à dire, qu'il le dise à M. Averell Harriman en séance ou par tout autre moyen, attendons la prochaine réunion de mercredi pour voir ce qu'il en est, dit-on encore du côté américain.

Il est probable que M. Le Duc Tho assistera aux conversations. Les porte-parole vietnamien ont en effet laissé entendre que sa présence mercredi au Centre des conférences internationales était fort possible.

Le Vietcong s'accroche à Saigon

SAIGON (AFP) — Les Vietcong résistent toujours avec acharnement hier soir dans un quartier de Cholon où ils se sont infiltrés vendredi dernier, en dépit des assauts répétés des "rangers", des roquettes et gaz lacrymogènes tirées par les hélicoptères, et des attaques aux canons sans recul et aux mortiers.

Hier après-midi, ils ont repoussé un nouvel assaut des "rangers" appuyés de tanks. Ils ont laissé les tanks s'approcher à une cinquantaine de mètres des ruines des immeubles où ils sont retranchés et les ont fait reculer en tirant presque à bout portant au bazooka "B-40".

Dans la matinée, les hélicoptères américains avaient lâché sur leurs positions des bombes à gaz lacrymogène, apparemment sans aucun effet. "Ils ont des masques à gaz" a déclaré un conseiller américain.

Plusieurs accrochages ont également eu lieu hier matin dans la banlieue nord de Saigon. A Gia Dinh, les parachutistes gouvernementaux ont demandé l'intervention des "Sky-raidiers" de l'aviation sud-vietnamienne qui ont bombardé en piqué des positions Vietcong. Les fusiliers marins, gouvernementaux, de leur côté sont entrés en contact avec une section vietcong à 1,5 mille de la limite nord de Saigon. On ignore le chiffre des pertes de part et d'autre.

Selon les services de renseignements américains, les unités Vietcong continuent de chercher à s'infiltrer vers la capitale. De fortes concentrations de troupes ont été repérées dans les provinces de Hau Nghia et de Binh Duong, à 100 milles à l'ouest de la ville.


Méprise américaine

SAIGON (AFP) — Les autorités américaines ont reconnu hier qu'il est "fort probable" qu'une roquette tirée par un hélicoptère américain sur Cholon, dimanche, a tué le chef de la police de Saigon, le colonel Luan, ainsi que quatre autres officiers supérieurs de la police et des "rangers". Plusieurs autres officiers et soldats ont également été blessés, dont le colonel Cua, maire de Saigon.



Dans une note officielle remise lundi à la presse, l'ambassadeur Samuel D. Berger, adjoint de M. Willworth Bunker ambassador des Etats-Unis au Sud-Vietnam a exprimé "au nom de la mission américaine au Vietnam ses plus profonds regrets" pour cette méprise et "ses condoléances au gouvernement vietnamien et aux familles des personnalités victimes de ce tragique événement".



La note précise que le commandant militaire vietnamien qui conduisait les opérations contre les "communistes" à Cholon avait demandé l'intervention "d'un hélicoptère américain contre un objectif ennemi à une distance proche de l'endroit où les forces amies avaient été attaquées aux roquettes et armes légères".

"L'enquête menée par les autorités militaires américaines, ajoute la note, révèle que l'hélicoptère a tiré trois roquettes, dont deux ont été vues atteignant l'objectif choisi. La troisième a mal fonctionné".



COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

ADIEU CHALEUR

A. Tricot d'aspect soie signé Tooke-Van Heusen
 Détente merveilleuse, confort total avec ce tricot soie-et-coton à rayures horizontales racées, col roulé inséré de ton uni. Manches courtes à revers et une poche poitrine. Les coloris favoris des papas: bleu, roux, vert ou or. P.M.G.E.G. 6.00

B et E Chemises-blousons, mode de Californie, réalisées par Cortez.
 Chemises de coton à manches courtes, col ouvert, poche poitrine et patte boutonnée. Un cadeau agréable à recevoir pour les papas. P.M.G. 7.00


B. (non représentée) Chemise à fines rayures blanches. Bleu roi, bleu pâle, laque, or, jaune Sierra ou orange. 7.00

E. Modèle de teinte unie, d'aspect toile, devant couleur menthe, bleu, or, orange ou beige. 7.00

C. Chemise Forsyth à imprimé Calypso
 Chemise en belle papeline de coton facile d'entretien, manches courtes, col sobre se portant ferme ou ouvert, pointes à balaines, et poche poitrine. Imprime de fantaisie "Calypso" sur fond pastel de: bleu, havane ou menthe. P.M.G.E.G. Un cadeau qui plaira certainement à tous les papas. 5.00

D. Tricot Ban-Lon® Leonardo Strassi de Garamy
 Maillot de tenue impeccable à l'italienne, réalisé en Ban-Lon® Leonard Strassi. Modèle à manches courtes, insertion col roulé de couleur unie et détail de rayures verticales avant. Poas, vert bouteille, poil de chameau, or ou roux. P.M.G.E.G. 11.95

Téléphoner à 842-6261
Royan 62, au rez-de-chaussée Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard



De tout coeur célébrons la FÊTE des PÈRES le dimanche, 16 juin

HEURES D'OUVERTURE

CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 9h.30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 9h.

DORVAL, au centre commercial, 631-6741 9h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.

ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.

BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.

SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.